

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 59 / Pouvoirs : 11 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Jean-François COLLARDOT, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/74 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET
DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés
passés en procédure formalisée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 23/09/2025 ;

Considérant que dans l'exercice de sa compétence Assainissement, la collectivité a pour obligation de mettre à jour son schéma directeur d'assainissement ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 20/06/2025 et que cinq entreprises d'ingénierie ont déposé un pli ;

Considérant que cette consultation est composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour ;

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise d'ingénierie VERDI INGENIERIE EST pour la somme de 646 855.00 € HT comprenant la tranche ferme et l'affermissement de la tranche optionnelle,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
24 septembre 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 59 / Pouvoirs : 11 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Jean-François COLLARDOT, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/75 – OBJET : ASSAINISSEMENT - MARCHÉ D'ACCORD-CADRE LIÉ A LA FOURNITURE DE CHLORURE FERRIQUE LOTS N° 1 ET N°2 - MODIFICATION N°1

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a signé un marché sur une période de deux ans renouvelables pour la fourniture de chlorure ferrique pour des cuves supérieures à 20m³ (lot n°1) et inférieures à 20 m³ (lot n°2).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

SLOW

ID : 021-200070884-20250930-C_25_75-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_75-DE

SLO

Ce marché, attribué en juin 2024 à l'entreprise KRONOS (lot n°1) et à l'entreprise BEAUSEIGNEUR (lot n°2), a été reconduit en 2025 conformément à la délibération C/24/69 du 28 mai 2024 mais fait l'objet d'une modification, l'indice 010534837 (indice INSEE de prix de production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, dépollution) appliqué dans la variation de prix de ce marché n'existant plus.

L'article 4.2 du CCAP est modifié comme tel :

Les prix seront révisés annuellement par l'entreprise et soumis au Maître d'ouvrage, à la date anniversaire, le 11 juin en multipliant les prix de base (prix au mois zéro) selon la formule :

$$Cn = 15.0\% + 85.0\% (010764354(n) / 010764354(0))$$

Cn = coefficient de révision

Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n

Index (0) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Ces facteurs seront calculés au millième le plus voisin. L'indice utilisé est celui qui paraît dans le Moniteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **VALIDE** la nouvelle formule pour la variation des tarifs,
- **PRECISE** que la formule de révision annuelle est applicable sur les tarifs des lots n° 1 et n° 2.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N°1 au lot 2**

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Beauseigneur SAS
6 rue André viellard – 90 140 Froidefontaine
mc.herbelin@beauseigneur.com
03 84 36 41 36
Siret : 535 720 346 00027

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: Fournitures de chlorure ferrique
- Lot n°2 : Chlorure ferrique pour cuves inférieures à 20m3
- Date de la notification du marché public : 05/06/2024
- Durée d'exécution du marché public : 2 an renouvelables 2 fois un an
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 108 000 €
 - Montant TTC : 129 600 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant que l'indice 010534837 A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution prévu à l'article 4.2 du CCAP a vu sa base modifiée par L'INSEE.

Considérant alors qu'il est nécessaire d'opérer une modification du marché, l'article 4.2 du CCAP est modifié ainsi.

4.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Lot(s)	Formules
01	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$
02	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot(s)	Code	Libellé
01	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution
02	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N°1 au lot n°1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Kronos écochem
Société industrielle du titane – 58 A rue du dessous des berges
75013 Paris
Kronos.ecochem.sales.france@kronosww.com
01 53 83 93 68
SIRET : 419 846 159 0012

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public: Fournitures de chlorure ferrique

Lot n°1 : Chlorure ferrique pour cuves supérieures ou égales à 20m3

■ Date de la notification du marché public : 05/06/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 2 an renouvelables 2 fois un an

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 120 000 €
- Montant TTC : 144 000 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant que l'indice 010534837 A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution prévu à l'article 4.2 du CCAP a vu sa base modifiée par L'INSEE.

Considérant alors qu'il est nécessaire d'opérer une modification du marché, l'article 4.2 du CCAP est modifié ainsi.

4.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Lot(s)	Formules
01	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$
02	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot(s)	Code	Libellé
01	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution
02	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 59 / Pouvoirs : 11 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Jean-François COLLARDOT, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/76 – OBJET : ASSAINISSEMENT - MARCHÉ DE FOURNITURE DE RÉACTIFS LOT N° 2 POUR
LES STATIONS D'ÉPURATION DU TERRITOIRE - MODIFICATION N°1**

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a signé un marché sur une période de deux ans renouvelables pour la fourniture de réactifs.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_76-DE

SLO

Ce marché, attribué en avril 2024 à l'entreprise VEOLIA, a été reconduit en 2025 conformément à la délibération C/24/55 du 09 avril 2024 mais fait l'objet d'une modification, l'indice 010534837 (indice INSEE de prix de production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, dépollution) appliqué dans la variation de prix de ce marché n'existant plus.

L'article 4.2 du CCAP est modifié comme tel :

Les prix seront révisés annuellement par l'entreprise et soumis au Maître d'ouvrage, à la date anniversaire, le 11 juin en multipliant les prix de base (prix au mois zéro) selon la formule

$$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354(n) / 010764354(0))$$

C_n = coefficient de révision

Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n

Index (0) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Ces facteurs seront calculés au millième le plus voisin. L'indice utilisé est celui qui paraît dans le Moniteur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **VALIDE** la nouvelle formule pour la variation des tarifs,
- **PRECISE** que la formule de révision annuelle est applicable sur les tarifs du lot n° 2.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N°1 au lot 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Veolia Eau – Compagnie générale des eaux
15 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune
Dev.bourgogne-centre@veolia.com
0426 20 61 00
Siret : 572 025 526 11703

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public: Fournitures de réactifs pour les stations d'épuration et poste de refoulement

Lot n°2 : Floculants, fourniture de réactifs pour la déshydratation des boues

■ Date de la notification du marché public : 16/04/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 2 an renouvelables 2 fois un an

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 360 000 €
- Montant TTC : 432 000 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Considérant que l'indice 010534837 A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution prévu à l'article 4.2 du CCAP a vu sa base modifiée par L'INSEE.

Considérant alors qu'il est nécessaire d'opérer une modification du marché, l'article 4.2 du CCAP est modifié ainsi.

4.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Lot(s)	Formules
01	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$
02	$C_n = 15.0\% + 85.0\% (010764354 (n) / 010764354 (o))$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot(s)	Code	Libellé
01	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution
02	010764354	A21 E – Prod. et distrib. d'eau, assainissement, gestion déchets, dépollution

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/77 - OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Par transmission conjointe de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, et de Monsieur le Président du Département de la Côte-d'Or du 02 juin 2025, la Communauté de communes a été officiellement saisie d'une demande d'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2031. Cet avis doit être rendu dans les 3 mois suivant cette notification.

Il est rappelé que la loi "Besson" du 05 juillet 2000 prévoit l'élaboration obligatoire de ce schéma dans chaque département afin de prévoir, pour 6 ans, les modalités d'accueil et de stationnement des personnes dites "Gens du Voyage" conformément aux dispositions de la loi précitée.

Deux précédents schémas ont été élaborés pour les périodes 2011-2017 et 2018-2024.

Il est également rappelé que la compétence "Création, aménagement, entretien des aires d'accueil et des aires de grand passage" est une compétence obligatoire des EPCI.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comprenant une commune de plus de 5 000 habitants est tenue, conformément aux dispositions de la loi précitée, de comporter sur son territoire un dispositif d'accueil.

Le précédent schéma prévoyait pour la Communauté de communes, les dispositions suivantes :

- La création et la gestion d'une aire d'accueil permanente de 15 emplacements,
- La participation à la création et à la gestion d'une aire de grand passage située sur le territoire du SCOT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Au cours des travaux préparatoires à ce nouveau schéma, les élus représentant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont fait valoir que la prescription relative à la création d'une aire d'accueil de 15 emplacements ne correspondait pas du tout aux installations constatées régulièrement sur le territoire communautaire, qui comportent généralement plusieurs dizaines voire parfois plusieurs centaines de caravanes. Les groupes composés de moins d'une vingtaine de caravanes ne correspondent pas à la typologie des stationnements constatés.

Ainsi, cette nouvelle version du schéma départemental a supprimé cette prescription qui a été remplacée pour notre EPCI par la création d'une aire de grand passage de 50 caravanes. Les aires de grand passage sont destinées à « *répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels* ». Elles sont réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes, sur une période de 1 à 3 semaines". Dès lors, les aménagements sont plus sommaires que pour les aires d'accueil.

Le décret du 5 mars 2019 définit les aménagements minimaux suivants pour les aires de grand passage :

- 1° Un accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une desserte interne ;
- 2° A l'entrée de l'aire, une installation accessible d'alimentation en eau potable satisfaisant aux normes techniques relatives aux bouches à incendie fixées par le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
- 3° A l'entrée de l'aire, une installation d'alimentation électrique sécurisée comportant un tableau de 250 kVA triphasé. En aval du point de livraison, la répartition d'électricité relève de la responsabilité du signataire de la convention d'occupation ;
- 4° A l'entrée de l'aire, un éclairage public ;
- 5° Un dispositif de recueil des eaux usées ;
- 6° Un système permettant la récupération des toilettes individuelles qui peut être complété par des cabines sanitaires mobiles autonomes non raccordées à un réseau d'assainissement ;
- 7° L'installation, sur l'aire ou à sa proximité immédiate, de bennes pour les ordures ménagères dont le ramassage est assuré au moins une fois par semaine pendant la période d'ouverture ou d'occupation ;
- 8° Un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie dans les conditions prévues pour ses habitants par la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale."

Le nouveau schéma prévoit en outre, en ce qui concerne notre arrondissement, la création d'une aire de grand passage de 100 caravanes sur le territoire de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud. Les autres EPCI de l'arrondissement n'ayant pas de prescription de création d'une aire de grand passage participeront au financement de son aménagement et de son entretien au prorata de leur population.

Considérant cette version révisée du Schéma Départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 56 voix Pour, 13 voix Contre et 2 Abstentions :

- **EMET** un avis favorable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/78 – OBJET : LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU POLE
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE BARGES/SAULON-LA-CHAPELLE A SAULON-LA-CHAPELLE**

La Communauté de communes exerce la compétence relative à la création, la gestion et l'entretien des équipements péri et extrascolaires sur son territoire.

Le SIVOS créé par les communes de Barges et Saulon-la-Chapelle exerce au nom de ses communes membres la compétence relative à la création, la gestion et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires.

Le SIVOS a souhaité engager la création d'un nouvel équipement regroupant sur un même site les écoles élémentaires et maternelles dont il a la charge.

Parallèlement, compte tenu des conditions matérielles actuelles d'organisation des services d'accueil et de restauration scolaire sur ces sites, la Communauté de communes a décidé d'accompagner cette démarche de regroupement en s'y associant par la création d'un nouvel équipement péri et extrascolaire et d'un restaurant périscolaire.

La gestion conjointe de ces deux opérations localisées sur le même site et qui partageront un certain nombre d'équipements en commun présente de nombreux avantages pour chacune des entités, maîtres d'ouvrage responsables de la partie d'ouvrage qui la concerne. Afin de faciliter les démarches techniques et administratives, la Communauté de communes et le SIVOS ont conclu une délégation de maîtrise d'ouvrage au travers de laquelle l'EPCI agira pour son propre compte en ce qui concerne les équipements péri et extrascolaires et pour le compte du SIVOS en ce qui concerne les équipements scolaires.

Une étude de faisabilité et un programme technique détaillé ont été élaborés par un Assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce programme comporte pour l'essentiel les éléments suivants :

- Pour le scolaire :

Maternelle : 3 salles de classes, espaces de repos, salle de motricité, local ATSEM, locaux de rangement et de dépôt, sanitaires, locaux techniques.

Elémentaire : 6 salles de classes, locaux associés, sanitaires, locaux techniques.

- Pour le Périscolaire :

2 salles d'activité, salle animateurs, locaux associés, sanitaires, locaux techniques.

- Pour la restauration :

2 salles de restauration, office de préparation et de réchauffage, sanitaires, circulations, locaux techniques.

- Pour l'ensemble :

Espaces extérieurs mutualisés (cours de récréation, accès, voirie, stationnement, espaces verts).

Dans le cadre du mandat confié, afin de permettre la poursuite de cette opération prévue au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes pour la partie périscolaire, Il est donc nécessaire d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sous esquisse +, en application des dispositions des articles L. 2125-1 2 et R. 2162-15 et suivants du Code de la commande publique.

L'enveloppe financière affectée aux travaux par la Maîtrise d'Ouvrage est estimée à 4 567 000 € HT (valeur décembre 2024) répartie, à ce stade des études, à raison de 63% pour le SIVOS et 37% pour la Communauté de communes.

Le déroulé de la procédure est le suivant :

- Publication d'un avis de concours ;

- Arrêt de la liste des candidats admis à concourir par le représentant du maître d'ouvrage (3 équipes de Maîtrise d'œuvre) après avis motivé du jury de concours ;

- Envoi du dossier de concours aux candidats admis à concourir ;

- Les candidats sont appelés à remettre une prestation anonyme qui permettra au jury de se prononcer sur leur projet ;

- Le jury émet un avis, classe les projets en fonction des critères de jugement des offres et se prononce sur l'attribution des primes ;
- Désignation du lauréat par le Conseil communautaire ;
- Publication d'un avis de résultat de concours ;
- Négociation éventuelle du marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les lauréat(s) du concours.

A l'issue de cette négociation, en application des dispositions de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, le Président de la Communauté de communes sera amené à signer un marché de maîtrise d'œuvre.

Composition du jury

En application des articles R. 2162-22 et suivants du Code de la commande publique, le jury de concours appelé à donner son avis sur les candidatures et les projets sera composé de la manière suivante :

- En qualité de Président du jury, le Président de la Communauté de communes ;
- 5 membres élus de la Commission d'appel d'offres titulaires ou suppléants ;
- Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée :
 - . Un architecte nommé par l'Ordre des Architectes de Bourgogne Franche Comté,
 - . Un Architecte désigné par le CAUE de Côte-d'Or,
 - . Un architecte désigné par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques).

Ces trois membres seront désignés nominativement par le président du jury par arrêté ultérieur après la publication de l'avis d'appel public à concurrence. Ils pourront bénéficier chacun d'une indemnité journalière ou du remboursement de leurs frais de déplacements fixé par l'arrêté susvisé.

- Au titre des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :
 - . Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse,
 - . Monsieur le Président du SIVOS de Barges Saulon-la-Chapelle (Maire de Barges) ;
 - . Monsieur le Maire de Saulon-la-Chapelle.

Sur proposition du jury, les candidats admis à concourir pourront bénéficier chacun d'une prime d'un montant de 20 000€ HT maximum. Le jury pourra proposer la réfaction de cette prime en fonction de la qualité des prestations remises.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour et 2 Abstentions :

- **AUTORISE** l'organisation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans les conditions réglementaires en vigueur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/79 - OBJET : MODIFICATION DES LISTES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES
THEMATIQUES**

Vu la délibération C/20/96 du 29 septembre 2020 décidant la création des commissions communautaires thématiques,

Considérant la nécessité de modifier la liste des membres de la commission « Enfance Jeunesse, affaires sociales et solidarités » ainsi que la liste du Conseil d'exploitation SPIC Assainissement suite au décès de Madame Evelyne GAUTHEY, Maire de Boncourt-le-Bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **MODIFIE** la liste de la commission « Enfance Jeunesse, affaires sociales et solidarités » comme suit :
Boncourt-le-Bois : **Anne-Virginie LAITHIER** en lieu et place de Evelyne GAUTHEY.
- **MODIFIE** la liste du Conseil d'exploitation SPIC Assainissement comme suit :
Boncourt-le-Bois : **Jean-Marc CHAPUIS** en lieu et place de Evelyne GAUTHEY.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/80 – OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME**

Suite au décès de Madame Evelyne GAUTHEY, Maire de Boncourt-le-Bois, conseillère communautaire titulaire, il convient de modifier la représentation de la Communauté de communes au sein du CODIR de l'Office de Tourisme en élisant un membre titulaire (collège des élus).

Il est procédé à son élection.

Monsieur Jean-Marc CHAPUIS est élu, par 71 voix Pour, **TITULAIRE** au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme – Collège des Elus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
24 septembre 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/81 – OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS INTERNET, TELEPHONIES FIXE ET MOBILE –
MODIFICATION N°2 AU LOT N°3 « TELEPHONIE MOBILE »**

Vu la délibération C/23/121,
Vu l'article 2194-8 de la Commande publique,

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_81-DE

SLO

Considérant qu'un marché de prestation de téléphonie mobile a été attribué à la société Bouygues TELECOM par délibération du 24 octobre 2023 ;

Considérant que la création d'un abonnement supplémentaire pour la gestion à distance de la STEP de Flagey-Echézeaux a été demandé auprès du prestataire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°2 au lot n°3 d'un montant de 495.89 € HT annuels pour l'ajout d'un abonnement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_81-DE

S'LO

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION TARIFAIRE N°2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Service des Marchés Publics
3 rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Téléphone : 03.80.27.04.70.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société Bouygues TELECOM

Adresse Commerciale
L'ATRIUM 6, place Abel Gance
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tel : 01.41.09.27.28
Fax : 01.39.26.64.65
Mail : egomis@bouyguestelecom.fr

Siège Social
37-39 rue Boissière
75116 Paris
SIRET : 397480930 03498
397480930 RCS PARIS
N° de gestion : 2009B04636

SIRET
N° et lieu d'inscription au RC, RCS
de Paris
Code APE / NAF
N° de TVA intercommunautaire

397480930 03498
2009 B 04 636
APE 6120Z
FR 74 397 480 930

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de services de prestations internet, télécommunications fixes et mobiles – LOT 3

■ **Date de la notification du marché public :** 13/11/2023

■ **Durée d'exécution du marché public :** 24 mois reconductible 2 fois pour des périodes de 1 an chacune

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 36 634,56€
- Montant TTC : 43 961.47€

■ Montant du marché pour l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 38 271.66€
- Montant TTC : 45 925.63€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Création d'un nouvel abonnement de téléphonie mobile sur le socle « Forfait Data 100Go réduit au-delà » pour le service assainissement afin de desservir en internet le poste de télégestion de la STEP de Flagey-Echézeaux.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 495.89€
- Montant TTC : + 595.43€
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.3%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 38 767.55€
- Montant TTC : 46 521.06€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDO, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/82 – OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE,
TOUT RISQUE CHANTIER ET RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE**

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;
Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre réunie le 23 septembre 2025 ;

Considérant que la communauté de communes afin de couvrir ses divers projets immobiliers a décidé de lancer un marché d'assurance ;

Considérant qu'une consultation allotie en 3 lots a été lancée le 06/08/2025 et qu'un seul pli a été déposé ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois 1 an pour une durée totale de 4 ans ou un montant maximum annuel de commande de 100 000 € HT pour le lot n°1, 25 000 € HT pour le lot n°2 et 5 000 euros HT pour le lot n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour et 2 Abstentions :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 dommage ouvrage marché à l'assureur SMABTP jugée le mieux disant sur la base de son offre,
- **ATTRIBUE** le lot n°2 tout risque chantier marché à l'assureur SMABTP jugée le mieux disant sur la base de son offre,
- **ATTRIBUE** le lot n°3 responsabilité civile du maître d'ouvrage marché à l'assureur SMABTP jugée le mieux disant sur la base de son offre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/83 - OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE
A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget de l'établissement,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle également à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant le besoin de la direction des affaires financières, il est nécessaire de créer un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la gestion des Associations Foncières de Remembrement pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 :

- Un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C, à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Considérant les besoins du service petite enfance pour l'année 2025/2026, il est nécessaire de créer un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 :

- Un poste d'agent social, catégorie C, à temps complet.

Considérant le besoin du service de lecture publique et des médiathèques, il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 :

- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, à temps non-complet à raison de 13 heures hebdomadaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de chaque grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **CREE** trois emplois non-permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité selon les éléments définis ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **DIT** que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/84 - OBJET : MODIFICATION DES EMPLOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le budget de la Communauté de communes,
Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 22 septembre 2025,
Vu les listes d'aptitudes des promotions internes 2025 du CDG21,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les listes d'aptitudes à la suite de la campagne de promotion interne organisée par le CDG21,

Considérant les effectifs nécessaires pour assurer l'accueil des enfants pour l'année scolaire 2025-2026 au sein de la Direction de l'enfance, de la parentalité et de la cohésion sociale,

Considérant la variation des effectifs inscrits, par discipline enseignée, au sein de l'Ecole de musique intercommunale, depuis la rentrée scolaire de septembre 2025

Considérant qu'il est nécessaire d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et de maintenir la qualité du service,

Considérant la mise en place d'un temps de travail annualisé au sein du service des sports pour le poste d'accueil et d'entretien de la piscine,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025, à savoir :

Supprimer :

- Poste RH-095, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, poste d'assistante de gestion financière et administratif au sein du service Patrimoine.
- Poste RH-215, grade d'adjoint territorial d'animation, à hauteur de 6.75 heures, Catégorie C, poste d'agent d'animation au pôle de Chambœuf.

Créer :

- Poste RH-295 - Grade de rédacteur, catégorie B, à temps complet, poste d'Assistant/e de prévention.
- Poste RH-296 - Grade de rédacteur, catégorie B, à temps complet, poste de Gestionnaire de la taxe de séjour.
- Poste RH-297 - Grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B, à temps complet, poste de responsable de service lecture publique et médiathèques.
- Poste RH 298 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, pour le poste d'agent d'entretien et de restauration affecté au pôle de Gevrey-Chambertin.
- Poste RH-299 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à hauteur de 6.75 heures hebdomadaires, pour le poste d'agent d'animation au pôle des Hautes-Côtes.

Transformer (modification du temps hebdomadaire inférieur à 10%) :

- Le poste RH-149 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 27.00 heures hebdomadaires au lieu de 30.00 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien et la restauration du pôle Corgoloin.
- Le poste RH-217 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 23.00 heures hebdomadaires, au lieu de 24.25 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Chambœuf.
- Le poste RH-250 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C à temps non-complet, à raison de 29.40 heures hebdomadaires, au lieu de 28.31 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Gevrey-Chambertin.
- Le poste RH-264 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 32.67 heures hebdomadaires, au lieu de 31.15 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Noiron-sous-Gevrey
- Le poste RH-049 – Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 10.50 heures hebdomadaires, au lieu de 10 heures hebdomadaires, pour assurer les cours de saxophone.
- Le poste RH-061 – Grade d'assistant d'enseignement artistique principal, à temps non-complet, à raison de 15.25 heures hebdomadaires, au lieu de 14.50 heures hebdomadaires, pour assurer les cours de percussion.

Supprimer et créer (modification du temps hebdomadaire supérieur à 10%) :

- Supprimer le poste RH-172 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet à raison 25.64 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien et la restauration du pôle de Noiron-Sous-Gevrey.
 - o Créer à la même date le poste RH-172 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet à raison de 28.63 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien et la restauration du pôle de Noiron-Sous-Gevrey.
- Supprimer le poste RH-193 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 20.90 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Nuits-Saint-Georges, élémentaire.
 - o Créer le poste RH-193 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 23.63 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Nuits-Saint-Georges, élémentaire.
- Supprimer le poste RH-212 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 4 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle des Hautes-Côtes.
 - o Créer le poste RH-212 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 3.08 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle des Hautes-Côtes.
- Supprimer le poste RH-218 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 24 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Chambœuf.
 - o Créer le poste RH-218 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison 6.60 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Chambœuf
- Supprimer le poste RH-047, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.
 - o Créer le poste RH-047, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.
- Supprimer le poste RH-051, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 9.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de flûte et de chorale.
 - o Créer le poste RH-051, Grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 8.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de flûte et de chorale.
- Supprimer le poste RH-053, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3 heures hebdomadaires pour assurer les cours de harpe.
 - o Créer le poste RH-053, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de harpe.
- Supprimer le poste RH-055, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de chant.
 - o Créer le poste RH-055, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 6.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de chant.
- Supprimer le poste RH-056, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de trompette.
 - o Créer le poste RH-056, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de trompette.

- Supprimer le poste RH-059, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 8.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation violon.
 - o Créer le poste RH-059, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 10.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.
- Supprimer le poste RH-060, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps complet, à raison de 20.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale.
 - o Créer le poste RH-060, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet, à raison de 20.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale.
- Supprimer le poste RH-062, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 7.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de hautbois.
 - o Créer le poste RH-062, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 7.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de hautbois.
- Supprimer le poste RH-063, Grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non-complet, catégorie B, à raison de 10.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de trombone.
 - o Créer le poste RH-063, Grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non-complet, catégorie B, à raison de 8.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de trombone.
- Supprimer le poste RH-137, Grade d'adjoint technique territorial, à temps non-complet, catégorie C, à raison de 19.00 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil et l'entretien de la piscine de Nuits-Saint-Georges
 - o Créer le poste RH-137, Grade d'adjoint technique territorial, à temps non-complet, catégorie C, à raison de 28.97 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil et l'entretien de la piscine de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie hiérarchique du poste ciblé dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les textes, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- SUPPRIME :

- Le poste RH-095, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, poste d'assistante de gestion financière et administratif au sein du service Patrimoine.
- Le poste RH-215, grade d'adjoint territorial d'animation, à hauteur de 6.75 heures, Catégorie C, poste d'agent d'animation au pôle de Chambœuf.
- Le poste RH-172 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet à raison de 25.64 heures hebdomadaires poste d'agent d'entretien et de restauration du pôle de Noiron-Sous-Gevrey.
- Le poste RH-193 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 20.90 heures hebdomadaires poste d'animateur du pôle de Nuits-Saint-Georges, élémentaire.
- Le poste RH-212 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 4 heures hebdomadaires poste d'animateur du pôle des Hautes-Côtes.
- Le poste RH-218 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires poste d'animateur du pôle de Chambœuf.
- Le poste RH-047, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.

- Le poste RH-051, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 9.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de flûte et de chorale.
- Le poste RH-053, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3 heures hebdomadaires pour assurer les cours de harpe.
- Le poste RH-055, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de chant.
- Le poste RH-056, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de trompette.
- Le poste RH-059, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 8.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation violon.
- Le poste RH-060, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps complet, à raison de 20.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale.
- Le poste RH-062, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 7.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de hautbois.
- Le poste RH-063, Grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non-complet, catégorie B, à raison de 10.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de trombone.
- Le poste RH-137, Grade d'adjoint technique territorial, à temps non-complet, catégorie C, à raison de 19.00 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil et l'entretien de la piscine de Nuits-Saint-Georges

- CREE :

- Le poste RH-295 - Grade de rédacteur, catégorie B, à temps complet, poste d'Assistant/e de prévention.
- Le poste RH-296 - Grade de rédacteur, catégorie B, à temps complet, poste de Gestionnaire de la taxe de séjour.
- Le poste RH-297 - Grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B, à temps complet, poste de responsable de service lecture publique et médiathèques.
- Le poste RH 298 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, poste d'agent d'entretien et de restauration affecté au pôle de Gevrey-Chambertin.
- Le poste RH-299 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à hauteur de 6.75 heures hebdomadaires, poste d'animateur au pôle des Hautes-Côtes.
- Le poste RH-172 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet à raison de 28.63 heures hebdomadaires, poste d'agent d'entretien et de restauration du pôle de Noiron-Sous-Gevrey.
- Le poste RH-193 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 23.63 heures hebdomadaires, poste d'animateur du pôle de Nuits-Saint-Georges, élémentaire.
- Le poste RH-212 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 3.08 heures hebdomadaires, poste d'animateur du pôle des Hautes-Côtes.
- Le poste RH-218 Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet à raison de 6.60 heures hebdomadaires, poste d'animateur du pôle de Chambœuf.
- Le poste RH-047, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.
- Le poste RH-051, Grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 8.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de flûte et de chorale.
- Le poste RH-053, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 3.50 heures hebdomadaires pour assurer les cours de harpe.
- Le poste RH-055, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 6.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de chant.
- Le poste RH-056, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 4.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de trompette.
- Le poste RH-059, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 10.75 heures hebdomadaires pour assurer les cours de violon.
- Le poste RH-060, Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet, à raison de 20.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale.
- Le poste RH-062, Grade d'assistant d'enseignement artistique, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 7.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de hautbois.
- Le poste RH-063, Grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non-complet, catégorie B, à raison de 8.00 heures hebdomadaires pour assurer les cours de formation musicale et de trombone.
- Le poste RH-137, Grade d'adjoint technique territorial, à temps non-complet, catégorie C, à raison de 28.97 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil et l'entretien de la piscine de Nuits-Saint-Georges

- **TRANSFORME :**

- Le poste RH-149 - Grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 27.00 heures hebdomadaires au lieu de 30.00 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien et la restauration du pôle Corgoloin.
- Le poste RH-217 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 23.00 heures hebdomadaires, au lieu de 24.25 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Chambœuf.
- Le poste RH-250 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C à temps non-complet, à raison de 29.40 heures hebdomadaires, au lieu de 28.31 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Gevrey-Chambertin.
- Le poste RH-264 - Grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non-complet, à raison de 32.67 heures hebdomadaires, au lieu de 31.15 heures hebdomadaires pour assurer l'animation du pôle de Noiron-sous-Gevrey
- Le poste RH-049 – Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 10.5 heures hebdomadaires, au lieu de 10 heures hebdomadaires, pour assurer les cours de saxophone.
- Le poste RH-061 – Grade d'assistant d'enseignement artistique principal, catégorie B, à temps non-complet, à raison de 15.25 heures hebdomadaires, au lieu de 14.50 heures hebdomadaires, pour assurer les cours de percussion.

- **SE RESERVE** la possibilité qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique,

- **DIT** qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade prévu par le tableau des emplois et des effectifs et selon les conditions des différentes délibérations de la Communauté de Communes,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/85 - OBJET : ACTUALISATION DU RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat,
Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP,
Vu les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, conformément aux tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale figurant aux annexes 1 et 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé,
Vu la circulaire NOR RDFF1427139 C du 05 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique en date du 03 juin 2019, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, sujétions, expertise et à la prise en compte de l'expérience professionnelle pour la partie IFSE et de la manière de servir et de l'engagement professionnel pour la partie CIA en vue de l'application du RIFSEEP, aux agents de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
Vu la délibération C/19/110 du 25 juin 2019 portant harmonisation et actualisation du RIFSEEP,
Vu la délibération C/20/141 du 15 décembre 2020 portant intégration de cadres d'emploi au RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021,
Vu la délibération C/23/66 du 04 avril 2023 portant actualisation du RIFSEEP à compter du 01/05/2023,
Vu la délibération C/24/30 du 05 mars 2024 portant actualisation du RIFSEEP,
Vu les crédits inscrits au budget,
Vu l'avis du CST en date du 22 septembre 2025,

Considérant que l'indemnité régie fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions,

1. Rappel des objectifs du RIFSEEP

Monsieur le Président rappelle que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par délibération le 25 juin 2019, uniquement pour les cadres d'emploi qui ont fait l'objet d'une transposition par rapport aux corps ou services de l'Etat servant de référence le permet.

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP est un complément de rémunération comprenant deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Monsieur le Président rappelle que cette délibération vient remplacer et abroger :

- La délibération C/19/110 portant harmonisation et actualisation du RIFSEEP en date du 25 juin 2019,
- La délibération C/20/141 du 15 décembre 2020 portant intégration de cadres d'emploi au RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021,
- La délibération C/23/66 du 04 avril 2023 portant actualisation du RIFSEEP à compter du 01/05/2023.
- La délibération C/24/30 du 05 mars 2024 portant actualisation du RIFSEEP.

2. Les bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

Le régime indemnitaire sera versé à l'ensemble des agents publics, titulaires et contractuels sur emploi permanent ou non permanent, à l'exclusion des vacataires.

Aussi, les agents de droit privé (contrat apprentissage, CUI-CAE, etc.) ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

La présente délibération s'applique à l'ensemble des cadres d'emplois prévues par la réglementation en vigueur et la réglementation future.

3. **Mise en place de l'IFSE**

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

3.1- **Détermination des groupes de fonctions**

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - responsabilité en matière d'encadrement et ou de management d'équipe,
 - élaboration et / ou suivi de dossiers stratégiques,
 - conduite de projet.
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
 - maîtrise de logiciels spécifiques,
 - qualification, habilitation réglementaires, permis spécifiques...,
 - expertise particulière (expertise technique : bâtiments, espaces verts... ; expertise administrative : finance, RH...).
- Suiétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - exposition physique particulière,
 - gestion de risques, de conflits, de contentieux,
 - relationnel (élus, partenaires, prestataires...),
 - horaires particuliers et / ou lieux d'affectation spécifiques.

Monsieur le Président propose de fixer les groupes de fonctions et les montants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels		Montants annuels		Fonctions / métiers (liste non exhaustive)
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
GF1	1 300,00 €	2 000,00 €	15 600,00 €	24 000,00 €	DGS, DGA
GF2	800,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €	19 200,00 €	Directeur/trice
GF3	550,00 €	1 300,00 €	6 600,00 €	15 600,00 €	Responsable de service

GF4	350,00 €	1 100,00 €	4 200,00 €	13 200,00 €	Responsable de site péri et extra, chargé/e de mission (communication, SIG, Scot, scientifique...), secrétaire de mairie, animateur/trice RPE, conservateur/trice, coordinateur/trice, chef/fe d'équipe
GF5	250,00 €	800,00 €	3 000,00 €	9 600,00 €	Assistant/e de direction, assistant/e RH, gestionnaire compta, auxiliaire de puériculture, responsable adjoint péri
GF6	125,00 €	600,00 €	1 500,00 €	7 200,00 €	Animateur/trice, agent d'entretien, agent technique (eau, assainissement, déchet, technique), agent d'accueil, agent administratif (facturation...), agent social crèche, agent de bibliothèque

3.2- Sujétion particulière

Une sujétion particulière, pour travail découpé au-delà de 2 périodes par jour, est instaurée. Son montant mensuel s'élève à 25 €.

3.3- Modulation de l'expérience

L'IFSE pourra être modulée selon de l'expérience professionnelle des agents appréciée au regard des critères suivants :

- d'une part en valorisant le parcours professionnel, lié au poste (c'est-à-dire l'expérience acquise avant l'entrée dans la collectivité). Les critères retenus sont :
 - Le nombre d'années sur un poste similaire, ou dans l'environnement / domaine (public ou privé) :
 - Expérience inférieure à 1 an,
 - Expérience entre 1 et 2 ans,
 - Expérience entre 3 et 5 ans,
 - Expérience supérieure à 5 ans,
 - La mobilité dans le domaine d'activité,
 - Le tutorat / l'encadrement,
- d'autre part en valorisant le parcours professionnel dans le cadre des fonctions exercées sur le poste au sein de la collectivité. Les critères retenus sont :
 - La montée en compétences et le maintien des compétences (évaluation par l'intermédiaire de l'entretien professionnel)
 - Les formations suivies :
 - les formations diplômantes / qualifiantes / professionnalisantes,
 - le nombre de formations réalisées dans l'année,
 - le tutorat (partage et transfert des connaissances et des compétences).

Il est proposé de répartir l'enveloppe IFSE de la manière suivante :

- 50% permettant de valoriser le poste (IFSE poste) ;
- 25% permettant de valoriser l'expérience acquise antérieurement ;
- 25% permettant de valoriser l'expérience acquise sur le poste à hauteur de 25%.

3.4- Réexamen de l'IFSE

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec avantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- A minima, tous les 3 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- En cas de changement de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, ou la réussite à un concours / examen professionnel.

3.5- Périodicité et modalité de versement

L'IFSE est versée mensuellement. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail.

3.6- Absences

Il est proposé de moduler l'IFSE :

- Dans le cadre de l'indisponibilité physique :

Congé maladie ordinaire	Réduction de 1/30 ^{ème} du RI (part IFSE) par jour d'absence
Congé de longue maladie	Pas de maintien du régime indemnitaire,
Congé de longue durée	Pas de maintien du régime indemnitaire
Congé grave maladie	Pas de maintien du régime indemnitaire
Congé maternité, paternité et adoption	Maintien du RI dans les proportions du traitement
Congé AT / MP	Maintien du RI dans les proportions du traitement

- Dans le cadre des autres motifs d'absence :

Autorisation spéciale d'absence laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale	Maintien du RI dans les proportions du traitement
Autorisation spéciale d'absence de plein droit	Maintien du RI dans les proportions du traitement
Grève	Réduction de 1/30 ^{ème} du RI (part IFSE) par jour d'absence
Absence injustifiée	Réduction de 1/30 ^{ème} du RI (part IFSE) par jour d'absence
Suspension	Réduction de 1/30 ^{ème} du RI (part IFSE) par jour d'absence
Exclusion temporaire	Réduction de 1/30 ^{ème} du RI (part IFSE) par jour d'absence

3.7- Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

3.8- Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

4. Mise en place d'une part supplémentaire "IFSE régie"

4.1- Les bénéficiaires de la part "IFSE régie"

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Afin de tenir compte des responsabilités exercées par les agents régisseurs, elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, sachant que **la somme des deux parts (IFSE et CIA) ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État (article 88 de la loi 84-53).**

L'ensemble des cadres d'emplois et des groupes de fonctions sont concernés par la part supplémentaire "IFSE régie".

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

4.2- Les montants de la part "IFSE régie"

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avance et de recettes	Montant du cautionnement	MONTANT annuel de la part IFSE régie
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 €
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300 €	110 €
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460 €	120 €
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760 €	140 €
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220 €	160 €
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800 €	200 €
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800 €	320 €
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600 €	410 €
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300 €	550 €
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100 €	640 €
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900 €	690 €
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600 €	820 €
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 € par tranche de 1 500 000	46 € par tranche de 1 500 000 minimum

4.3- Périodicité de versement

"L'IFSE régie" est versée annuellement en janvier N+1.

5. Mise en place du CIA

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir, appréciés lors de l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte à la fois de la réalisation d'objectifs quantitatifs / qualitatifs et de la manière de servir.

Plus précisément, seront appréciés les 9 critères suivants :

- Disponibilité
- Engagements
- Prises d'initiative
- Constance dans le travail
- Capacités relationnelles
- Contribution au collectif de travail
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à représenter de manière positive la collectivité
- Capacité à s'intéresser au fonctionnement de la collectivité

5.1- Montant du CIA

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Le taux maximal du CIA sera calculé sur la base du montant maximal annuel de la part IFSE par groupe de fonctions. Ce taux sera déterminé au regard des capacités budgétaires et sera fixé annuellement lors du vote du budget.

Le montant qui pourra être versé à l'agent sera compris entre 0 et 100 % de ce montant.

5.2- Condition d'ancienneté

Une ancienneté de 6 mois est requise. L'ancienneté s'appréciera au 1^{er} juin de chaque année.

L'agent devra être présent dans les effectifs au 1^{er} juin de chaque année.

5.3- Périodicité et modalité de versement

Le CIA est versé annuellement. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Le montant versé n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

5.4- Absence

Le CIA n'est pas modulable.

5.5- Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités tenant compte de l'engagement et de la manière de servir, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

5.6- Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **MODIFIE** le RIFSEEP à compter de la date de mise en exécution de la présente délibération dans les conditions indiquées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
PASCAL GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
24 septembre 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/25/86 - OBJET : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES
COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2025**

Il est rappelé que la loi de finances 2012 a institué un nouveau mécanisme de péréquation horizontale.

Ce mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant des ressources de ce fonds est fixé dans la loi de finances. Pour 2012, le fonds a été fixé à 150 millions d'euros puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015. Depuis 2016, le fonds est maintenu à un milliard d'euros.

Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA) en agrégeant richesse de la Communauté de communes et celle de ses communes membres.

Sont contributrices les intercommunalités et les communes dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen national. Sont bénéficiaires, les intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte du leur potentiel financier agrégé (20%), du revenu moyen par habitant (60%) et de leur effort fiscal (20%).

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Trois modes de répartition sont prévues :

1. Une répartition dite de droit commun :

- Entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF. La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. La contribution des communes membres est égale à la différence entre la contribution de l'ensemble intercommunale et la contribution de l'EPCI.
- Entre les communes membres en fonction des potentiels financiers par habitants et des populations des communes (référence DGF).

2. Une répartition dérogatoire n°1 par délibération prise à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant dans un délai de deux mois à compter de la notification du Préfet

- Entre l'EPCI et ses communes membres : répartition libre mais sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun et tenant au moins compte des critères de potentiel financier ou fiscal, de revenus et de population.
- Entre les communes membres en fonction au minimum de trois critères, c'est-à-dire de leur population, de l'écart du revenu par habitant des communes et du revenu moyen par habitant des communes, du potentiel fiscal ou financier par habitant ainsi que de tout autre critère complémentaire de ressources ou de charges pouvant être choisi par le Conseil communautaire. Cependant, ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet de minorer ou majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3. Une répartition dérogatoire n°2 dite libre

- soit par délibération du Conseil Communautaire prise à l'unanimité dans un délai de deux mois à compter de la notification,
 - soit par délibération du Conseil Communautaire prise à la majorité des 2/3 avec l'accord de l'ensemble des Conseils Municipaux dans les deux mois qui suivent la délibération de l'EPCI,
- Entre l'EPCI et ses communes membres : répartition librement fixée ;
 - Entre les communes membres : répartition librement fixée.

Si les Conseils Municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir approuvé la délibération du Conseil communautaire.

Pour l'année 2025, selon la répartition de droit commun, notre ensemble intercommunal est contributeur pour un montant de **825 702 €** (dont 374 752 € pour la part de la Communauté de communes et 450 950 € pour la part des communes membres) car le potentiel financier agrégé par habitant de notre ensemble intercommunal de 845.02 € est supérieur de 112.76 % par rapport au potentiel fiscal moyen national par habitant (749.40 €).

Il est proposé :

- de retenir la répartition dérogatoire n°2 dite libre et de répartir la participation par moitié entre la Communauté de communes et les communes,
- de répartir la quote part des communes au prorata du droit de commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **REPARTIT** le prélèvement de 825 702 € à hauteur de 412 851 € pour la Communauté de communes et à hauteur de 412 851 € pour les communes,
- **REPARTIT** le prélèvement de 412 851 € entre les communes au prorata du droit commun selon le tableau annexé.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Fiche d'information FPIC 2025 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice 2025

Département 21

Ensemble intercommunal: 200070894 CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS-ST-GEORGES

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	-825 702
Montant reversé Ensemble intercommunal	0
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-825 702

Cet Ensemble intercommunal est contributeur net

Le Président
 Pascal GRAPPIN



Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	-374 752	-487 178	-262 326		0	0	0		-374 752	412 851
Part communes membres	-450 950	-338 524	-563 376		0	0	0		-450 950	412 851
TOTAL	-825 702	-825 702	-825 702		0	0	0		-825 702	825 702

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_86-DE

SLOW

Répartition du FPIC entre communes membres							
Répartition du FPIC entre Communes membres							
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
21001	AGENCOURT	-5 334		0		-5 334	-4 883
21017	ARCENANT	-5 579		0		-5 579	-5 108
21022	ARGILLY	-6 397		0		-6 397	-5 857
21048	BARGES	-7 361		0		-7 361	-6 739
21070	BEVY	-1 645		0		-1 645	-1 506
21088	BONCOURT-LE-BOIS	-3 509		0		-3 509	-3 213
21110	BROCHON	-13 972		0		-13 972	-12 792
21113	BROINDON	-2 111		0		-2 111	-1 933
21132	CHAMBOEUF	-4 092		0		-4 092	-3 746
21133	CHAMBOLLE-MUSIGNY	-7 167		0		-7 167	-6 561
21162	CHAUX	-5 081		0		-5 081	-4 652
21169	CHEVANNES	-2 187		0		-2 187	-2 002
21178	VALFORÉT	-3 888		0		-3 888	-3 560
21182	COLLONGES-LES-BEVY	-1 130		0		-1 130	-1 035
21186	COMBLANCHIEN	-7 373		0		-7 373	-6 750
21191	CORCELLES-LES-CITEAUX	-12 380		0		-12 380	-11 334
21194	CORGOLOIN	-12 940		0		-12 940	-11 847
21200	COUCHEY	-20 947		0		-20 947	-19 177
21217	CURLEY	-1 799		0		-1 799	-1 647
21219	CURTIL-VERGY	-2 035		0		-2 035	-1 863
21228	DETAIN-ET-BRUANT	-1 689		0		-1 689	-1 546
21246	EPERNAY-SOUS-GEVREY	-1 959		0		-1 959	-1 793
21254	ETANG-VERGY	-2 229		0		-2 229	-2 041

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 021-200070894-20250930-C_25_86-DE

SLO

21265	FIXIN	-14 979	0	-14 979
21267	FLAGEY-ECHEZEAUX	-6 919	0	-6 919
21289	FUSSEY	-1 152	0	-1 152
21294	GERLAND	-4 981	0	-4 981
21295	GEVREY-CHAMBERTIN	-56 103	0	-56 103
21297	GILLY-LES-CITEAUX	-10 122	0	-10 122
21368	MAGNY-LES-VILLERS	-2 860	0	-2 860
21384	MAREY-LES-FUSSEY	-1 179	0	-1 179
21407	MESSANGES	-2 450	0	-2 450
21409	MEUILLEY	-4 727	0	-4 727
21442	MOREY-SAINT-DENIS	-13 068	0	-13 068
21458	NOIRON-SOUS-GEVREY	-12 819	0	-12 819
21464	NUITS-SAINT-GEORGES	-98 038	0	-98 038
21506	PREMEAUX-PRISSEY	-5 602	0	-5 602
21517	QUINCEY	-5 768	0	-5 768
21523	REULLE-VERGY	-2 199	0	-2 199
21542	SAINT-BERNARD	-4 299	0	-4 299
21564	SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	-4 657	0	-4 657
21565	SAINT-PHILIBERT	-6 562	0	-6 562
21585	SAULON-LA-CHAPELLE	-15 018	0	-15 018
21586	SAULON-LA-RUE	-8 315	0	-8 315
21596	SAVOUGES	-4 356	0	-4 356
21597	SEGROIS	-806	0	-806
21601	SEMEZANGES	-1 417	0	-1 417
21625	TERNANT	-1 416	0	-1 416
21650	URCY	-1 673	0	-1 673
21688	VILLARS-FONTAINE	-1 722	0	-1 722
21691	VILLEBICHOT	-3 623	0	-3 623
21698	VILLERS-LA-FAYE	-4 686	0	-4 686
21708	VILLY-LE-MOUTIER	-4 109	0	-4 109
21714	VOSNE-ROMANEE	-7 718	0	-7 718
21716	VOUGEOT	-4 803	0	-4 803
TOTAL		-450 950	0	-450 950

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/87 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2/2025

Il convient de réajuster les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour tenir compte de dépenses nouvelles, des avenants sur les projets du programme pluriannuel d'investissements et des subventions attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°2/2025 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	146 895.00 €	74	Participations	107 385.00 €
014	Atténuation de produit	-12 272.00 €	75	Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	-17 238.00 €	042	Opération d'ordre entre section amortissement subvention	8 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	117 385.00 €		TOTAL RECETTES	117 385.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Immobilisation incorporelle	38 210.00 €	13	Subventions	485 920.00 €
204	Subventions d'équipement versées	700.00 €	024	Cession	5 000.00 €
21	Immobilisation corporelle	92 650.00 €	041	Opérations patrimoniales	204 120.00 €
23	Immobilisation en cours	351 360.00 €	458211	Opération sous mandat Commerce de proximité Saulon- la-Rue	18 195.00 €
040	Opération d'ordre en section amortis-ement subvention	8 000.00 €	458212	Opération sous mandat Commerce de proximité Corgoloin	26 190.00 €
041	Opérations patrimoniales	204 120.00 €	458214	Opération sous mandat Scolaire Barges Saulon-la-Chapelle	13 790.00 €
458111	Opération sous mandat Commerce de proximité Saulon-la-Rue	18 195.00 €			
458112	Opération sous mandat Commerce de proximité Corgoloin	26 190.00 €			
458114	Opération sous mandat Scolaire Barges-Saulon-la-Chapelle	13 790.00 €			
	TOTAL DEPENSES	753 215.00 €		TOTAL RECETTES	753 215.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/88 – OBJET : BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°2/2025

Il convient de réajuster des crédits pour tenir compte d'une dépense imprévue relative à la nécessité de remplacer la canalisation d'eau potable vétuste alimentant la déchetterie et la station d'épuration de Quincey, constatée lors de la réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées de transfert entre la ville de Nuits-Saint-Georges et la station d'épuration de Quincey.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°2/2025 suivante :

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Immobilisation en cours	31 400.00 €			
020	Dépenses imprévues	-31 400.00 €			
	TOTAL DEPENSES	0.00 €		TOTAL RECETTES	0.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/89 – OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Il convient de réajuster les crédits pour tenir compte des avances sur les travaux de renouvellement de la canalisation de transfert entre la ville de Nuits-Saint-Georges et la station d'épuration de Quincey à la suite de l'attribution du marché et également de la modification de la télégestion de certains postes relevage à la suite de la suppression du réseaux 1G et 2G.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1/2025 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
042	Opération entre section Amortissement	10 500.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	2 450.00 €			
022	Dépenses imprévues	-12 950.00 €			
	TOTAL DEPENSES	0.00 €		TOTAL RECETTES	0.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
21	Immobilisation corporelle	10 500.00 €	040	Opération entre section Amortissement	10 500.00 €
23	Immobilisation en cours	2 450.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 450.00 €
041	Opérations patrimoniales	120 230.00 €	041	Opérations patrimoniales	120 230.00 €
	TOTAL DEPENSES	133 180.00 €		TOTAL RECETTES	133 180.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/90 – OBJET : BUDGET DECHETS – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Il convient de réajuster les crédits pour tenir compte de notre participation à l'investissement des travaux du centre de tri et des nouveaux coûts de fonctionnement actés par un avenant à la convention d'entente avec Dijon Métropole. Des crédits supplémentaires sont également nécessaires pour la réalisation des dalles définitives des Points d'Apports Volontaires et pour la réalisation d'un audit technique des cinq déchetteries pour la préconisation d'actions en cas de forte chaleur.

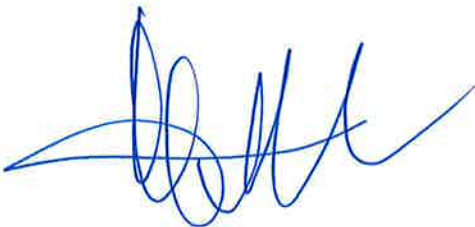
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2025 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	107 530.00 €			
67	Charges exceptionnelles	-107 780.00 €			
042	Opération entre section Amortissement	250.00 €			
	TOTAL DEPENSES	0.00 €		TOTAL RECETTES	0.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
20	Immobilisation incorporelle	4 275.00 €	040	Opération entre section Amortissement	250.00 €
21	Immobilisation corporelle	30 000.00 €			
020	Dépenses imprévues	-34 025.00 €			
	TOTAL DEPENSES	250.00 €		TOTAL RECETTES	250.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/91 – OBJET : BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Il convient de réajuster les crédits pour tenir compte de travaux supplémentaires d'extension des réseaux de téléphonie et d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2025 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	41 015.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	41 015.00 €
	TOTAL DEPENSES	41 015.00 €		TOTAL RECETTES	41 015.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre entre section	41 015.00 €	16	Emprunt	41 015.00 €
	TOTAL DEPENSES	41 015.00 €		TOTAL RECETTES	41 015.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/92 – OBJET : BUDGET ZAE NUITS-SAINT-GEORGES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Il convient de réajuster les crédits pour tenir compte de travaux supplémentaires d'extension du réseau de téléphonie et de travaux d'externalisation de l'entretien des massifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2025 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	22 785.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	22 785.00 €
	TOTAL DEPENSES	22 785.00 €		TOTAL RECETTES	22 785.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre entre section	22 785.00 €	16	Emprunt	22 785.00 €
	TOTAL DEPENSES	22 785.00 €		TOTAL RECETTES	22 785.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/93 – OBJET : BUDGET ZAE GILLY-LES-CITEAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Il convient de réajuster les crédits pour tenir compte d'avenant financier sur les travaux de viabilisation de la zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2025 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	31 350.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	31 350.00 €
	TOTAL DEPENSES	31 350.00 €		TOTAL RECETTES	31 350.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre entre section	31 350.00 €	16	Emprunt	31 350.00 €
	TOTAL DEPENSES	31 350.00 €		TOTAL RECETTES	31 350.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 60 / Pouvoirs : 11 / Votants : 71

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Arnaud VERPEAU (en remplacement de Gilles MALSERT).

EXCUSES : Antonio COBOS, Jean-Marc CHAPUIS, Christian MEZZAVILLA, Danièle BELORGEY, Sonia LOTH, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Gilles MALSERT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Antonio COBOS a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alain CARTRON a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Florence ZITO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/94 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport, présenté au Conseil communautaire, fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le présent rapport d'activités a ainsi pour objet de donner une vision d'ensemble des actions engagées ou conduites en 2024, en vue d'informer les communes membres.

Dans un souci de transparence et de lisibilité, il permet donc de présenter l'Intercommunalité et de revenir sur ses principales réalisations 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix Pour :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

PRÉAMBULE	3
ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
RETOUR EN IMAGES SUR 2024	5-6

PREMIÈRE PARTIE :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES : UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION

CHIFFRES CLÉS ET TERRITOIRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ	8-9
LA GOUVERNANCE	10-11
LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES	12
LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES	13
LA CARTE DES SITES COMMUNAUTAIRES	14-15
L'ADMINISTRATION	16-17

DEUXIÈME PARTIE :

LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, LA MUTUALISATION

RESSOURCES HUMAINES	20-24
FINANCES	25-31
PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX	32
SYSTÈME D'INFORMATIONS	33-34
COMMUNICATION	35-37
COMMANDE PUBLIQUE	38

TROISIÈME PARTIE :

ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	41-42
GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR	43-46
PLANIFICATION, URBANISME ET HABITAT	47
Mission SCoT	47-48
Instruction du droit des sols	49-50
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	51
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ	52-54
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS	55
Service eau	55-56
Service assainissement	56-57
GEMAPI	58
Service déchets	59-61

QUATRIÈME PARTIE :

COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, SOLIDARITÉS, CULTURE ET SPORTS	62-63
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	64
Petite enfance	64-69
Enfance	70-74
CLAS	75-77
ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE	78
Médiathèques intercommunales	78-79
École de musique intercommunale	79-80
Cinéma	80-81
Développement culturel	82
Sports	83-84
ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE	85
FRANCE SERVICES	86
LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES	
COMMUNS	87
ANNEXES	88-96

Article 1^{er} des statuts de la Communauté de communes adoptés par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2018 :

« La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016, est instituée pour une durée illimitée.

Elle associe ses communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

ÉDITO



En 2024, la Communauté de communes a poursuivi ses objectifs de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes, tout en garantissant la pérennité de ses actions et en maintenant des services publics de qualité au bénéfice de la population. Les mesures rigoureuses et les efforts collectifs pour rétablir l'équilibre de nos comptes portent leurs fruits. Malgré un contexte national et international particulièrement contraint, nous avons terminé l'année avec un excédent de fonctionnement de 1 296 836 €.

Ces résultats satisfaisants ont renforcé notre capacité d'autofinancement. Ils nous ont permis de continuer à améliorer le pouvoir d'achat des agents communautaires, avec le renouvellement du Complément Indemnitaire Annuel et la revalorisation du RIFSEEP. Nous avons également poursuivi notre engagement pour la transition environnementale et investi pour nos équipements, en concrétisant des projets d'envergure inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement : la rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard de Brochon, les futurs pôle périscolaire et multi-accueil à Gevrey-Chambertin ou la rénovation de la salle Omnisports de Nuits-Saint-Georges. Notre action en faveur de l'attractivité du territoire s'est également poursuivie, avec notamment l'avancement des travaux sur les zones d'activités de Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin et Gilly-lès-Cîteaux, ainsi que le lancement de chantiers pour la construction de nouveaux commerces de proximité à Corgoloin et à Saulon-la-Rue.

L'année 2024 a été riche de temps forts, en particulier avec le passage sur notre territoire de la 7^{ème} étape du Tour de France entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin et de la flamme olympique à Vougeot. Elle a également été marquée par la célébration des 20 ans de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland, le lancement d'un partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily pour encourager le covoiturage, le démarrage des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle ou encore la reprise de la gestion du cinéma Le Nuiton à Nuits-Saint-Georges par nos services.

Forts de ces résultats 2024, les élus et les services communautaires ont abordé l'année 2025 avec la même détermination, au service des communes membres, des habitants et de toutes les forces vives du territoire. Dans un contexte économique marqué par la dégradation du déficit public national et la rigueur imposée aux collectivités territoriales, nous maintiendrons en 2025 nos efforts pour une gestion responsable et durable, afin d'anticiper les années à venir.

Pascal GRAPPIN

Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Maire de Villebichot

Ce rapport, qui retrace l'activité de la collectivité pendant l'année civile 2024, a été présenté en Conseil communautaire le mardi 30 septembre 2025. À l'issue de cette présentation, il doit être communiqué par chaque maire à son conseil municipal (en respect du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce document a pour objet de présenter l'EPCI, de donner une vue d'ensemble des activités engagées ou conduites et de revenir sur les principales réalisations, en vue d'informer les élus de chaque commune membre.

20 RETOUR 24 EN IMAGES



18 JANVIER
Cérémonie des vœux 2024
à Nuits-Saint-Georges

DU 18 AU 24 MARS
Semaine de la
Petite Enfance



22 MAI
Inauguration de l'Espace
Naturel Sensible du Bois de
Montfée

26 MAI
Fête du Tour : une journée
pour tester le parcours de
l'étape du Tour de France
entre Nuits-Saint-Georges et
Gevrey-Chambertin



JUILLET ET AOÛT
Relance des mini-camps
et veillées extrascolaires
pendant les vacances d'été

5 JUILLET
Passage de la 7^{ème} étape
du Tour de France :
contre-la-montre entre
Nuits-Saint-Georges
et Gevrey-Chambertin



© A.S.O Billy Ceusters

..... **27 MARS**
Lancement d'une année
d'animations nature à
l'occasion des 20 ans de
la Réserve Naturelle de la
Combe Lavaux-Jean Roland



..... **4 MAI**
Festival Voir
Un Petit Court
9^{ème} édition



..... **24 ET 25 MAI**
Journées de la
Réserve Naturelle de la
Combe Lavaux-
Jean Roland



..... **24 JUIN**
Lancement officiel
du partenariat avec
BlaBlaCar Daily



..... **3 JUILLET**
Lancement des travaux
de redimensionnement
de la station d'épuration
de Saulon-la-Chapelle





12 JUILLET
Passage de la flamme olympique
à Vougeot

6, 7 ET 8 SEPTEMBRE
Week-end de réouverture
du cinéma Le Nuiton après
la reprise de sa gestion par
l'intercommunalité



DU 16 AU 22 SEPTEMBRE
Seconde participation au
Challenge de la Mobilité
Bourgogne Franche-Comté



2 OCTOBRE
Lancement officiel
des travaux de
construction des
commerces de
proximité à Corgoloin
et Saulon-la-Rue



DU 19 AU 26 OCTOBRE
Semaine de la Parentalité



7 DÉCEMBRE
Évènement de clôture
des 20 ans de la Réserve
Naturelle de la Combe
Lavaux-Jean Roland



19 DÉCEMBRE
Noël à la Comcom' : moments
conviviaux entre agents et
journée du Pull de Noël



30 AOÛT
Réunion de pré-rentree du
service Enfance Jeunesse

15 SEPTEMBRE
La Course d'Orientation
Familles fête ses 10 ans



30 SEPTEMBRE
Inauguration du nouveau
praticable au gymnase
Henri Pouilly de Nuits-Saint-
Georges



3 OCTOBRE
Lancement du Fonds de
Compensation Agricole
collective avec la Chambre
d'Agriculture de Côte-d'Or
et TotalEnergies



NOVEMBRE
Mois du Film Documentaire
organisé par le réseau des
médiathèques intercommunales



17 DÉCEMBRE
Remise des prix du Challenge
Mobilité 2024 aux agents
communautaires et entreprises
du territoire ayant participé





UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION

UNE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est un territoire d'exception, aux paysages et aux identités marqués entre la Côte, les Hautes-Côtes et la Plaine.

En quelques chiffres...



Créée le 1^{er} janvier 2017



1^{ère} Communauté
de communes
de Côte-d'Or



L'une des 120
collectivités
territoriales XXL



493 km²
de superficie



30 500 habitants



Située entre
Dijon et Beaune



12 vice-présidents

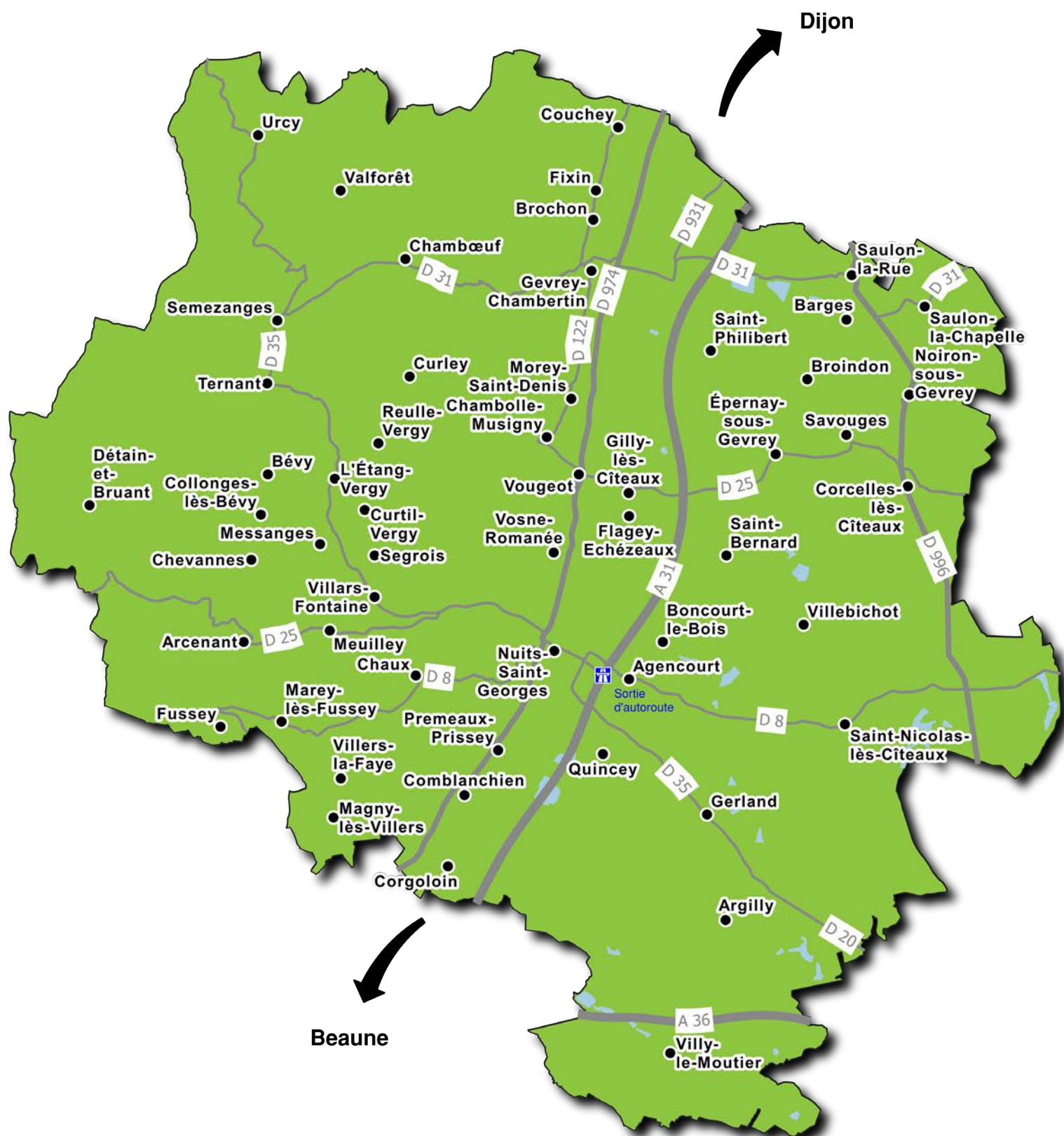


78 élus communautaires
titulaires et 48 suppléants



309 agents

La carte du territoire



LA GOUVERNANCE

au 31 décembre 2024

LE PRÉSIDENT

Pascal GRAPPIN

Président
Maire de Villebichot



LES VICE-PRÉSIDENTS



Alain CARTRON
1^{er} Vice-Président
délégué à l'Aménagement
de l'Espace communautaire
et aux Mobilités
Maire de Nuits-Saint-Georges



Christophe LUCAND
2^{ème} Vice-Président
délégué à l'Economie Sociale et Solidaire,
à l'Insertion et à l'Emploi
Maire de Gevrey-Chambertin



Valérie DUREUIL
3^{ème} Vice-Présidente
déléguée à la Petite enfance,
à l'Enfance et à la Jeunesse,
aux Affaires sociales et aux Solidarités
Maire de Magny-les-Villers



Hubert POULLOT
4^{ème} Vice-Président
délégué aux Politiques de l'Eau
et de l'Assainissement
Maire de Saint-Philibert



Sylvie VENTARD
5^{ème} Vice-Présidente
déléguée aux Finances et
à la Prospective Financière
Maire de Savouges



Didier TOUBIN
6^{ème} Vice-Président
délégué à la Gestion des Déchets
Maire de Comblanchien



Ghislaine POSTANSQUE
7^{ème} Vice-Présidente
déléguée au Développement
Touristique du Territoire
Conseillère Nuits-Saint-Georges



Gilles CARRÉ
8^{ème} Vice-Président
délégué aux Suivis des Travaux,
à l'Entretien du Patrimoine et des
Équipements communautaires
Maire de Couchey



Pascal BORTOT
9^{ème} Vice-Président
délégué à la Culture et
au Développement de l'Animation
Culturelle sur le Territoire,
au Développement des Partenariats
associatifs et à la Communication
Maire de Saulon-la-Chapelle



Christian ROUSSEL
10^{ème} Vice-Président
délégué au Développement
Économique et à la Politique
locale du Commerce
Maire de Valforêt



Jacques BARTHELEMY
11^{ème} Vice-Président
délégué à la Gestion des Ressources
Humaines, à la Commande Publique
et à la Gestion des Moyens Généraux
Maire de Chamboeuf



Vacant
12^{ème} Vice-Président



Georges STRUTYNSKI
13^{ème} Vice-Président
délégué à la Transition Énergétique,
au Développement durable et à
la Préservation de l'Environnement
Maire de Meulilly



François MARQUET
14^{ème} Vice-Président
délégué au Sport et à la Gestion
des Équipements sportifs
Maire de Chambolle-Musigny

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Gilles SEGUIN
Maire d'Agencourt



Jean-Paul SERAFIN
Maire d'Arcenant



Antonio COBOS
Maire d'Argilly



André DALLER
Maire de Barges



Thomas CAGNIANT
Maire de Bévy



Evelyn GAUTHEY
Maire de
Boncourt-le-Bois



Dominique DUPONT
Maire de Brochon



Alain VION
Maire de Broindon



Philippe BALIZET
Maire de Chaux



Gérard FRICOT
Maire de Chevannes



Sylvie VACHET
Maire de
Collonges-les-Bévy



Samia DJEMALI
Maire de
Corcelles-les-Cîteaux



Daniel MAKUC
1^{er} Adjoint
Corcelles-les-Cîteaux



Dominique VERET
Maire de Corgoloin



Christian MEZZAVILLA
1^{er} Adjoint Corgoloin



Danielle BELORGEY
1^{ère} Adjointe Couchey



Dominique BAILLEUX
Maire de Curley



Gilles STUNAUT
Maire de Curtil-Vergy



Sonia LOTH
Maire de
Détain-et-Bruant



Jean-François ARMBRUSTER
Maire de
Épernay-sous-Gevrey



Pascal ROCHET
Maire de Fixin



**Jean-François
COLLARDOT**
Maire de
Flagey-Échezeaux



Philippe ROUARD
Maire de Fussey



Francis CHENOT
Maire de Gerland



Alexandre PLAZA
1^{er} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Sandra MICHAUD
Conseillère
Gevrey-Chambertin



Séverine GUERRIER
Conseillère
Gevrey-Chambertin



Philippe HUMBERT
2^{ème} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Blandine PETRIGNET
4^{ème} Adjointe
Gevrey-Chambertin



Jacques MERRA
Conseiller
Gevrey-Chambertin



Didier DANIEL
Maire de
Gilly-les-Cîteaux



Gilles MALSERT
Maire de
l'Étang-Vergy



Denis GAILLOT
Maire de
Marey-les-Fussey



Catherine DAVADAN
Maire de Messanges



Gérard TARDY
Maire de
Morey-Saint-Denis



Olivier PIRAT
Maire de
Noiron-sous-Gevrey



Christèle POUTHIER
2^{ème} Adjointe
Noiron-sous-Gevrey



**Jean-Claude
ALEXANDRE**
1^{er} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Nicole GENEVOIX
2^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Gilles MUTIN
3^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Claude LEFILS
4^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Olivier BAYLE
5^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Florence VEDRENNE
6^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Rémy VITREY
7^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Jocelyne FINCK
Conseillère
Nuits-Saint-Georges



Hervé TILLIER
Conseiller
Nuits-Saint-Georges



Daniel CARRASCO
Conseiller
Nuits-Saint-Georges



Elianne QUATREHOMME
Conseillère
Nuits-Saint-Georges



Umberto CHETTA
Maire de
Prémeaux-Prissey



**Jean-Louis
LEXTREY**
Maire de
Quincey



Laurent BEDENNE
Maire de Reulle-Vergy



Jean-Claude GAILLARD
Maire de Saint-Bernard



Florence ZITO
Maire de Saint-
Nicolas-les-Cîteaux



Alain BOEUF
1^{er} Adjoint
Saulon-la-Chapelle



Philippe RUPIN
1^{er} Adjoint
Saulon-la-Rue



Gilbert MORIN
Maire de Segrois



Alain TRAPET
Maire de Semezanges



Régis DORLAND
Maire de Ternant



Christian MARCHISET
Maire d'Urcy



Pierre LIGNIER
Maire de
Villars-Fontaine



Isabelle CHAPUILLOT
Maire de
Villers-la-Faye



Marcel JOBARD
Maire de
Villy-le-Moutier



Jean-Louis RAILLARD
Maire de
Vosne-Romanée



Claude CHARLES
Maire de Vougeot

NOS INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT

élu par les conseillers communautaires, il est le chef de l'exécutif de l'EPCI. C'est lui qui propose les priorités de la politique communautaire en lien avec le bureau. Il préside l'assemblée plénière (Conseil communautaire), conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs.

Il préside aussi



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

composé de 12 vice-présidents. Le président leur délègue des responsabilités dans des domaines précis.



LES COMMISSIONS

biodiversité, tourisme, enfance, jeunesse, culture... De nombreux sujets nécessitent une étude approfondie. La Communauté de communes rassemble 12 commissions se réunissant régulièrement qui examinent les dossiers instruits par les services administratifs. Les élus issus de chaque commune du territoire composent ces commissions. Ils émettent un avis consultatif sur des thématiques précises et soumises à la décision du bureau communautaire ou du conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

est composé de 78 élus titulaires. Ils émanent des 55 communes du territoire qui composent la Communauté de communes. Le Conseil communautaire se rassemble en assemblée plénière publique, au minimum une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques communautaires dans les domaines que la Communauté de communes a à sa charge.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle se tient, ponctuellement, en marge des bureaux communautaires et réunit, en plus du Président et de ses vice-présidents, l'ensemble des maires des communes du territoire. Cette instance se réunit, sur proposition de l'EPCI, pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire.

En 2024...

23

Bureaux communautaires
dont 11 délibérants

2

Conférences des Maires

6

Conseils communautaires

NOS COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent, des associations et des entreprises du territoire. Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large au vu du nombre de compétences qu'elle exerce. En 2024, la Communauté de communes a poursuivi l'exercice des compétences telles qu'elles existent depuis la refonte des statuts en 2018.

En effet, les nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil communautaire le 10 juillet 2018 et entérinés par arrêté préfectoral du 22 novembre 2018. La définition de l'intérêt communautaire a, quant à elle, été votée en Conseil communautaire le 27 novembre 2018.

Les compétences retenues, obligatoires de par la loi, et facultatives et optionnelles, au choix des élus communautaires et des conseils municipaux, sont présentées ci-dessous.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace ;
Développement économique et touristique : zones d'activités économiques (ZAE) communautaires, politique locale du commerce, autres actions de développement économique, promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme et gestion des zones d'activités touristiques ;
Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) ;
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
Collecte et traitement des déchets.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement ;
Politique du logement et du cadre de vie ;
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance-jeunesse, temps péri et extra-scolaire, lutte contre l'isolement et l'exclusion, démocratie participative et citoyenneté ;
Assainissement ;
Eau ;
Création et gestion de maisons de services au public.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Autres actions de développement touristique ;
Actions culturelles d'intérêt communautaire ;
Actions sportives d'intérêt communautaire ;
Construction, entretien et gestion de la chambre funéraire intercommunale, Organisation de la mobilité.

NOS SITES COMMUNAUTAIRES

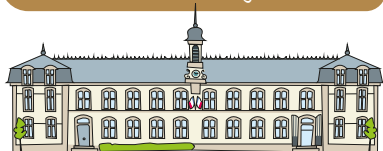
NOMS DES COMMUNES
ET NOMBRE D'HABITANTS



Implantation sur le territoire des services et infrastructures de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges



1. Espace France services
Nuits-Saint-Georges

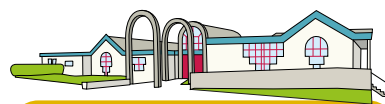


2. Pôle administratif
Gevrey-Chambertin



3. Centre technique Intercommunal
Nuits-Saint-Georges

Déchets, eau, assainissement,
services techniques



4. Bâtiment
Arc-en-Ciel



Petite enfance

- 1- Micro crèche "Les Lucioles" à Gevrey-Chambertin
- 2- Micro crèche "Les Loupiots" à Saulon-la-Rue (gérée par l'ADMR 21)
- 3- Petite crèche "La Fée Clochette" à Gevrey-Chambertin
- 4- Relais Petite Enfance à Gevrey-Chambertin
- 5- Relais Petite Enfance à Nuits-Saint-Georges
- 6- Grande crèche "La Coccinelle" à Nuits-Saint-Georges (gérée par l'ADMR 21)

Écoles et accueils
périscolaires

- 1- Le Pôle scolaire Val du Vergy (l'Étang-Vergy) : où se situe une médiathèque, un accueil périscolaire, une école primaire
- 2- Le RPI de Chamboeuf
- 3- Le RPI de Brochon-Fixin
- 4- École primaire Louis Combe à Couchey
- 5- Groupe scolaire Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin
- 6- RPI Morey-Saint-Denis/ Chambolle-Musigny
- 7- Concoeur
- 8- Clos Michel à Nuits-Saint-Georges
- 9- Pôle des Hautes-Côtes à Villers-la-Faye
- 10- RPI Côte de Nuits à Corgoloin
- 11- Pôle de la Forêt à Argilly
- 12- Pôle de la Vouge à Gilly-les-Cîteaux
- 13- Saulon-la-Chapelle
- 14- Saulon-la-Rue
- 15- Corcelles-les-Cîteaux
- 16- Accueil péri et extrascolaire à Noiron-sous-Gevrey



Déchèteries

- 1- Brochon
- 2- Nuits-Saint-Georges
- 3- Flagey-Echezeaux
- 4- Quincey
- 5- Saulon-la-Chapelle



Culture :
École de Musique

- 1- Nuits-Saint-Georges
- 2- Gevrey-Chambertin



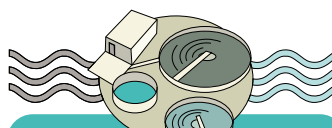
Culture :
Médiathèques et cinéma

- 1- Médiathèque et service culturel à Nuits-Saint-Georges
- 2- Médiathèque à Gevrey-Chambertin (bâtiment Arc-en-Ciel)
- 3- Médiathèque à Couchey
- 4- Médiathèque à l'Étang-Vergy
- 5- Cinéma Le Nulon à Nuits-Saint-Georges



Équipements sportifs

- 1- Piscine à Vougeot
- 2- Piscine à Nuits-Saint-Georges
- 3- Gymnase à Saulon-la-Chapelle
- 4- 2 Gymnases à Nuits-Saint-Georges
- 5- Stade de rugby à Nuits-Saint-Georges
- 6- Gymnase à Brochon



Stations d'épuration

- 1- Brochon
- 2- Chamboeuf
- 3- Curley
- 4- Curtil-Vergy
- 5- Valforêt
- 6- Reulle-Vergy
- 7- Segrois
- 8- Saint-Philibert
- 9- Noiron-sous-Gevrey
- 10- Épernay-sous-Gevrey
- 11- Meulley
- 12- Quincey
- 13- Flagey-Echezeaux
- 14- Boncourt-le-Bois
- 15- Corcelles-les-Cîteaux
- 16- Broindon
- 17- Saulon-la-Chapelle
- 18- Détain-et-Bruant
- 19- Chevannes

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges emploie 309 agents au 31/12/2024. Au travers de leurs missions, ils exercent les compétences de l'EPCI afin de proposer un service public de proximité et de qualité aux usagers et habitants du territoire.

UNE ORGANISATION EN 3 PÔLES

L'organigramme de la collectivité repose sur 3 pôles de compétences, articulés autour de la Direction Générale. Ces trois pôles « Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire » ; « Ressources et Moyens, Mutualisation » et « Cohésion sociale, Enfance, Parentalité, Culture et Sport », sont le reflet d'une administration dynamique et efficace au service du projet des élus communautaires, au profit du territoire, de ses communes et de ses habitants.

Le Directeur Général réunit une fois par mois lors des **Comités de Direction**, le Directeur Général Adjoint, l'Assistante de direction, les Directeurs de services et les Responsables Informatique, Communication et Commande publique, pour une revue des projets et du fonctionnement.

DES SERVICES ÉVOLUTIFS

Chaque pôle est organisé en missions, directions et services.

Si la structure globale de cet organigramme est stabilisée, il s'agit d'un document soumis à évolution, régulièrement actualisé en fonction des besoins et des mouvements de personnel.

En 2024

8

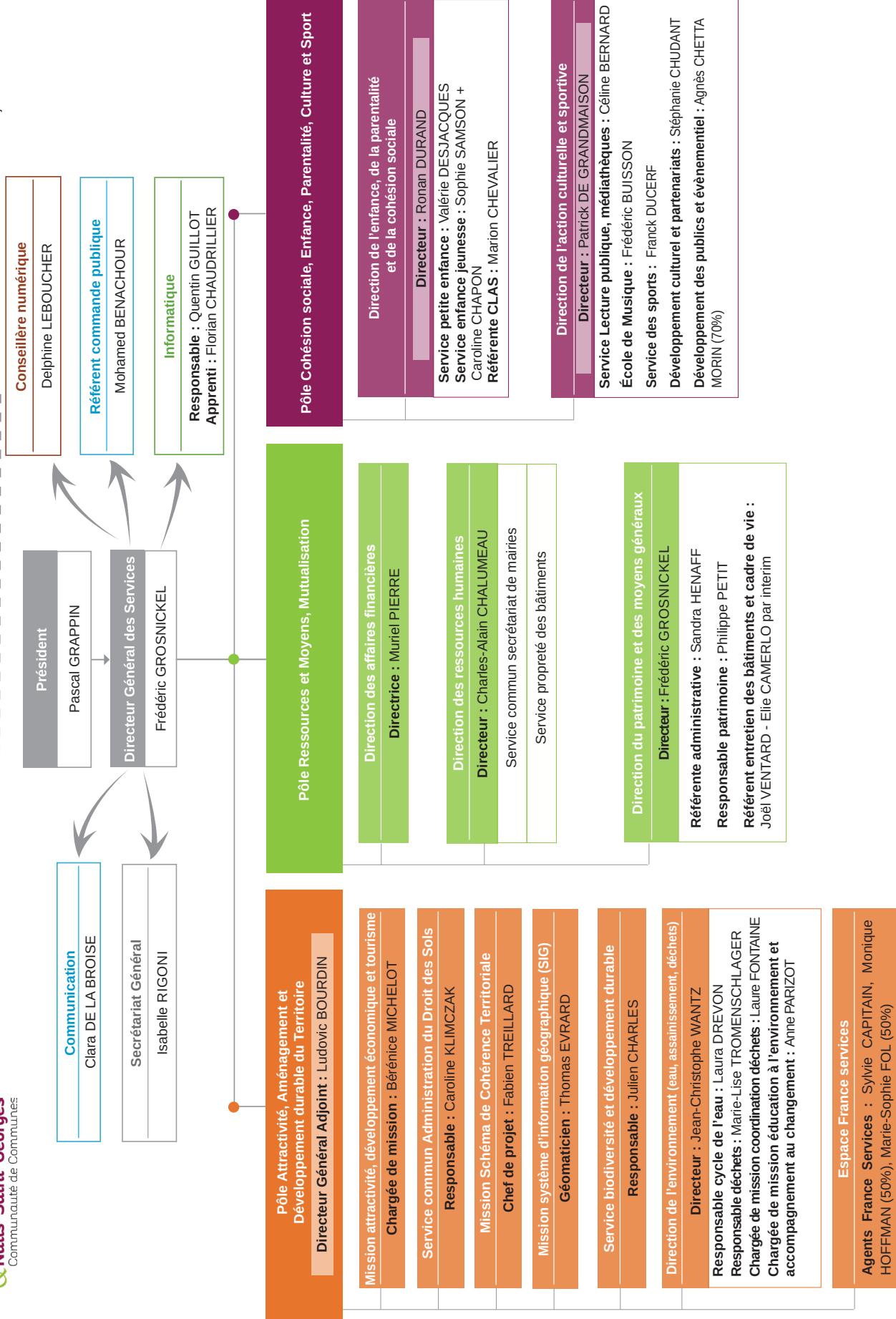
Comités de Direction



Siège social de l'EPCI - 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges

ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Organigramme synthétique
Présenté en CST le 30/09/2024
Mise à jour Décembre 2024



A background image showing several hands of different skin tones reaching up and holding a globe, symbolizing global unity and resource mobilization.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, MUTUALISATION



PÔLE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, MUTUALISATION

Missions

Le Pôle "Mobilisation des ressources et des moyens, mutualisation" regroupe les directions supports de l'organisation administrative de la Communauté de communes. Il s'agit des finances (préparation des documents budgétaires, suivi de la fiscalité, missions de mandatement, d'encaissement des recettes, etc), des ressources humaines (paies, suivi des carrières, recrutements, etc) et le patrimoine (gestion du parc bâtimementaire, du parc informatique, des travaux, etc).

Objectifs

La situation budgétaire de la Communauté de communes impose un suivi très rigoureux des engagements comptables, des encaissements de recettes, de la mobilisation des subventions, de la négociation et renégociation des prêts, etc.

Cette même situation impose une gestion optimisée des effectifs avec la recherche de mutualisation entre les directions et d'une meilleure efficacité.

Le patrimoine, composé d'une centaine d'équipements, se doit également d'être entretenu, contrôlé et pérennisé.

Pour toutes ces missions, il est indispensable de disposer d'outils de type tableaux de bord pour tracer, anticiper et rationaliser les interventions.

Moyens

Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général Frédéric GROSNICKEL, le Pôle est organisé en trois Directions :

- Direction des Affaires Financières,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux.

Le service communication, le service systèmes d'information et le service commande publique sont également rattachés directement au Directeur Général.

Principaux temps forts du Pôle en 2024

Voir actions et objectifs 2024 des Directions et services concernés.

RESSOURCES HUMAINES

Missions

La gestion des ressources humaines dans une collectivité territoriale ou un établissement public local constitue une fonction stratégique. Elle comporte des règles spécifiques par rapport au secteur privé et s'appuie sur quelques textes essentiels dont tous les autres découlent.

Elle est particulièrement complexe dans notre Communauté de communes eu égard à la diversité des métiers et à la cohabitation au sein de nos effectifs d'agents publics (titulaires et contractuels) et d'agents de droit privé (convention collective Eau/ Assainissement et Déchets).

La fonction RH s'articule autour de 3 grandes missions :

Répondre aux besoins de pilotage de la Communauté de communes, cela se caractérise par :

- le suivi des obligations de la Communauté de communes et le pilotage des moyens budgétaires,
- la gestion des effectifs, bonne adéquation des compétences et des missions, accompagnement des encadrants, évaluation professionnelle,...
- l'approche prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC, dispositifs d'avancement et de progression des agents),
- la mise à disposition d'outils d'accompagnement (suivi social, accompagnement individualisé,...).

Accompagner l'agent tout au long de sa carrière :

- dans sa relation "contractuelle" avec la Communauté de communes (suivi des obligations légales : paie, carrière...),
- sur son poste : obligations réglementaires (hygiène et sécurité, médecine préventive),
- dans l'organisation du travail (fiches de poste, gestion des compétences, évolution des effectifs),
- dans sa carrière et son projet professionnel.

Garantir la conformité et la sécurisation juridique des actes.



Objectifs

L'objectif majeur de la Direction des ressources humaines s'inscrit dans la recherche de l'efficacité de la Communauté de communes dans l'intérêt de tous et du service public. Cet objectif principal se découpe en objectifs secondaires qui concourent à l'atteindre. Ainsi, la fonction RH doit :

- sécuriser ses procédures,
- être réactive,
- être attentive aux agents et au bon fonctionnement des services,
- veiller à la santé et à la sécurité des agents,
- accompagner l'agent dans le développement de ses compétences en adéquation avec les besoins du service,
- faciliter l'accès à l'information,
- responsabiliser les agents à tous les niveaux,
- promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties fondamentales des agents,
- renforcer l'égalité et l'équité professionnelle,
- renforcer son attractivité,
- développer le sentiment d'appartenance.

Moyens

Personnel :

Effectif de 6 agents au 31/12/2024 (5,8 ETP) :

- une Assistante RH en charge de l'accueil, de l'absentéisme et des dossiers de retraite, et référente CNAS,
- une Assistante RH en charge des carrières et de la formation,
- un Assistant RH en charge des paies ;
- une Assistante de prévention des risques professionnels,
- un Adjoint à la Direction des Ressources Humaines (en cours de recrutement),
- et un Directeur des Ressources Humaines.

3 agents en charge de l'entretien et de la propreté des bâtiments (Pôle Administratif de Gevrey-Chambertin et Centre Technique Intercommunal) sont rattachés à la Direction des Ressources Humaines, représentant 2,6 ETP.

Infrastructures / Matériels spécifiques :

Logiciel SIRH : Mairistem by JVS

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

Gestion des Ressources Humaines :

- Réflexion débutée en 2023, l'année 2024 a été marquée par l'aboutissement de la refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour la collectivité.

Tout d'abord, concernant la première part, l'IFSE (Indemnité de fonction, sujétion et d'expertise), la nouvelle approche a mis fin à une appréciation par catégorie (A, B ou C) pour passer sur une approche par métier. L'objectif étant d'uniformiser les IFSE par responsabilité et d'effectuer un rééquilibrage des salaires. Les agents ont vu leur prime augmenter d'au minimum 10%. La moitié des agents ont vu leur prime augmenter entre 50% et 75%.

Enfin, la deuxième part, le CIA (Complément indemnitaire annuel), prime variable tenant compte de l'engagement et de la valeur professionnelle, a évolué elle aussi. En effet, le montant maximum de cette prime est lié au plafond du groupe de fonction de l'IFSE de rattachement. Les plafonds ayant augmenté, le montant maximum potentiel du CIA a lui aussi augmenté de façon substantielle.

- Mise en place de la protection sociale complémentaire, partie prévoyance (assurance permettant le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie, invalidité, décès). L'année 2024 a été ponctuée par la gestion administrative de ce dossier, en passant par le choix du prestataire d'assurance jusqu'aux différentes communications envers les agents, pour une application et adhésion au 1^{er} janvier 2025 (pour les agents de droit public).

- Mise en place du règlement de formation : c'est un outil que chaque agent peut consulter pour connaître la réglementation relative à la formation professionnelle et ses modalités d'applications au sein de la collectivité. Ce document précise les règles d'accès aux actions de formation prévues au plan de formation et précise les modalités d'organisation et de gestion.

- Réflexion sur la réorganisation de la Direction des Ressources Humaines : une nouvelle approche en gestion intégrée (fonctionnement par portefeuille d'un ensemble d'agents) est entrée en phase de test fin d'année 2024.



Prévention des risques professionnels :

Poursuite du développement de la mission de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents, qui passe par :

- Le commencement du travail de mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec la participation des services, en analysant le travail réel des agents. Ce document a pour objectif d'identifier les dangers auxquels les agents sont exposés ou susceptibles de l'être afin d'évaluer l'ensemble des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur santé physique, mentale ou sociale. Le DUERP doit consigner les résultats de l'analyse des risques et faire apparaître les actions visant à supprimer ou réduire leurs effets.
- L'accompagnement des services et des agents au quotidien sur toutes les questions relatives à la sécurité physique et morale des agents.
- La sensibilisation des agents aux risques professionnels.
- La veille juridique permettant de conseiller les services sur l'évolution de la législation en santé et sécurité au travail.
- La réalisation d'enquêtes à la suite d'un accident de travail ou de service afin d'identifier les causes et de mettre en place des actions de prévention pour qu'il ne se reproduise pas.
- Plusieurs actions de formation en matière de prévention des risques professionnels ont été organisées (PSC1, CACES, habilitation électrique, CATEC - Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés, manipulation des extincteurs, ...).
- Des achats de mobilier ou équipements ergonomiques (chaises de bureau, dispositif assis-debout ...).
- La participation à des analyses de poste de travail avec la médecine préventive, qui ont notamment débouché sur l'aménagement de deux zones de plonge en restauration scolaire (sites de Brochon et de Saulon-la-Chapelle) afin d'améliorer les conditions de travail des agents affectés sur ces sites.

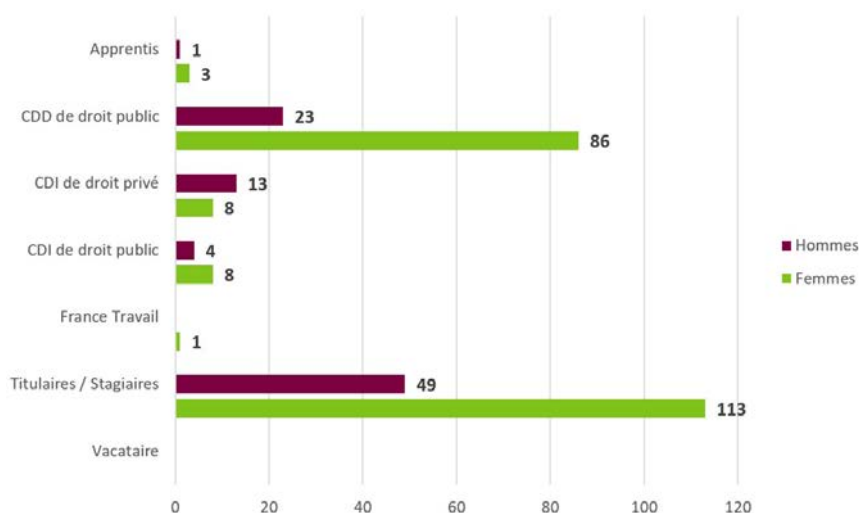
Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2024, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptait **309** agents, soit 240,74 ETP (306 agents et 230,56 ETP au 31/12/2023) répartis ainsi :

Répartition de l'effectif selon le statut au 31/12/2024

	Titulaires / Stagiaires	CDD de droit public	CDI de droit public	Vacataires	Apprentis	CDI de droit privé	France travail	Total
Femmes	113	86	8	0	3	8	1	219
Hommes	49	23	4	0	1	13	0	90
Total	162	109	12	0	4	21	1	309

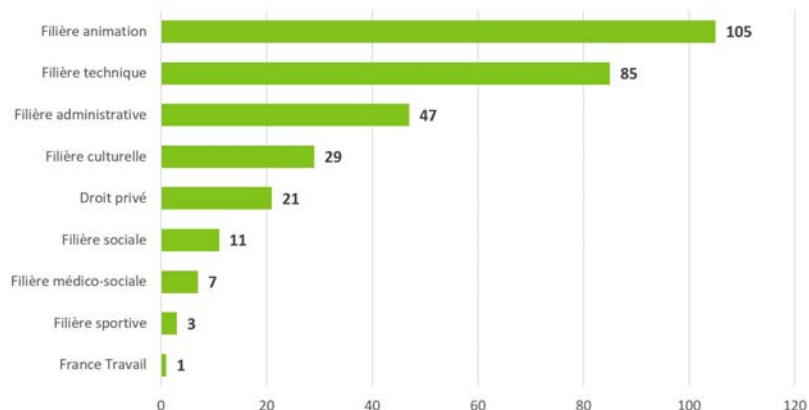
Répartition des effectifs selon le statut et par genre des agents au 31/12/2024



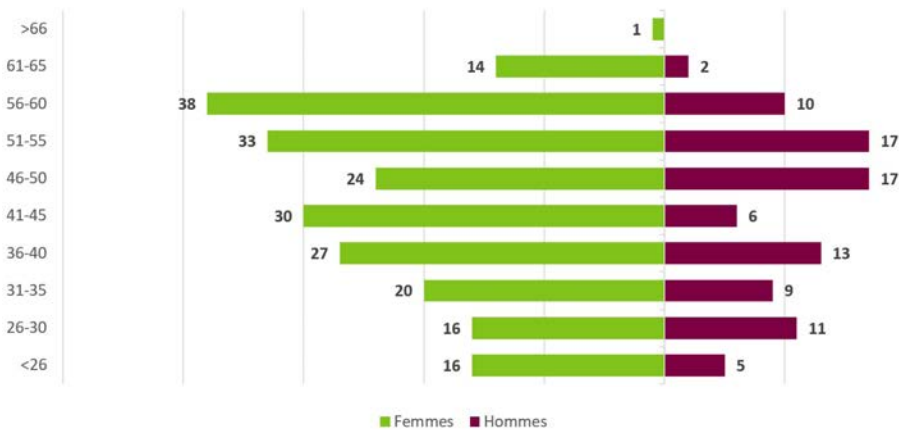
Répartition des effectifs selon la catégorie d'emploi au 31/12/2024

	A	B	C	Droit privé	France Travail	Total général
Femmes	8	37	162	11	1	219
Hommes	9	21	46	14	0	90
Total général	17	58	208	25	1	309

Répartition des effectifs par filière au 31/12/2024



Pyramide des âges au 31/12/2024




Age moyen : 44.89 ans
(45 ans en 2023)


Age moyen : 43.44 ans
(44 ans en 2023)

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2024	Femmes	Hommes
	16	5

Agents en disponibilité	Femmes	Hommes
Convenances personnelles	8	3
Suivi de conjoint/e	1	0
Création d'entreprise	1	0
Raison de santé	1	0
TOTAL	11	3

Agents en détachement	Femmes	Hommes
	1	1

Temps de travail	Femmes	Hommes
Temps complet*	121	72
Temps non complet**	96	16
Forfait jour	1	0
Temps partiel (droit privé)	0	2
France Travail	1	0
Total	219	90
*dont temps partiel	12	4
**dont temps partiel	1	1

Agents en télétravail	Femmes	Hommes
	32	10
Filières		
Droit privé	5	0
Filière administrative	14	6
Filière animation	1	1
Filière culturelle	4	0
Filière sociale	3	0
Filière technique	5	3
Catégories		
A	4	5
B	10	2
C	13	3
Droit privé	5	

Agents indemnisés par la collectivité touchant l'allocation de retour à l'emploi (France Travail)	Femmes	Hommes
	1	0

Évolution professionnelle au cours de l'année 2024

Concours et examens professionnels :

3 agents lauréats d'un concours :

- Filière administrative : 1 femme (catégorie B)
- Filière technique : 1 femme (catégorie B) et 1 homme (catégorie C)

2 agents lauréats d'un examen professionnel

- Filière animation : 1 femme (catégorie C)
- Filière technique : 1 homme (catégorie C)

Promotion interne :

5 dossiers ont été proposés à la promotion interne, l'un d'entre eux a bénéficié d'un avis favorable : Filière technique, 1 homme, catégorie C.

Avancements :

- 77 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la cadence unique
- 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade :
 - 1 agent suite à la réussite à un concours (1 homme, filière technique, catégorie C)
 - 2 agents suite à la réussite d'un examen professionnel (1 homme, filière technique, catégorie C et 1 femme, filière animation, catégorie C)

Conseil en évolution professionnelle :

1 agent (1 femme, filière animation, catégorie C) a démarré une période de préparation au reclassement (PPR) et est suivi dans ce cadre par la Direction des Ressources Humaines et par le conseiller en évolution professionnelle auprès du CDG 21.

Évolution de la masse salariale depuis 2017

Charges salariales établies à :

- 40,16% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2017
- 40,78% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2018
- 47,58% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2019
- 47,80% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2020
- 46,21% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2021
- 45,00% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2022
- 44,78% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2023
- 46,00% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2024

Volet carrières

Nombre d'arrêtés pris : 1 447 (1 271 en 2023, 1 342 en 2022)

Nombre de contrats conclus : 350 (363 en 2023, 385 en 2022)

Nombre de réunions des institutions représentatives du personnel :

- 3 Comités Sociaux Territoriaux (CST)
- 1 Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)
- 11 rendez-vous de dialogue social

Volet formation

En 2024, la cotisation CNFPT s'est élevée à 54518,63 €.

- 271 formations ont été suivies (225 en 2023, 170 en 2022),
- 755,5 journées de formation (529,75 en 2023, 296 en 2022),
- 135 agents ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation (121 en 2023, 114 en 2022),
- 79 formations refusées (toutes raisons confondues : annulation, manque de place, refus pour nécessité de service, etc).

Volet social

Le montant de la cotisation versée au CNAS en 2024, pour 268 bénéficiaires, s'élève à 58 807 €. Le montant des prestations versées est de 44 120,47 € en 2024, pour un total de 760 prestations.

Montant de la subvention attribuée à l'Amicale du personnel des Grands crus : 11 000 €.

Participation employeur à la protection sociale : 1 572 €.



Missions

La Direction des Affaires Financières, composée de 6 agents, participe à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre : élaboration et suivi de 11 budgets (principal, 2 budgets eau - régie et DSP, 2 budgets assainissement - régie et DSP, déchets, 4 budgets zones d'activités économiques, cinéma) en vérifiant la fiabilité et la cohérence des opérations comptables, en contrôlant le suivi des engagements et des crédits budgétaires disponibles.

Elle assure le suivi et l'exécution des projets d'investissement en lien avec le programme pluriannuel d'investissement.

Elle vérifie le suivi du recouvrement des recettes et garantit le recouvrement des subventions liées aux projets d'investissement.

Elle assure le suivi de la dette et de la trésorerie.

Elle s'assure du respect des délais de paiement de 30 jours (dont 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable).

Elle assure le suivi et l'optimisation de la fiscalité.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

- Application de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Création d'un nouveau budget annexe pour la gestion du cinéma Le Nuiton à la suite de sa reprise en régie directe au 1^{er} juillet 2024 ;
- Préparation de la fusion des deux budgets eau et des deux budgets assainissement, conformément à la réglementation : mise en place d'une nouvelle nomenclature analytique permettant de distinguer le coût de la régie et celui de la délégation, fusion des inventaires ;
- Suivi budgétaire des projets structurants de la collectivité en lien avec le PPI : rénovation du gymnase de Brochon, construction du péricolaire à Gevrey-Chambertin, construction du multiaccueil et RPE à Gevrey-Chambertin, redimensionnement de la STEP de Saulon-la-Chapelle, travaux de viabilisation des zones d'activités à Gevrey-Chambertin, à Nuits-Saint-Georges (tranche 1) et à Gilly-lès-Cîteaux (tranche 2), création des deux commerces de proximité à Corgoloin et Saulon-la-Rue.

Chiffres clés 2024

Gestion de **11 budgets** en 2024 (comme en 2023)

Nombre de mandats et titres : **15 088**, soit une hausse de 1.33% par rapport à 2023 (14 890 en 2023, 14 795 en 2022, 14 840 en 2021, 11 760 en 2020, 12 083 en 2019, 13 332 en 2018)

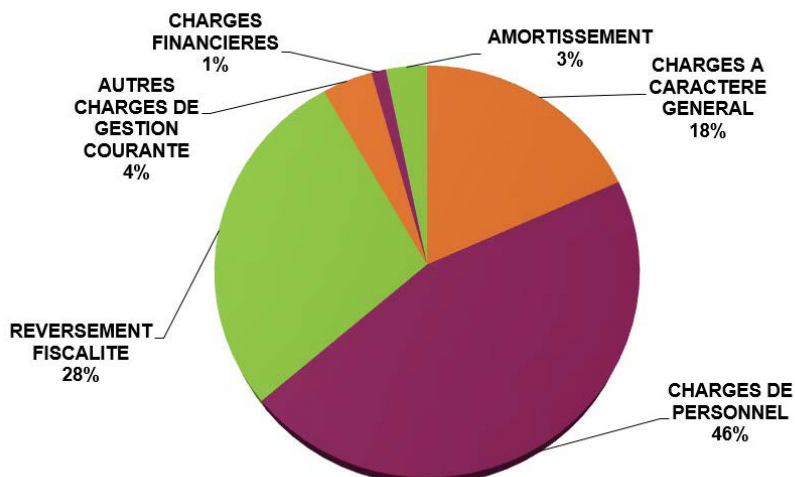
- Tous budgets consolidés dépenses de fonctionnement : 39 652 023.54 €
- Tous budgets consolidés recettes de fonctionnement : 43 415 707.97 €
- Tous budgets consolidés dépenses d'investissement : 19 482 023.59 €
- Tous budgets consolidés recettes d'investissement : 15 227 203.17 €

BUDGET PRINCIPAL

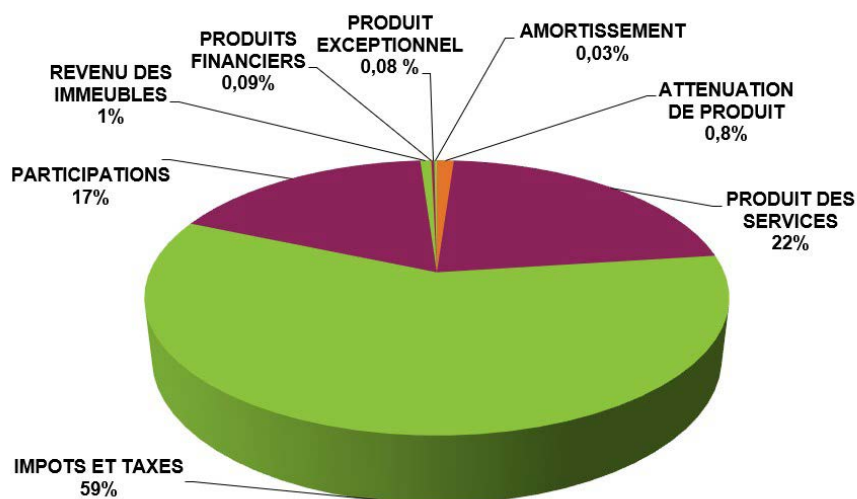
- Dépenses de fonctionnement : 20 558 540.67 €
- Recettes de fonctionnement : 21 885 377.54 €
- Dépenses d'investissement : 2 538 945.80 €
- Recettes d'investissement : 2 268 879.56 €

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

À quoi correspondent les dépenses ?

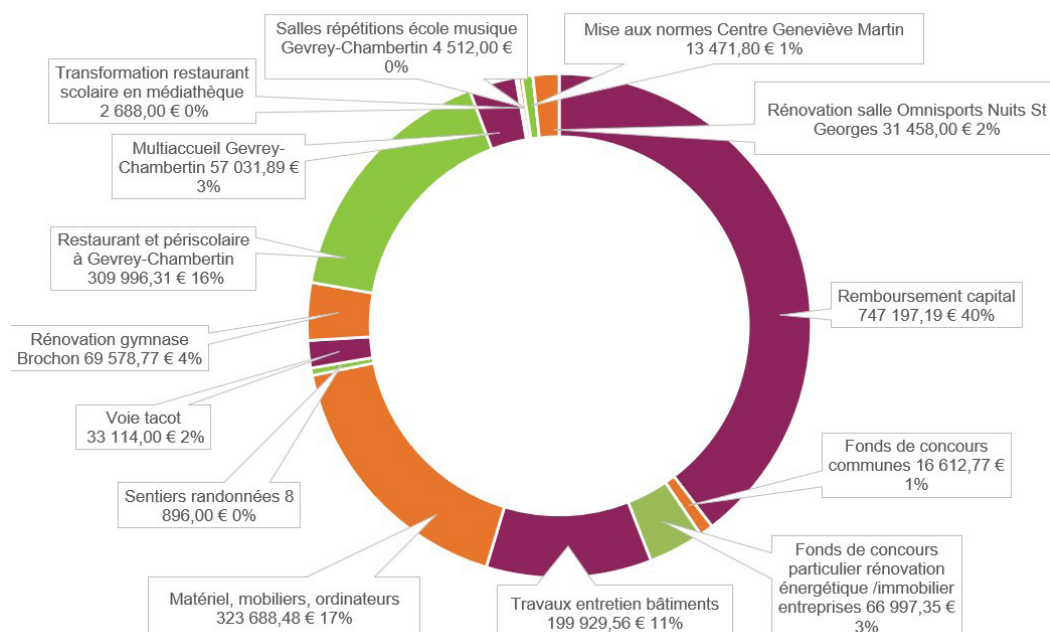


D'où proviennent les recettes ?

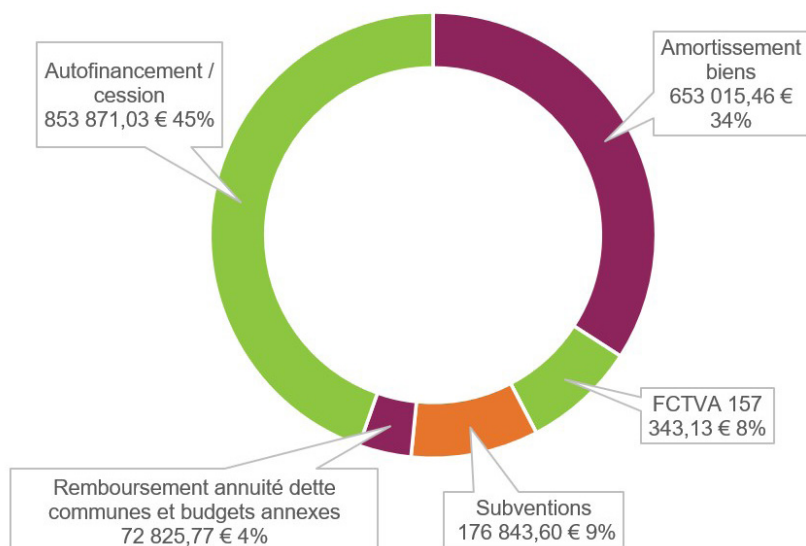


BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

À quoi correspondent les dépenses ?



D'où proviennent les recettes ?



BUDGETS ANNEXES



EAU POTABLE :

- Dépenses de fonctionnement : 3 076 112.04 €
- Recettes de fonctionnement : 3 467 195.73 €
- Dépenses d'investissement : 1 023 573.66 €
- Recettes d'investissement : 1 005 403.29 €



ASSAINISSEMENT :

- Dépenses de fonctionnement : 3 700 374.90 €
- Recettes de fonctionnement : 4 339 117.89 €
- Dépenses d'investissement Régie et DSP : 3 687 619.04 €
- Recettes d'investissement Régie et DSP : 4 324 901.67 €



DÉCHETS :

- Dépenses de fonctionnement : 4 200 147.74 €
- Recettes de fonctionnement : 4 597 494.06 €
- Dépenses d'investissement : 133 410.85 €
- Recettes d'investissement : 461 830.23 €



ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

- Dépenses de fonctionnement : 8 021 805.63 €
- Recettes de fonctionnement : 8 947 916.68 €
- Dépenses d'investissement : 12 043 389.16 €
- Recettes d'investissement : 7 153 871.42 €

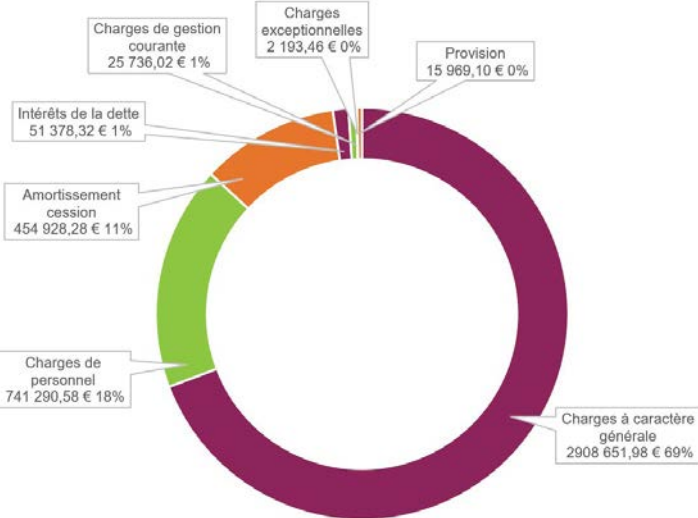


CINÉMA :

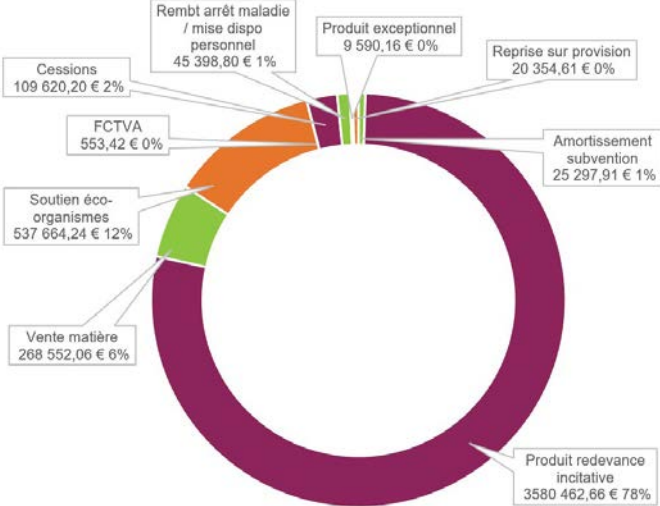
- Dépenses de fonctionnement : 65 042.56 €
- Recettes de fonctionnement : 118 606.07 €
- Dépenses d'investissement : 55 085.08 €
- Recettes d'investissement : 12 317.00 €

BUDGET ANNEXE DÉCHETS - FONCTIONNEMENT

Dépenses

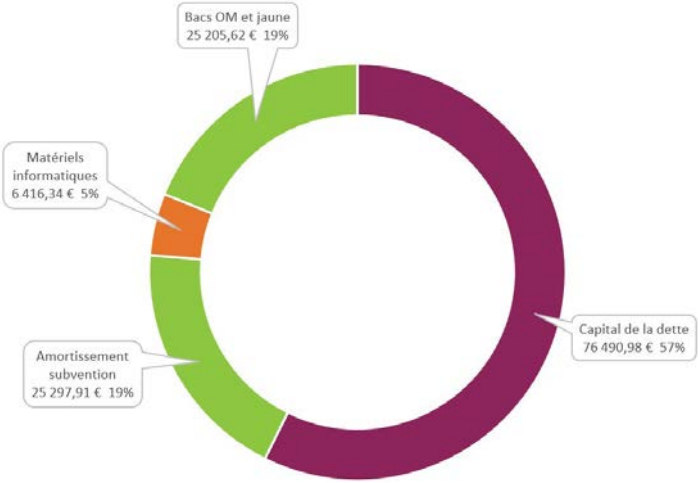


Recettes

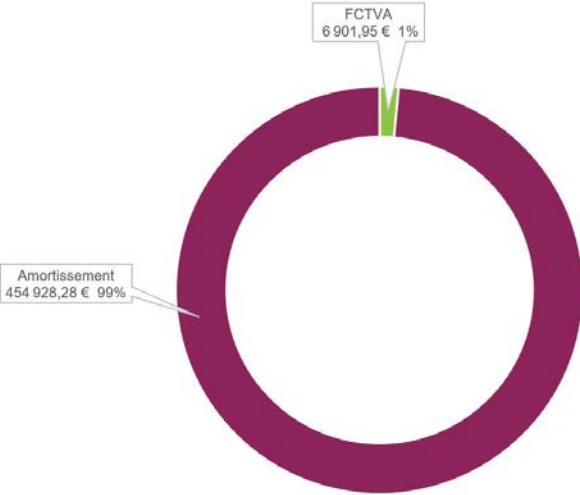


BUDGET ANNEXE DÉCHETS - INVESTISSEMENT

Dépenses

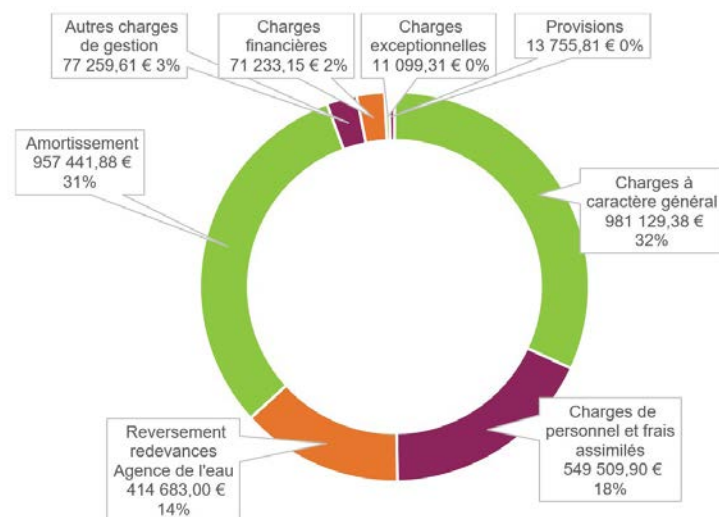


Recettes

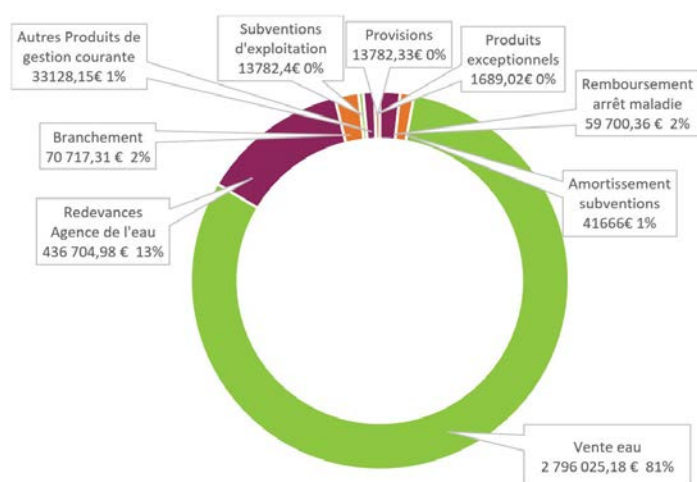


BUDGET ANNEXE EAU - FONCTIONNEMENT

Dépenses

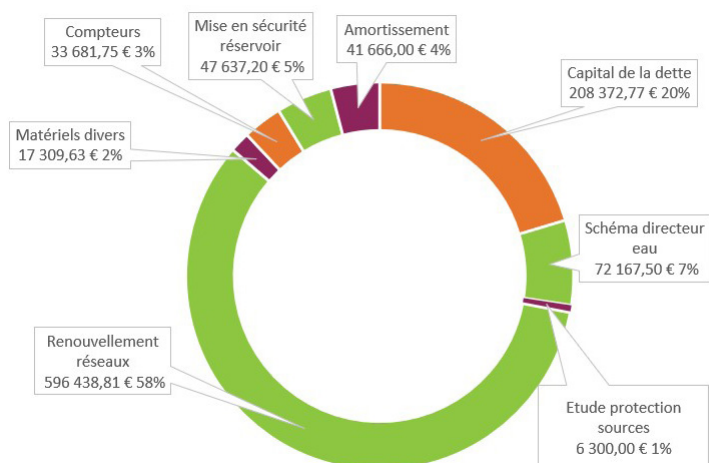


Recettes

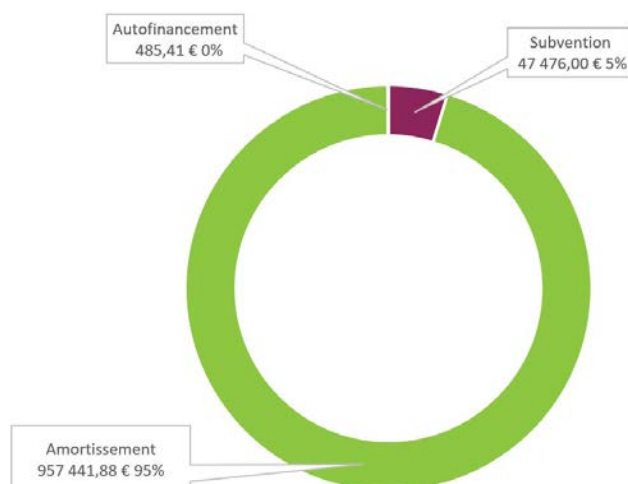


BUDGET ANNEXE EAU - INVESTISSEMENT

Dépenses

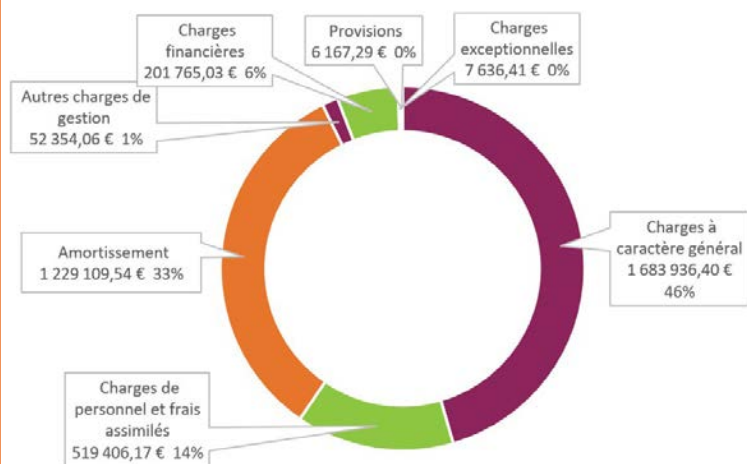


Recettes

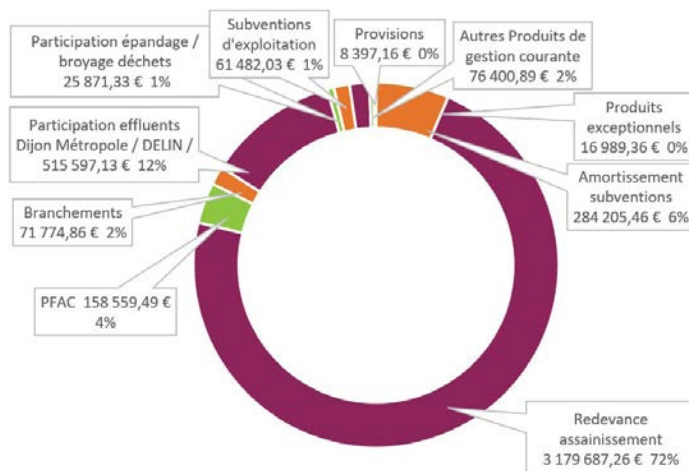


BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

Dépenses

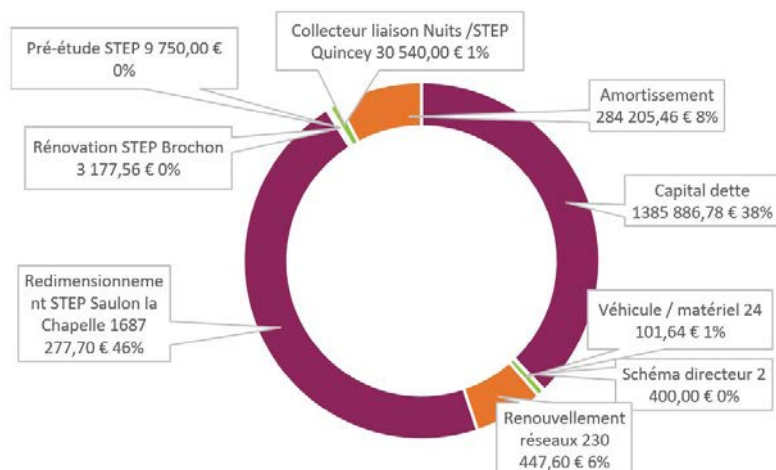


Recettes

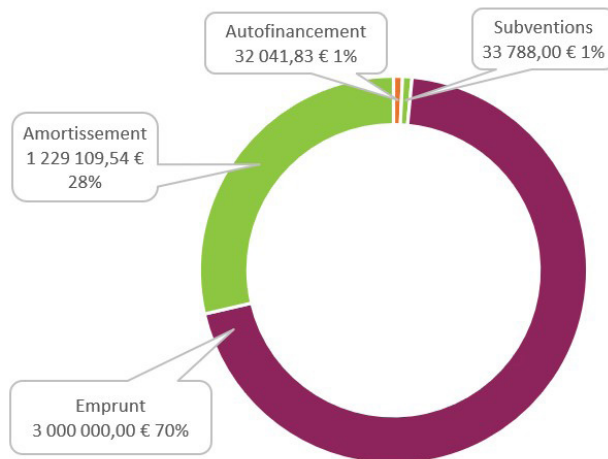


BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

Dépenses

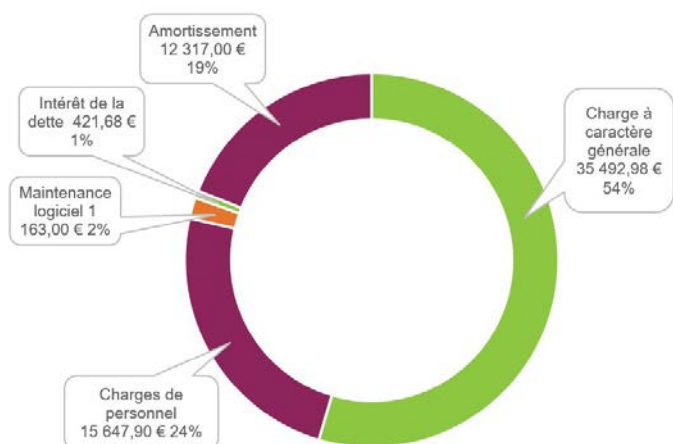


Recettes

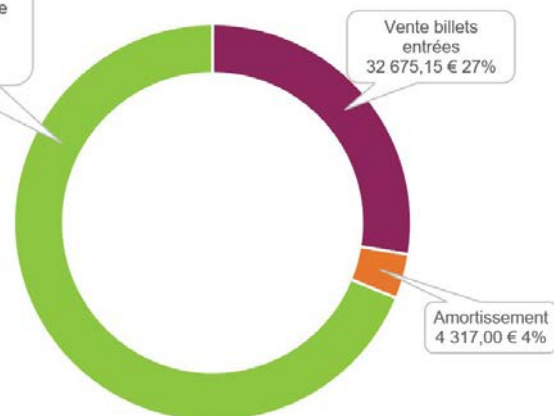


BUDGET ANNEXE CINÉMA - FONCTIONNEMENT

Dépenses

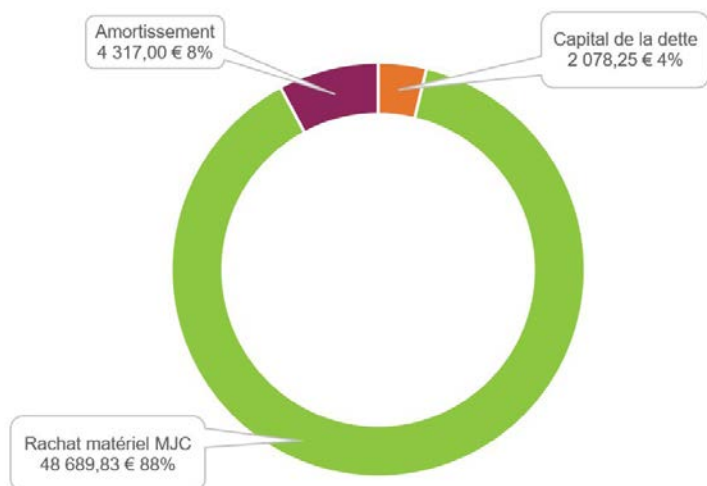


Recettes

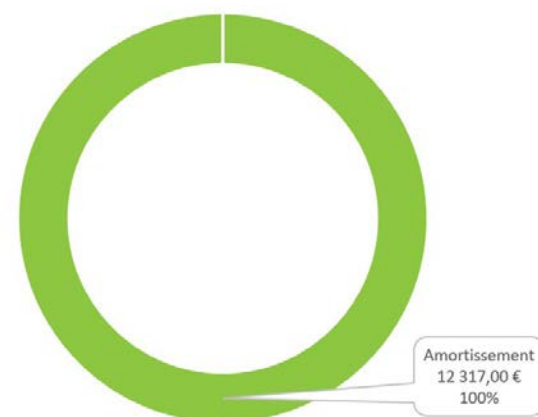


BUDGET ANNEXE CINÉMA - INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX

Missions et objectifs

- Entretien et maintenance des bâtiments,
- Entretien des espaces verts,
- Suivi administratif des bâtiments,
- Suivi des assurances et sinistres,
- Suivi et planification des travaux,
- Appui technique des autres services.

L'objectif 2024 est de faire évoluer le service en lui donnant les moyens techniques et humains utiles à son bon fonctionnement et de pérenniser l'équipe. L'ensemble des bâtiments communautaires nécessite des interventions courantes d'entretien, de maintenance et d'amélioration du patrimoine et du cadre d'occupation par les utilisateurs.



Infrastructures / Matériels spécifiques pour la partie technique :

Moyens d'intervention :

- 1 camion Poids Lourds
- 2 véhicules espaces verts
- 5 véhicules bâtiments
- 1 véhicule administratif

Matériel utilisé :

- 3 tondeuses autoportées
- 1 tracteur épaveuse
- 1 petit tracteur
- 1 broyeur
- 1 lame de déneigement
- Divers outils portatifs (souffleurs, débroussailleuses...)

Moyens

Composé de 10 agents, le service technique est chargé de veiller à l'entretien et au suivi de travaux de l'ensemble des bâtiments et équipements communautaires, et à l'entretien des espaces verts.

Personnel :

- 1 responsable qui gère les entreprises extérieures et le suivi des contrats ;
- 4 agents qui interviennent dans les bâtiments ;
- 2 agents qui participent à l'entretien des espaces verts et des terrains de rugby ;
- 1 agent polyvalent sur les bâtiments et espaces verts ;
- 2 agents qui gèrent l'accueil et la partie administrative.



PRINCIPALES ACTIONS 2024

- Réaménagement des selfs (Argilly, Nuits-Saint-Georges, Villers-la-Faye) ;
- Réaménagement de la plonge au restaurant scolaire de Brochon ;
- Déménagement et réaménagement des espaces et ateliers du service ;
- Passage en led du périscolaire de Saulon-la-Chapelle ;
- Pose de lino et réaménagement de l'office à la micro-crèche Les Lucioles ;
- Coupe des arbres le long de la Cent Fonts ;
- Remise à jour des contrats et contrôles obligatoires sur l'ensemble des bâtiments.

Chiffres clés 2024

- **7 450 heures** effectuées par l'ensemble du service (5 104 heures en 2023)
- **5 722,50 heures** effectuées sur 51 bâtiments (3 374,50 heures en 2023)
- **1 727,50 heures** effectuées pour l'entretien des espaces verts sur 35 sites (1 729,50 heures en 2023)

Missions et objectifs

- **Gestion des équipements matériels et logiciels** (dont les serveurs, les ordinateurs, les périphériques, les systèmes d'exploitation, les logiciels et les licences). Le service assure le bon fonctionnement de ces équipements (mises à jour et améliorations au besoin).
- **Support technique pour les utilisateurs internes à l'organisation** (résolution de problèmes informatiques, réponses aux questions et conseils).
- **Sécurité informatique** : une priorité pour le service informatique. Mise en place de mesures de sécurité pour protéger les données sensibles de la collectivité contre les cyberattaques, les intrusions et les fuites d'informations. Élaboration des politiques de sécurité, installation et mise à jour des logiciels de sécurité. Sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques de sécurité.
- **Gestion des infrastructures réseaux et téléphonie** (interconnexions réseaux et téléphoniques). Le service s'assure que les infrastructures sont opérationnelles (optimisation des performances, mises à jour...).
- **Gestion de projets liés à l'informatique** : (planification, évaluation des besoins, coordination des ressources, suivi des délais et évaluation des résultats des projets informatiques...).
- **Veille technologique** (identification des nouvelles solutions, des tendances émergentes, des meilleures pratiques et des opportunités d'innovation...).
- Toutes ces missions se font en relation avec les différents prestataires avec qui la collectivité travaille et qui apportent un soutien au quotidien (en particulier Koesio, prestataire d'infogérance, et les opérateurs internet et téléphonie LINKT, Bouygues et Proxilor).

Moyens

Le service se compose d'un agent Responsable informatique et d'un alternant à partir de septembre 2024. L'accueil d'un alternant a été l'occasion de transmettre des compétences techniques informatiques et de faire découvrir les missions d'un tel service.



CYBERATTAQUE

L'année 2024 a notamment été marquée par la cyberattaque subie par l'intercommunalité au mois de mars (nuit du 18 au 19 mars), impactant l'ensemble de ses systèmes d'informations et impliquant des perturbations dans leur fonctionnement. Le point d'entrée de l'attaque était l'accès VPN utilisé par les agents pour se connecter au réseau en télétravail. Une procédure d'urgence a été déclenchée très rapidement. Grâce à la grande réactivité du prestataire d'infogérance Koesio, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'informations, les services informatiques ont pu être rétablis dans un délai très court, sur des infrastructures temporaires. L'interruption des services pour les utilisateurs et les usagers (pour les applicatifs de la petite enfance ou des déchets et de l'eau par exemple) a finalement été de courte durée.

Lors de la reconstruction des infrastructures définitives, le défi était en parallèle de développer de nouvelles solutions permettant d'accroître la sécurité sur les réseaux, le parc de postes et les serveurs de la collectivité. Cet objectif s'est notamment traduit par la mise en place de nouveaux outils, tels qu'un nouvel EPDR (analyse comportementale des équipements informatiques) ou la double authentification pour les connexions VPN, ainsi que par une meilleure segmentation de certains réseaux de gestion et de sauvegarde.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

- Mise en place de serveurs de fichiers dupliqués sur les sites du pôle administratif et de l'Espace France services pour améliorer leur disponibilité (tous les services sont synchronisés en temps réel) ;
- Renouvellement des équipements obsolètes suite à la campagne de remplacement mise en place l'année précédente ;
- Migration de la téléphonie mobile vers Bouygues Telecom (suite au marché de télécommunication) ;
- Migration de tous nos abonnements internet chez LINKT (suite au marché de télécommunication) ;
- Migration de notre téléphonie fixe vers un nouveau TrunkSIP (téléphonie en semi-cloud) ;

- Mise en place et paramétrage d'un système de localisation des véhicules communautaires ;
- Mise en réseau via un pont Wifi de la salle Omnisport et du gymnase Henry Pouilly à Nuits-Saint-Georges ;
- Audit de sécurité ANSSI et mise en application de certaines règles ;
- Mise en place d'une double authentification pour les accès VPN suite à la cyberattaque subie en mars 2024 ;
- Mise en place d'un EPDR (système d'analyse comportementale des équipements informatiques) sur tout le parc suite à la cyberattaque ;
- Amélioration de la sécurité de nos sauvegardes via la création d'une sauvegarde en cloud par Koesio ;

- Mise en place d'un répéteur cellulaire pour les bureaux du CTI ;
- Création de statistiques téléphoniques pour le service des déchets, de l'eau, de l'assainissement et du standard principal ;
- Mise en réseau des chaufferies de l'EFS et du gymnase de Saulon-la-Chapelle pour une gestion à distance ;
- Don de PC réformés aux communes porteuses de projets informatiques.

PROJETS 2024

- Changement des switchs réseau de l'EFS (baie principale) et du CTI (service technique) à Nuits-Saint-Georges ;
- Déploiement de nouvelles bornes Wifi unifiées ;
- Mise en place d'une charte informatique ;
- Mise en place de deux nouveaux points de collecte pour les consommables usagés par l'organisme CONIBI ;
- Actualisation des données du contrôle d'accès SALTO ;
- Mise en place de nouvelles procédures utilisateurs ;
- Uniformisation de certains de nos serveurs (domaine unifié) ;
- Déploiement de nouveaux DECT sur les périscolaires suite à la migration de la téléphonie fixe ;
- Déploiement du wifi unifié sur les périscolaires pour les tablettes concerto ;
- Changement du PC de la GTC à l'EFS ;
- Travaux sur la mise en plan d'équipement PTI aux utilisateurs en relation avec l'assistante de prévention (agent des déchetteries) ;
- Refonte de la baie informatique présente au cinéma Le Nuiton suite à sa reprise par la collectivité ;
- Déploiement de routeur 4G sur les déchetteries de Nuits-Saint-Georges et de Flagey-Echézeaux pour des remontées automatiques dès lecture de badges de déchetterie ;

Chiffres clés 2024

- 2 salles serveurs
- 8 serveurs physiques principaux
- 30 serveurs virtuels
- 151 ordinateurs
- 26 tablettes pour Concerto
- 110 lignes téléphoniques mobiles (hors lignes M2M pour la télégestion)
- 34 abonnements internet
- 3,5 To de données sur nos serveurs de fichiers
- 156 Messageries Office 365

Missions

La mission communication institutionnelle est une obligation légale définie par la loi comme un service public à part entière. La loi ATR de 1992 et la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité sont venues renforcer le droit des citoyens à l'information et à la participation. L'article L.2141-1 du Code Général des collectivités territoriales définit « un droit des habitants de la commune et de l'intercommunalité à être informés des affaires de celle-ci » comme un principe « essentiel de la démocratie locale ».

Dans cet esprit, la Direction de la communication traduit les politiques publiques portées par la collectivité (les directions et services de la Communauté de communes), dans le but de rendre lisibles et compréhensibles les actions communautaires par les habitants du territoire et les agents communautaires, en cohérence avec le projet politique porté par les élus.

Concrètement, les missions sont de :

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies et plans de communication sur les actions de la collectivité et de ses services ;
- Coordonner la mise en œuvre des actions de communication en fonction du niveau stratégique de chacune et des plannings de mise en œuvre ;
- Donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité, produire les principaux outils de communication dans le respect des budgets affectés à la communication, accompagner, conseiller et travailler avec les équipements, opérateurs et partenaires de la collectivité ;
- Évaluer les politiques de communication mises en œuvre.

Objectifs

En **communication externe**, les objectifs sont :

- Faire connaître la Communauté de communes (son identité, son territoire, ses compétences ainsi que ses forces vives) ;
- Faire connaître et valoriser ses acteurs (élus et agents) et ses richesses ;

- Informer sur les actualités et les projets de la collectivité.

En **communication interne**, les objectifs sont :

- Faire connaître aux agents et aux élus les services de la collectivité, son territoire et ses enjeux ;
- Informer les agents et les élus des actualités de la collectivité ;
- Créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'engagement des agents.

Moyens

Personnel :

Le service se compose d'une chargée de communication.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciels de PAO (suite Adobe),
Wordpress (site Internet et Intranet),
Application PanneauPocket,
Sarbacane (newsletters).

PRINCIPALES ACTIONS 2024

- Mise à jour régulière des supports de communication interne et externe (organigramme, annuaire, trombinoscope des élus, site internet, site intranet...) ;
- Création de tous types de supports selon les besoins des services communautaires : affiches, plaquettes, flyers, panneaux d'affichage, infographies... ;
- Conseil et accompagnement des services communautaires ;
- Réalisation du rapport d'activités 2023 ;
- Après le lancement d'une consultation en août 2024, attribution en décembre 2024 du nouveau marché de webmastering, renouvelé avec l'agence MagicWeb à compter du 1^{er} janvier 2025. Marché d'une durée de 4 ans, 2 ans ferme renouvelable 2 fois 1 an, pour un montant de 130 000 € HT sur la durée totale du marché.

En communication externe :

- **1 magazine intercommunal** en juin 2024 (rédaction, mise en forme et diffusion dans les 55 communes) ;
- **11 newsletters SORTIR** (1/mois, juillet/août réunies), à destination des habitants du territoire (environ 3000 abonnés) ;
- **11 Newsletters « Actu des médiathèques »** (1/mois, juillet/août réunies) – (environ 2 300 abonnés) ;
- **Une vingtaine de communiqués et dossiers de presse** ;
- **Une cinquantaine d'affiches et flyers** réalisés pour les besoins des services ;
- Animation quotidienne des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) ;
- Gestion quotidienne du site internet www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com ;
- **Projet de réalisation d'une vidéo valorisant les services communautaires** : préparation du cahier des charges, choix du prestataire, travail concerté pour la création du scénario, tournages dans l'ensemble des services... Avec pour objectif une diffusion en avant-première lors de la cérémonie des vœux 2025 ;
- En préparation de la gestion du cinéma Le Nuiton reprise par l'intercommunalité en juillet 2024, mise en place d'une nouvelle stratégie de communication et travail en partenariat avec la Direction Culture et un graphiste pour la création des nouveaux supports de communication (charte graphique, nouveau logo, création des nouveaux comptes Facebook et Instagram, visuels et programmes...). Réflexions entamées en 2024 pour une future enseigne et un nouveau site internet en 2025 ;
- Calendriers de collectes des déchets : modification en septembre du verso des 56 calendriers suite au changement d'horaires des déchèteries ; mise en forme de 56 calendriers de collectes des déchets 2025 ;
- Mise en forme du programme d'animations nature des 20 ans de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland ;
- Mise en forme des supports de communication de la Semaine de la Parentalité 2024 (affiche et plaquette) ;
- Renouvellement de l'abonnement à l'**application PanneauPocket**, lancé en 2023, pour une diffusion de l'information au plus près des habitants.



En communication interne :

- **Gestion de l'intranet « Com'In »** et préparation d'un cahier des charges en vue de son évolution ;
- **49 newsletters "Le Point du Lundi"** à tous les agents (1/semaine) ;
- **3 journaux internes "Com'Unique"** (avril, juillet et octobre 2024) ;
- **2 newsletters "La Lettre aux Elus"** (février et août 2024) ;
- Organisation de **moments conviviaux entre agents** communautaires : « Noël à la Comcom' », « Fêtons l'été ! » (repas sur les temps méridiens, journée du pull ou de l'accessoire de Noël...).

Événementiel :

- **Cérémonie des Vœux 2024**, organisée le 18 janvier 2024 dans les locaux de l'école de musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges, à destination des élus et des agents communautaires (113 participants) ;
- Préparation de la Cérémonie des Vœux 2025 et des cartes de vœux 2025 ;
- Participation à l'organisation de la **9^{ème} édition du Festival Voir Un Petit Court** le 4 mai 2024 et gestion du site internet du Festival : <https://voirunpetitcourt.fr/> ;
- À l'occasion du passage de la **7^{ème} étape du Tour de France 2024 sur le territoire**, pour un contre-la-montre entre Nuits-Saint-Georges et Gévrey-Chambertin, en partenariat avec l'Office de

Tourisme Gevrey-Nuits, communication et promotion de l'évènement sur le territoire, notamment :

- le 26 mai : organisation de la Fête du Tour, permettant aux habitants de tester le parcours du contre-la-montre et d'être accueillis à l'arrivée par plusieurs stands,
- le 5 juillet : passage de l'étape du Tour de France, animation de stands au départ et à l'arrivée.



- **Deuxième participation de la collectivité au Challenge de la Mobilité Bourgogne Franche-Comté** du 16 au 22 septembre : organisation et communication en interne et externe en partenariat avec le service biodiversité et développement durable ;
- Association aux projets évènementiels des différents services communautaires pour préparation de la communication : Ciné Plein Air, Fête de la Réserve Naturelle, Mois du Doc, Semaine de la Parentalité, Ville à Joie, Courses d'Orientation Familles, 20 ans de la Réserve Naturelle, week-end de réouverture du cinéma Le Nuiton...

Quelques manifestations institutionnelles au cours de l'année :

- 18 janvier 2024 – Cérémonie des vœux 2024,
- 21 juin 2024 – Visite de chantier des travaux de passage en séparatif de l'assainissement entre Chambolle-Musigny et Vougeot,
- 24 juin 2024 – Conférence de presse pour le lancement de l'incitation financière au covoiturage mise en place en partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily,
- 3 juillet 2024 – Lancement officiel des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle,
- 30 septembre 2024 – Inauguration du nouveau praticable au gymnase Henri Pouilly de Nuits-Saint-Georges,
- 2 octobre 2024 – Visite des chantiers de construction de deux commerces de proximité à Corgoloin et à Saulon-la-Rue,
- 3 octobre 2024 – Lancement du dispositif mutualisé de compensation agricole collective avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et TotalEnergies,
- 17 décembre 2024 – Remise des prix du Challenge Mobilité 2024 aux agents communautaires et entreprises du territoire.

Chiffres clés 2024

Site internet :

- Nombre de visiteurs uniques : **46 000**
- Taux de rebond : **46 %**
- Les pages les plus visitées : accueil, portail familles, collecte des ordures ménagères, programmation du cinéma Le Nuiton, périscolaire, piscine, déchèteries,...

Facebook :

- **4 173 abonnés** au 31/12/2024 (+ 283 nouveaux en 2024, + 246 en 2023)
- **244 publications** en 2024 (213 en 2023, 181 en 2022)
- **34 100 visites** de la page (27 400 en 2023, 12 920 en 2022, 10 584 en 2021)
- **4 400 interactions** avec le contenu
- Couverture : **55 700 en 2024** (53 700 en 2023, 78 378 en 2022)

LinkedIn :

- **715 abonnés** (contre 628 en 2023, 497 en 2022)
- **33 posts**

PanneauPocket :

1 795 abonnés au 31/12/2024 (contre 902 fin 2023)

Newsletter "SORTIR" : 2 947 abonnés

Newsletter "Actu des médiathèques" : 2 399 abonnés

Site intranet :

- **2 812 visites** en 2024 (contre 2 289 entre mars et décembre 2023)
- Durée moyenne de visite : 3 min 56 s
- Pages les plus consultées : Annuaire interne des agents, incollables RH, offres d'emploi, petites annonces, outils de communication, comptes-rendus de réunions.

Missions et objectifs

Élaboration, sécurisation et suivi des marchés publics.

Support juridique aux services de la Communauté de communes (gestion précontentieuse des litiges, assistance à l'élaboration de documents juridiques, etc).

Moyens

Personnel :

1 agent Référent de la commande publique.

Outils :

Logiciel métier : MARCO

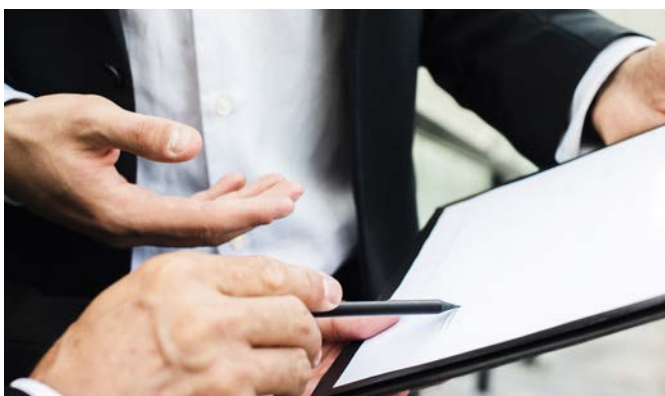
Logiciel support : JVS (finances)

Plateforme acheteur : Marchés sécurisés

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Suivi de la planification pluriannuelle des procédures de marché ;

Poursuite de la sensibilisation des services aux exigences de la commande publique, avec la mise en place d'une formation par la Direction des Ressources Humaines.



PRINCIPALES CONSULTATIONS ET MARCHÉS PUBLICS 2024

Marchés de travaux :

- Construction du centre péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin ;
- Rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard de Brochon ;
- Aménagement de l'extension de la zone d'activité « La Petite Champagne » à Gilly-lès-Citeaux.

Marchés de services :

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Omnisport de Nuits-Saint-Georges ;
- Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle multi-accueil à Gevrey-Chambertin.

Chiffres clés 2024

29 consultations lancées sur la plateforme Marchés sécurisés

6,7 millions d'euros de marchés attribués

Environ **25 000 € d'économies** réalisées sur des dépenses de fonctionnement

UNE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
QUI OEUVRE POUR
L'ATTRACTIVITÉ,
L'AMÉNAGEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE SON
TERRITOIRE



PÔLE ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le pôle, placé sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, regroupe les missions, directions et services en charge des politiques publiques destinées à développer l'attractivité du territoire, à son aménagement concerté et à la protection de son environnement et du cadre de vie.

Missions

- Participer à la définition de la stratégie et mettre en œuvre les actions définies par les élus dans le cadre des compétences communautaires dans les domaines de l'aménagement de l'espace (habitat, urbanisme, mobilité, énergie, aménagement numérique), du développement économique (actions de promotion et de prospection, aménagement et commercialisation des zones d'activités, aides aux entreprises...), de l'environnement et du développement durable ;
- Piloter, animer et instruire les études et les projets structurants de la Communauté dans ses domaines d'intervention selon le mode « projet » ;
- Inscrire l'action de la Communauté dans les stratégies régionales et locales, animer la contractualisation avec les partenariats institutionnels (Région, Département, Pays Beaunois, etc).
- Encadrer et participer au suivi de l'activité des directions et missions du pôle Attractivité Aménagement et Développement Durable : Direction de l'environnement, Service Biodiversité et développement durable, mission SCoT, mission SIG, mission attractivité, service commun ADS.

Objectif

Favoriser le développement cohérent, concerté et durable du territoire communautaire.

Moyens

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle regroupe la Direction de l'environnement, le service Biodiversité et Développement Durable, la Mission SCOT, la Mission Attractivité et Tourisme, la mission SIG, le service commun ADS et l'Espace France services.

Le DGA pilote en direct certains dossiers structurants et stratégiques, le développement économique et l'animation des partenariats institutionnels et contractuels.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Missions et objectifs

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace communautaire :

- Piloter et animer le projet de territoire, en lien avec les élus et les services communautaires ;
- Participer au suivi des dispositifs et actions (classement UNESCO, développement des infrastructures de communication et de transport...).

Dans le domaine du développement économique :

- Définir la stratégie permettant de développer l'attractivité économique du territoire ;
- Concevoir et piloter les dispositifs d'aides aux entreprises ;
- Assurer le suivi des collaborations avec les acteurs institutionnels partenaires ;
- Conseiller et accompagner les porteurs de projet.

Dans le domaine du développement touristique, en lien avec l'Office de Tourisme :

- Concevoir, mettre en œuvre et suivre des actions relevant de la Communauté de communes et de ses partenaires institutionnels ;
- Coordonner la stratégie touristique globale du territoire ;
- Conseiller et accompagner les porteurs de projet.

Moyens

1 agent à temps plein.

PRINCIPALES ACTIONS ET PROJETS 2024

Attractivité du territoire, aménagement et accompagnement économique :

- **Création d'une brochure de promotion du territoire**, en partenariat avec l'Agence Économique Régionale : ce support complet présente la Communauté de communes dans sa globalité : services aux habitants, entreprises, commerces, système éducatif et de santé, mobilité, cadre de vie, tourisme... Il s'inscrit dans la stratégie

de renforcement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

- Partenariat avec le collectif "Ville à Joie" :

cette initiative itinérante a permis l'organisation de six événements au cœur de communes rurales du territoire, en y amenant ponctuellement des commerces, services publics, professionnels de santé et animations culturelles. Jusqu'à 200 visiteurs ont été comptabilisés par date.



L'opération est reconduite en 2025 via un nouvel appel à projets visant d'autres communes.

- Participation active au Réseau Économique Territorial :

la chargée de mission participe aux réunions trimestrielles de ce réseau, aux côtés des autres EPCI de Côte-d'Or. Ces temps de coordination favorisent le partage d'expériences et la construction de partenariats autour des dispositifs de soutien aux entreprises et aux porteurs de projets.

- Lien permanent avec Côte-d'Or Attractivité :

tout au long de l'année, des échanges ont été menés avec cette agence sur des problématiques communes : accueil de nouveaux habitants, valorisation des services, communication, etc. La Communauté de communes s'est notamment associée à la campagne départementale "L'automne en Côte-d'Or", visant à promouvoir l'arrière-saison touristique et les produits locaux.



- Étude de faisabilité du projet de développement de la Voie du Tacot :

l'étude, menée par le cabinet System D, s'est achevée en septembre 2024. Un comité de pilotage final a réuni les élus concernés. La suite du projet, incluant une phase de maîtrise d'œuvre, a été présentée en conseil communautaire.

- **Convention « manager commerce » avec la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire** : la convention, réorientée en 2023, reste active. La CCI poursuit l'animation du site Gevrey-Nuits-Commerce et accompagne les dynamiques commerciales sur le territoire.

Zones d'Activité Économique (ZAE) :

- **Écoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges** : poursuite des travaux d'aménagement, commercialisation et accompagnement des porteurs de projets, préparation du dossier de consultation des entreprises pour le lancement de la seconde tranche ;



- **ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin** : poursuite des travaux d'aménagement, commercialisation et accompagnement des porteurs de projets ;



- **ZAE La Petite Champagne 2 à Gilly-les-Cîteaux** : lancement des appels d'offres et attribution des marchés de travaux pour l'aménagement ;

- **ZAE Les 4 Pieds de Poiriers à Morey-Saint-Denis** : projet mis en attente de modification du PLU de la commune et du lancement d'une déclaration d'utilité publique.

Tourisme, paysage, culture et cadre de vie :



- **Animation du projet de territoire** : 7 réunions de secteur ont été organisées en 2024 pour faire le point sur l'évolution des thématiques depuis l'adoption du projet en

2023. Les retours ont été très positifs. Une nouvelle série de réunions est prévue pour 2025 afin de maintenir une dynamique de co-construction avec les communes et les partenaires.

- **Application de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme (2023-2028)** : le partenariat se poursuit avec des réunions régulières entre la chargée de mission et le Directeur de l'Office.

- **Revitalisation paysagère de la Route des Grands Crus** : projet piloté par le Département de la Côte-d'Or, avec 4 comités techniques et 3 comités de pilotage en 2024. Le cabinet Urbicand, missionné pour le projet, travaille en lien étroit avec la Communauté de communes, la chargée de mission et les élus sur le terrain.

- **Partenariat avec l'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne** : l'appel à projets sur la digitalisation de la Route des Grands Crus a donné lieu à une réunion technique par mois tout au long de l'année. Ont été réalisés : un site internet "porte d'entrée unique", une campagne photos et vidéos, des argumentaires marketing, ainsi que des parcours thématiques élaborés avec des acteurs privés du tourisme.

- **Partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'agence Laou – Attractivité résidentielle** : participation active de la chargée de mission, avec environ quatre prises de contact par mois, un rendez-vous presse trimestriel et des rencontres régulières avec les autres EPCI engagés. Ce partenariat vise à promouvoir l'accueil de nouveaux habitants dans les territoires ruraux attractifs.

GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Missions

Gestion de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (55 communes).

Objectifs

Collecter et reverser la taxe de séjour dédiée à financer le fonctionnement de l'Office du Tourisme pour déployer et conforter tout au long de l'année la destination touristique de notre territoire.

Moyens

Personnel :

1 agent à mi-temps.

Infrastructures / Matériel spécifique :

La plateforme de télédéclaration qui a été mise en place en 2018 et la professionnalisation du dispositif de collecte ont eu pour effet de faciliter les démarches des hébergeurs et permettre un traitement plus efficace de la collecte de la taxe de séjour dont le contexte réglementaire est en évolution permanente. Des webinaires ont été mis en place par Nouveaux Territoires, prestataire de la plateforme, pour suivre et s'adapter en temps réel à l'actualité tout au long de l'année. Des ateliers sont également mis à disposition.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PROJETS 2024

Veille sur les impacts de la Loi de finances pour 2024 et sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle instaure :

- Une Taxe Additionnelle Régionale à 200% en vigueur en Ile-de-France dès le 1^{er} janvier 2024.
- Une expérimentation généralise FARITAS pour faciliter le recouvrement de l'Impôt et de la Taxe de Séjour.

Mise en place d'un outil d'observation pour mieux analyser et suivre l'activité touristique sur l'ensemble du territoire.

Optimiser la collecte de la taxe de séjour.

En 2024, le territoire a été mobilisé par l'organisation d'une étape contre-la-montre du Tour de France cycliste entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, et du passage de la flamme olympique à Vougeot.

L'augmentation de la taxe de séjour en 2024 a permis de maintenir le montant de la taxe perçue en 2023, malgré la fermeture du Château de Gilly et d'autres changements hôteliers.

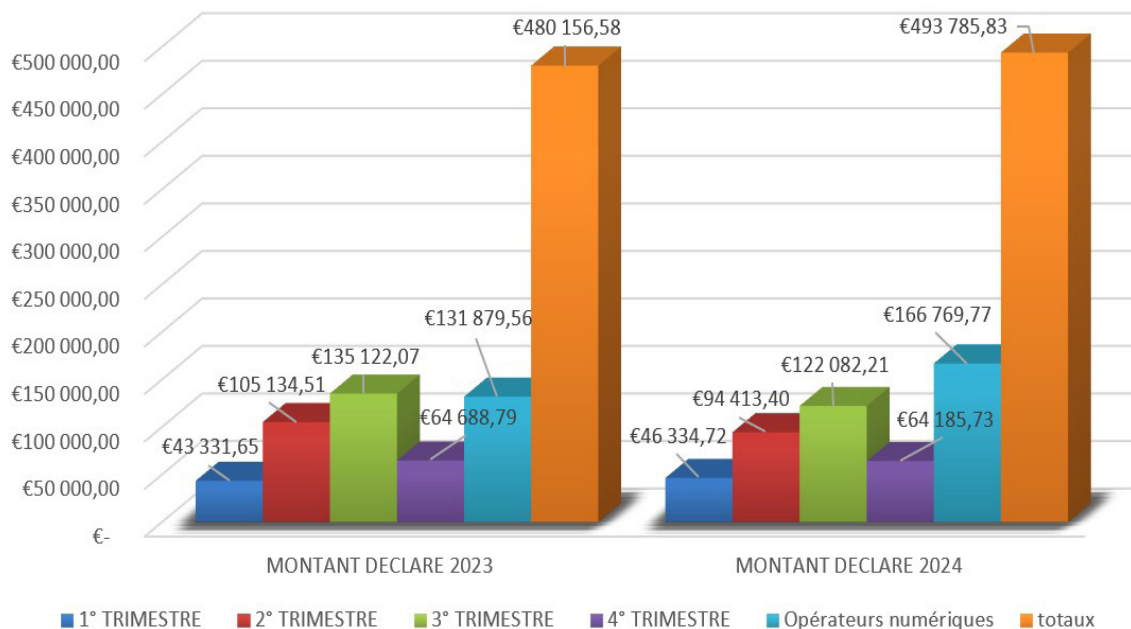
Les évolutions fonctionnelles de la plateforme :

- Mise à jour d'un journal des produits de la taxe de séjour par moyen de paiement ;
- Différenciation des paiements Payfip CB et prélèvement dans la régie ;
- Affichage des déclarations des hébergements actifs par défaut dans l'espace hébergeur ;
- Affichage du numéro de chèque et de la banque sur le reçu de paiement ;
- Possibilité de supprimer un opérateur numérique en doublon ;
- Enregistrement automatique du courriel en minuscule dans la fiche hébergeur ;
- Nouvelle information sur le statut d'envoi d'un email ;
- Relances des déclarations supérieures à N-4 ;
- Téléchargement des documents utiles directement depuis le portail d'information « grand public » ;
- Évolution de la saisie des séjours avec une évolution tarifaire au cours du séjour ;
- Mise en place d'une alerte lors de la saisie d'un séjour antérieur à la date du début de collecte de l'hébergement ;
- Ajout d'informations destinées à la trésorerie sur le document PDF du bordereau de reversement ;
- Évolution du changement de plateforme pour les gestionnaires multiplateformes.

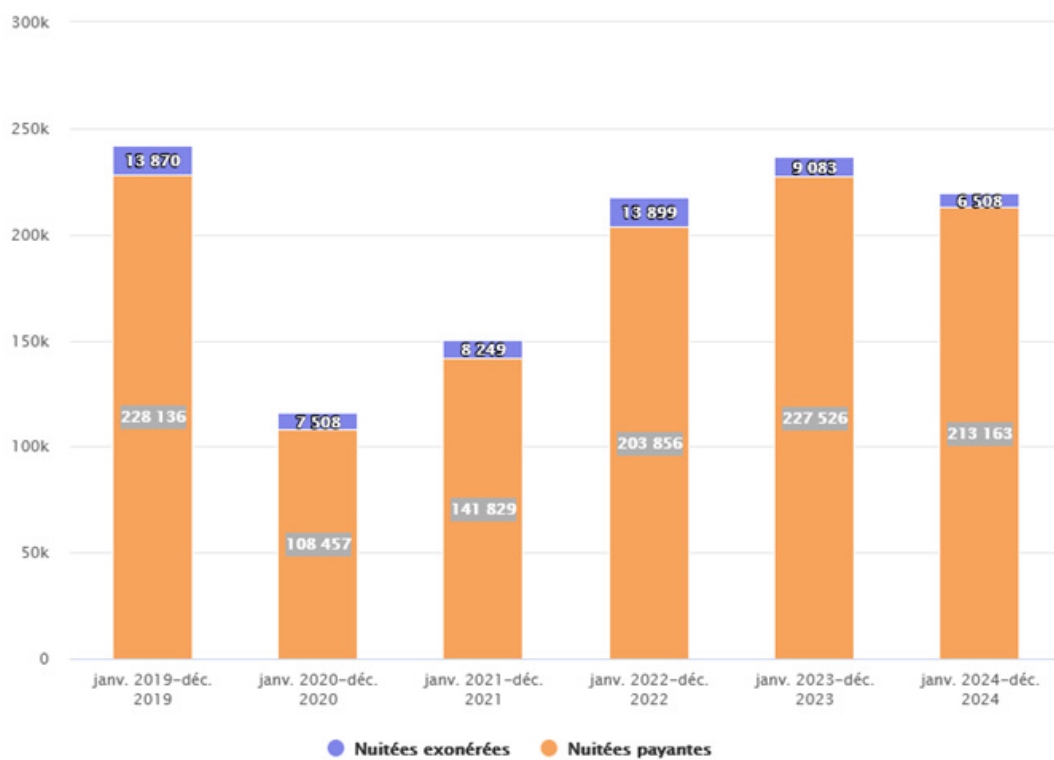
Chiffres clés 2024

Taxe de séjour déclarée : 493 785,83 €

Évolution de la collecte de la taxe de séjour 2023-2024



Évolution des déclarations de nuitées payantes et de nuitées exonérées



Nombre de nuitées : 219 671 (contre 236 609 en 2023)

Hébergements actifs

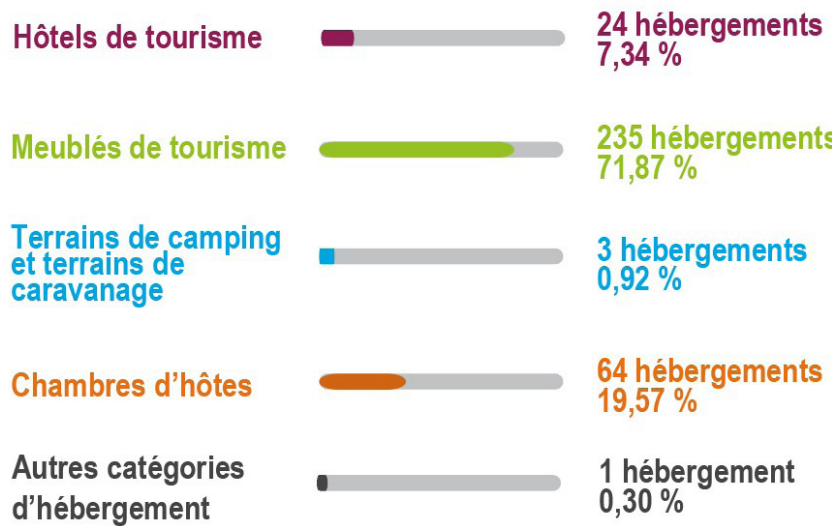
429 hébergements dont 102 désactivés,
soit 327

TAUX D'OCCUPATION EN %
2024



En 2024, hors opérateurs numériques.

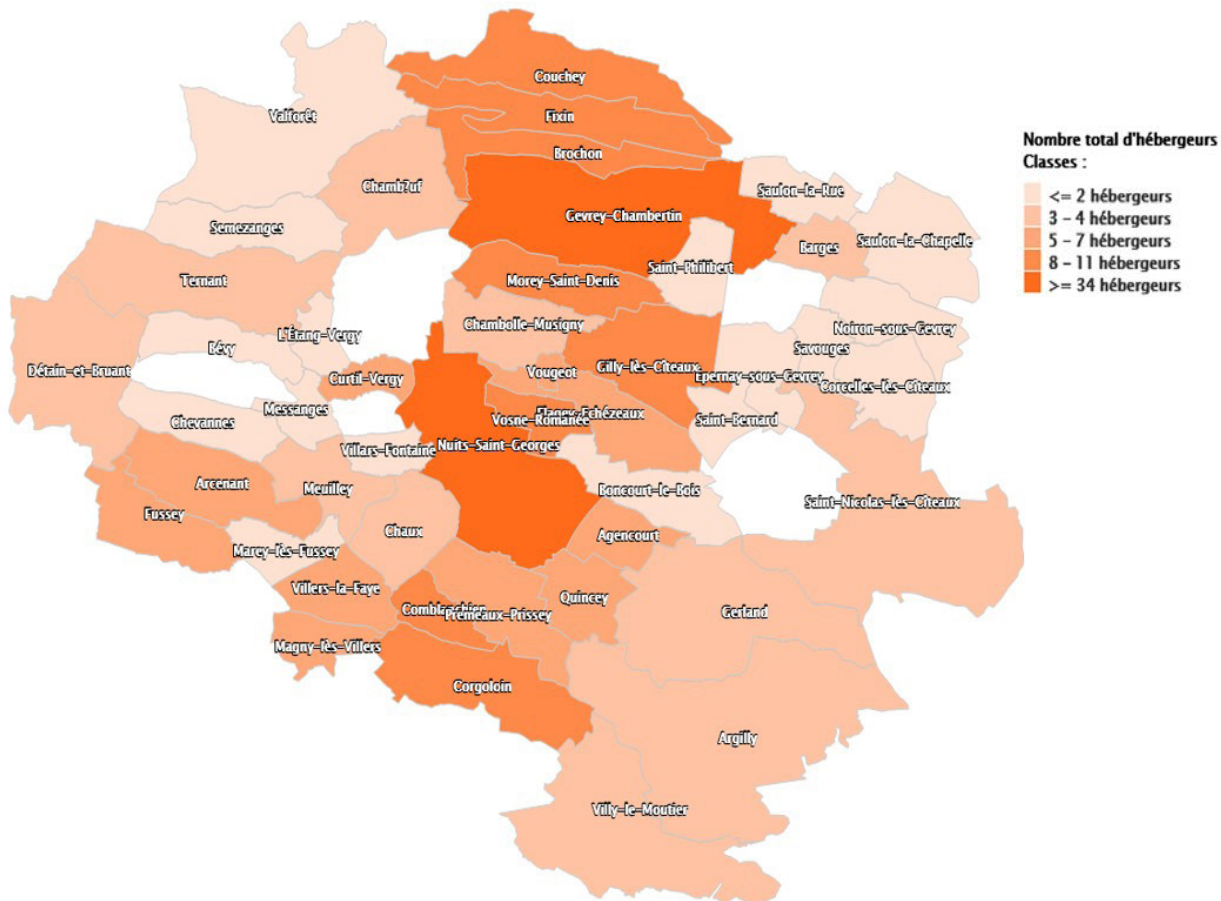
Hébergements actifs par nature d'hébergement :



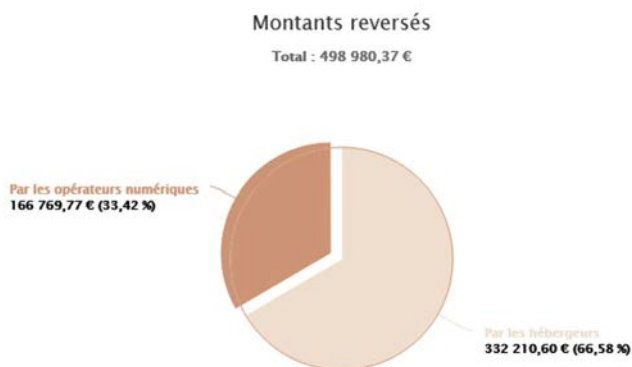
En nombre de lits : 3 873



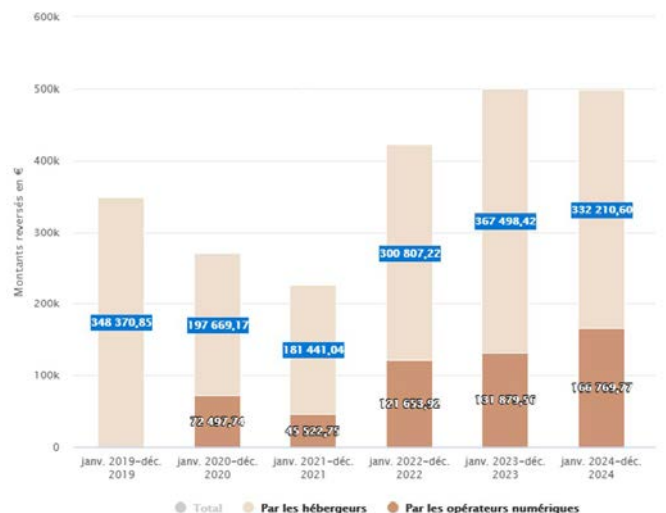
Nombre d'hébergeurs actifs par commune :



Statistiques sur les versements en direct et par les opérateurs numériques en 2024 :



Évolution des montants reversés en direct et par les opérateurs numériques :

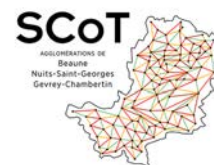


Procédure de mise en demeure de régularisation de la taxe de séjour : **1 en 2024** (1 en 2023, 0 en 2022 et 2021, 6 en 2020 et 18 en 2019).

CONCLUSION

Malgré une baisse de 7,16 % de la fréquentation touristique sur notre territoire, le montant de la taxe de séjour a été maintenu par la relative forte hausse des tarifs sur certaines catégories d'hébergements. Les recettes de taxe de séjour dépendent du niveau de fréquentation, qui peut subir des variations importantes selon la météo et la conjoncture.

MISSION SCoT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Missions et objectifs

Gestion des procédures et des études de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Accompagnement des collectivités dans leur traduction du SCoT à l'échelle communale.

Suivi de l'application du document et vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale) avec les orientations et les objectifs définis par le schéma.

Mise en place des outils et actions nécessaires pour sensibiliser les acteurs aux prescriptions contenues dans le schéma.

Relation avec les acteurs du développement du territoire et les porteurs de projets.

Animation du syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Moyens

1 agent (temps complet réparti sur 2 sites : Espace France services à Nuits-Saint-Georges et Annexe Saint-Jean à Beaune)

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024

Dans la suite de l'approbation du schéma en 2023, l'année 2024 fut consacrée à la mise en place du document à travers 2 missions principales :

- Mise en œuvre du SCoT (suivi des mises en compatibilité, analyse des documents, etc.),
- Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme local.

PROJETS 2024

La réalisation de réunions territoriales :

Pour accompagner la mise en œuvre du document approuvé, les élus ont décidé de mettre en place des réunions de secteurs, visant à la répartition des objectifs de logements entre les communes, et de réaliser des analyses de compatibilité des documents d'urbanisme locaux au regard des orientations du SCoT. Ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 avec la réalisation de 6 réunions territoriales au cours desquelles les maires des communes ont pu échanger sur les moyens de décliner les orientations du document supra-communal à l'échelle de leur commune.

La réalisation des analyses de compatibilité :

L'année 2024 fut également marquée, d'une part, par la réalisation d'analyses de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les grandes orientations définies dans le SCoT. Au 31 décembre 2024, 31 analyses de compatibilité des documents d'urbanisme ont été réalisées puis transmises aux communes concernées.

La participation aux démarches partenariales :

Le Syndicat Mixte a poursuivi sa participation aux instances mises en place par les Climats du Vignoble de Bourgogne, notamment la Commission Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien UNESCO, et le Cotech correspondant, réunissant également les services de l'État et de la Métropole de Dijon, pour œuvrer à la définition d'une mission de concertation portant sur la préservation de la VUE des Climats – Patrimoine mondial.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020. En 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé 2 modifications du document visant, d'une part, à intégrer des objectifs de sobriété foncière issus de la loi Climat et Résilience de 2021, et d'autre part, à préciser la trame Verte et Bleue.

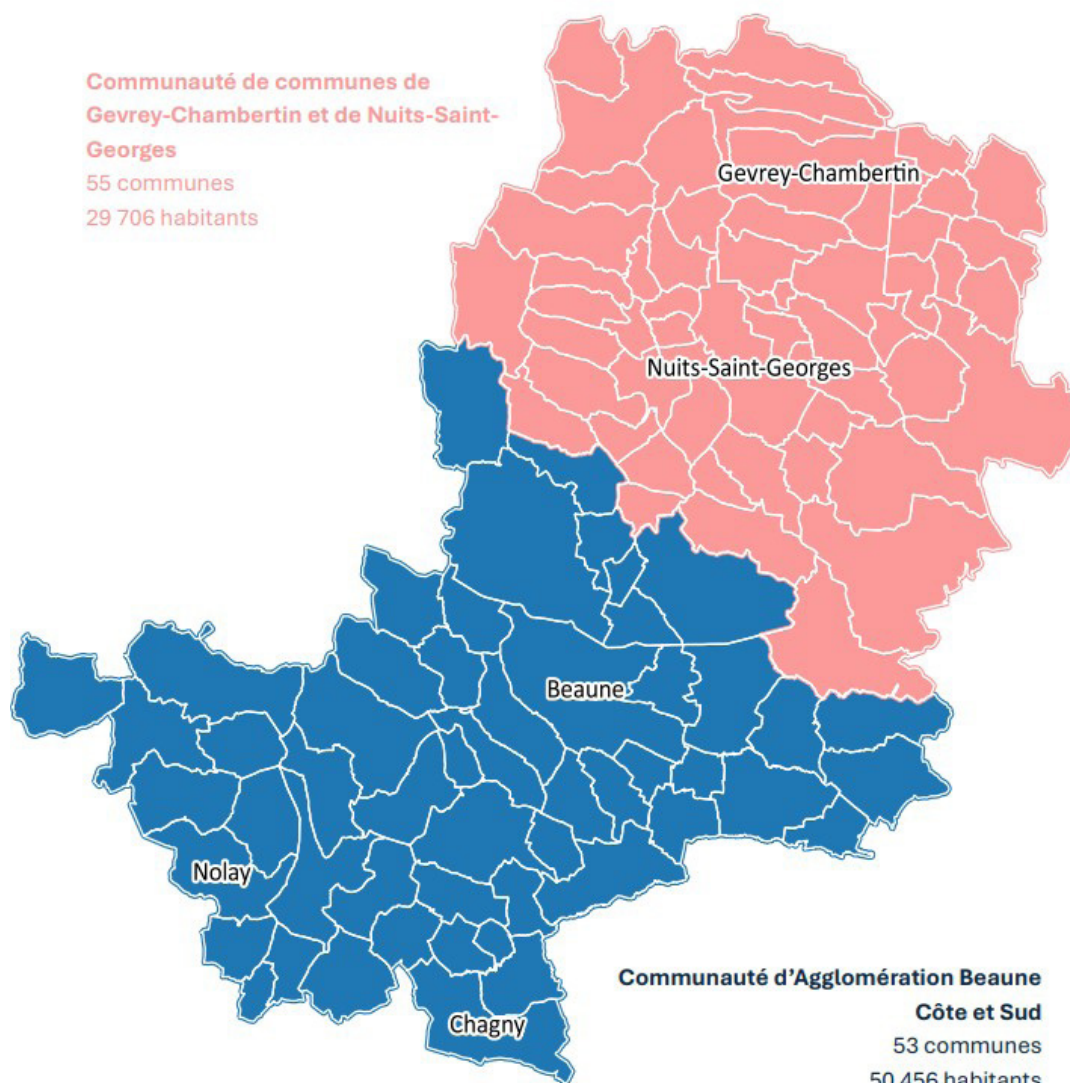
Le SCoT a été sollicité en février 2024 afin d'émettre des avis sur ces projets de modification du SRADDET. Un avis défavorable fut émis concernant la modification visant à l'intégration des objectifs de modération de la consommation foncière, en raison d'un taux d'effort demandé trop important au regard du dynamisme du territoire. Un avis favorable avec réserves fut émis sur le projet de modification n°2, concernant le volet Trame Verte et Bleue.

En 2024, la Communauté de communes, sur sollicitation des services de l'État, a également engagé les démarches de discussions avec les bailleurs sociaux en vue de la conclusion, en 2025, d'un « Contrat Territorial pour le Logement Social », dont l'objectif principal, conformément au projet de territoire, vise à favoriser le parcours résidentiel des ménages en développant le logement locatif aidé et l'accession sociale à la propriété.

Chiffres clés 2024

- 108 communes
- 2 EPCI
- 1 SCoT
- 6 réunions territoriales avec les communes
- 31 analyses de compatibilité réalisées
- 3 réunions du Comité Syndical et 9 délibérations

Territoire du Syndicat Mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin



INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Missions

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du Code de l'urbanisme : instruction réglementaire, étude technique de la demande depuis sa transmission par la mairie jusqu'à l'envoi d'une proposition de décision au Maire. Dans ce cadre, le service agit en concertation avec le Maire qui lui adresse toutes instructions et informations nécessaires ;

Transmission des renseignements d'ordre statistique demandés par les services de l'État pour l'établissement des fichiers SITADEL ;

Transmission des dossiers en Préfecture pour le contrôle de légalité ;

Accompagnement des communes dans l'élaboration et dans les procédures d'évolutions (modification, révision, mise en compatibilité, etc.) de leurs documents d'urbanisme.

Objectifs

Proposer une décision dans les meilleurs délais et juridiquement solide pour éviter tout contentieux ;

Conseiller les communes dans la modification de leurs documents d'urbanisme pour une instruction cohérente sur leur territoire et au vu de leur spécificités.

Moyens

Personnel :

2 agents à temps complet + 1 agent à temps partiel

Chiffres clés et actions 2024

- **44 communes adhérentes** :
- **38** sous Plan Local d'Urbanisme (2 PLU pour Valforêt) ;
- **6** sous Carte Communale ;
- **1** sous Plan d'Occupation des Sols caduc

PLANIFICATION

- **2** communes en procédure d'élaboration de PLU : Saulon-la-Rue / Valforêt.
- **5** communes en procédure de révision de PLU : Barges / Brochon / Broindon / Corcelles-lès-Cîteaux / Saint-Philibert.
- **2** communes en procédure de modification de PLU : Corgoloin / Morey-Saint-Denis.

BILAN DOSSIERS ADS 2024 :

Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb) : **39** (32 en 2023)

Déclarations Préalables (DP) : **806** (715 en 2023)

Permis de Construire (PC) : **185** (169 en 2023)
dont 19 constructions d'habitations

Permis de Démolir (PD) : **13** (11 en 2023)

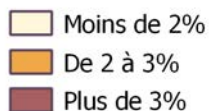
Permis d'Aménager (PA) : **11** (9 en 2023)

Total de dossiers instruits : 1054 (936 en 2023)

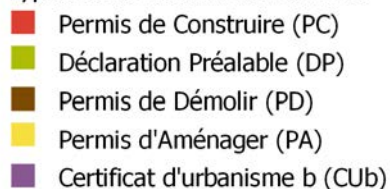
Dont dépôts dématérialisés	PA	PD	PC	DP	CUb	Total	% des demandes
2024	7	1	72	265	27	372	35,25%
2023	6	3	72	113	16	210	22,46%

L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME EN 2024

Part de la commune dans le total des autorisations instruites



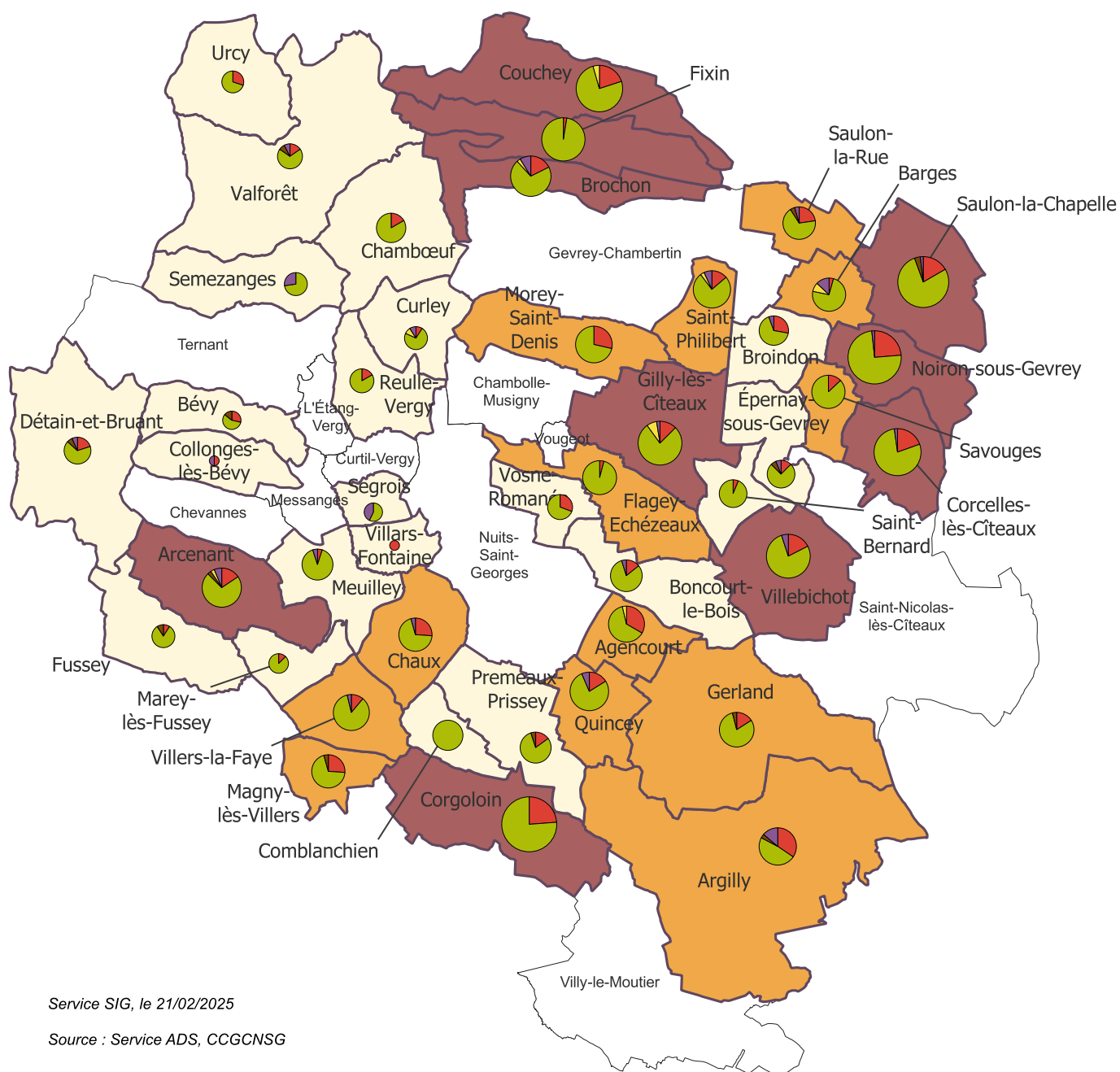
Types d'autorisation d'urbanisme



Nombre d'autorisations d'urbanisme instruites



Communes non adhérentes



Service SIG, le 21/02/2025

Source : Service ADS, CCGCNSG

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Missions

Assurer l'acquisition, l'intégration et la mise à jour des données cartographiques nécessaires pour les différents services. Les données sont de deux types : référentiel géographique utilisé en tant que fond de plan (cadastre, vue aérienne, données IGN, OpenStreetMap) et les données métier qui concernent principalement les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'urbanisme et du tourisme.

Mettre à disposition des données géographiques aux utilisateurs, en interne à l'aide de logiciel de consultation en ligne ou bureautique, pour les usagers par le biais de cartographies Web.

Concevoir des cartographies pour les différents services.

Réaliser et encadrer l'échange de données avec les partenaires extérieurs (Services publics de l'état ou territoriaux, délégataires, prestataires).

Répondre aux déclarations de travaux des entreprises intervenant sur le territoire et déclarations des travaux de la collectivité aux différents concessionnaires de réseaux (DT/DICT).

Moyens

Personnel :

1 agent à temps complet .

Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciels SIG et de base de données, logiciel DAO, GPS de précision submétrique, télémètre laser.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

- Mise en place d'une prestation pour la gestion des DT/DICT ;
- Marché public pour l'acquisition d'un logiciel Web-SIG publié début novembre 2024 ;
- Téléversement de documents d'urbanisme sur le Géoportail national ;
- Consolidation et préparation des données en vue de l'intégration dans le nouveau logiciel Web-Sig.

Projet phare en 2024

L'acquisition d'un logiciel Web-SIG

C'est une étape importante dans le passage de la collectivité à l'ère numérique. Cet outil nous permettra de mieux gérer nos données géographiques, de mieux les faire circuler entre les services mais aussi de pouvoir les diffuser à d'autres publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Missions et objectifs

Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Combe Lavaux – Jean Roland,

Animation des sites Natura 2000 « Combes de la côte dijonnaise » et « Forêt de Cîteaux et Environs »,

Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Bois de Montfée et de la Plaine de Cîteaux,

Mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Moyens

Personnel :

- Un responsable du service, animateur Natura 2000 et chargé de mission Trame verte et bleue,
- Une conservatrice de la RNN,
- Un garde/animateur de la RNN,
- Une chargée de mission Natura 2000 et PCAET,
- Un chargé de missions scientifiques,
- Une apprentie,
- Un service civique.

En 2024, le recrutement futur d'une coordinatrice pédagogique et chargée de mission forêt a été approuvé (pour une arrivée en mars 2025).

Infrastructures / Matériel spécifique :

2 véhicules de service, 1 remorque.

Matériel nécessaire à la réalisation de travaux d'entretien des espaces naturels sur la RNN (débroussailleur autoporté et débroussailleuse manuelle, tronçonneuse, matériel de sécurité), équipement de signalisation réglementaire (panneaux RNN, barrières, etc.) et matériel de pâturage (piquets, fils électriques, batteries, citerne et abreuvoirs), matériel pédagogique.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Réserve Naturelle :

Célébration des 20 ans de la réserve naturelle. De nombreuses animations ont été proposées tout au long de l'année afin de sensibiliser petits et grands à la biodiversité :



- Deux évènements phares : la Fête de la réserve naturelle en mai et la soirée anniversaire en décembre ;

- Développement de nouveaux partenariats et ancrage de ceux déjà existants.

Reconnexion de deux entités de pelouses calcaires grâce à des travaux au broyeur forestier.

Suivi de la zone incendiée en 2023 (végétation, bryophytes et champignons).

Lancement du suivi Sonosylva : étude du paysage sonore des forêts françaises.

Sites Natura 2000 :

Lancement de l'évaluation du Document d'Objectifs de la forêt de Cîteaux.

Élaboration d'un nouveau numéro de la newsletter « Falco et Bombina » afin de communiquer auprès du grand public ;

Actions en forêts : accompagnement de l'ONF sur les aménagements forestiers de 2 communes (Brochon et Corgengoux).

Concertation avec la ville de Nuits-Saint-Georges pour le contrat de fermeture des grottes des trous légers.

Évaluation de l'état de conservation des milieux rocheux (falaises, éboulis, dalles).

Création d'un guide de bonnes pratiques à destination des associations sportives.

Lancement d'une étude sur l'impact des dessertes forestières.

Partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, sous forme d'une mise à disposition du service, pour la co-animation du

site Natura 2000 de l'Arrière-Côte de Dijon et de Beaune. Principales tâches : suivis de dossiers de plantations viticoles, animations pédagogiques, accompagnement des communes pour les aménagements forestiers, aide pour le lancement de démarches contractuelles (îlots en forêt, restauration de pelouses).

Projet de territoire :

Partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or pour l'animation d'un PAEI (Programme Agroécologique Intercommunal) : organisation du concours prairies fleuries et validation des alternatives au brûlage des sarments.

Divers accompagnements de projets communaux (Meuilley notamment), accompagnement de la démarche « Osons la nature » à Gerland et lancement d'un projet de plantation de haies (appel à candidature auprès des communes).

ENS du Bois de Montfée :

Validation (et mise en œuvre) du nouveau plan de gestion 2023-2028.

Inauguration du partenariat avec RTE et pose d'un panneau dédié.

Partenariat avec la ferme de la Cras : restauration en régie d'une pelouse marneuse.

Lancement de nouveaux suivis : transects flore pour les milieux ouverts et pièges photo pour la faune.

Réalisation du premier passage (année 1 sur 3) d'un inventaire des oiseaux du site par la LPO.

Réalisation de 4 animations tout public.

ENS de la Plaine de Cîteaux :

Participation aux études et consultations du Conseil départemental de Côte-d'Or pour définir le périmètre des sites.

Labellisation de l'ENS en novembre 2024.

Validation d'un recrutement pour prendre en charge ce nouveau dossier à partir de mars 2025.

PCAET :

Suivi régulier des actions PCAET.

Pas de COPIL ni de COTECH organisés sur l'année 2024, à prévoir en 2025.

Des réunions transversales avec les autres collectivités du Pays Beaunois, de façon régulière (tous les 3 mois) sont organisées.

Mise à jour de la plateforme en ligne de l'ADEME pour suivi des indicateurs et des actions.

Tourisme durable :

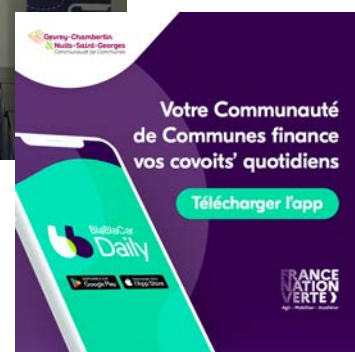
Inscription de 5 boucles de randonnée au PDIPR.

Début du groupe de travail avec les associations sportives locales dans le but de créer un espace trail, dont les sentiers seront inscrits au PDESI.

Création d'un compte sur l'application Suricate, qui permet de coordonner les signalements d'obstacles qui entravent les sentiers de randonnée. Le service des sports est missionné pour relayer les informations aux communes ou à la Communauté de communes dans le cas où le sentier est inscrit au PDIPR. En 2024, 19 signalements ont été enregistrés afin de résoudre des problèmes de chutes d'arbres. La Communauté de communes a un rôle de coordination de ces signalements et accompagne les communes : cas du parcours VTT à Morey-Saint-Denis avec une zone de pins morts à sécuriser.

Mobilité :

Lancement à titre expérimental du partenariat avec l'application Blablacar Daily pour développer le covoiturage sur le territoire : réunions avec les entreprises, communication auprès de tous les acteurs pour promouvoir l'incitation financière... Une enveloppe de 20 000 euros avec une prise en charge du Fonds vert à hauteur de 50% a permis de réaliser jusqu'à 600 trajets par mois en covoiturage sur le territoire.



À la suite de la validation du Schéma Directeur Cyclable, trois axes ont été définis comme prioritaires à aménager : Saint-Philibert / Gevrey-Chambertin, Meuilley / Nuits-Saint-Georges, Vougeot / Abbaye de Cîteaux.

Pour la deuxième année, participation au Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté. Des vélos à assistance électrique ont été mis à disposition des agents sur différents sites communautaires : le Centre Technique Intercommunal, l'Espace France Services et l'École de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges, ainsi qu'un VTT pour les services Biodiversité / Sport.

Pôle rénovation :

11 dossiers d'aide engagés en 2024.

57 900 euros de financement sur 2024 pour 10 dossiers d'aide à la rénovation.

Énergies Renouvelables :

Suite à l'élaboration du schéma de développement des ENR avec le SICECO, la Communauté de communes continue d'accompagner les communes et les porteurs de projets d'ENR.

Une dizaine de communes a sollicité le service pour être accompagnées dans la définition des ZAER.

Projets phares 2024

Célébration des 20 ans de la Réserve Naturelle.

Labellisation d'un nouvel Espace Naturel Sensible.

Concours "Prairies fleuries" et participation de l'éleveur gagnant (et du territoire) au Salon de l'Agriculture (février 2025).

Lancement du partenariat avec l'application de covoiturage Blablacar Daily, avec mise en place de l'incitation financière.



Fête de la Réserve Naturelle - mai 2024

Deux réunions avec Vent d'Est sur la zone d'Epernay-sous-Gevrey / Broindron / Saint-Philibert pour de l'agrivoltaïsme, et avec Notus Energy à Gilly-lès-Cîteaux pour de l'agrivoltaïsme également.

Le porteur du projet agrivoltaïque sur la commune de Chaux, la société Energiter, a présenté sa démarche auprès de la DDT. La commune ainsi que la Communauté de communes ont été associées à cette démarche.

Eau et biodiversité :

Sensibilisation à l'eau : un rendez-vous avec Véolia a été organisé afin de voir comment le fonds de développement durable de la DSP avec Véolia pouvait être utilisé. Des actions ont été proposées : bar à eau avec tenue de stand, distribution de mousseurs, communication sur l'application Ecogeste. Aucune action n'a été validée.

Santé environnementale : le service est venu en appui au Pays Beaunois et à l'ARS pour communiquer et sensibiliser sur la présence du moustique-tigre. Des réunions publiques, pour les élus et pour les services techniques, ont pu être organisées.

Chiffres clés 2024

400 personnes présentes à la Fête de la Réserve Naturelle en mai 2024

Près de 1 000 personnes sensibilisées à la biodiversité lors des animations nature du service tout au long de l'année

9 800 personnes (a minima) ont fréquenté la côte dijonnaise pour des activités de sport nature

2 735 trajets réalisés en covoiturage via l'incitation financière versée par la Communauté de communes



Visite mensuelle de la Réserve - octobre 2024

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS

SERVICE EAU

Missions

La compétence d'Alimentation en Eau Potable au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comprend très synthétiquement la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Le service de l'eau assure, avec ses propres moyens techniques, humains et financiers, sur les communes en régie directe ou bien via ceux du délégataire pour le reste du territoire :

- l'entretien des équipements de captage et de stockage d'eau potable,
- l'entretien des installations de traitement d'eau potable,
- l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable (canalisations et branchements),
- la réalisation des branchements d'eau potable,
- le changement des compteurs ainsi que de la robinetterie associée,
- les modifications d'abonnements,
- la gestion des demandes des abonnés,
- la relève biannuelle des compteurs,
- la facturation de l'eau,
- la facturation de l'assainissement pour le compte du service Assainissement de la Communauté de communes.

Deux modes de gestion sur le territoire :

- en régie directe sur 24 communes du territoire. Ce sont les agents de la Communauté de communes qui assurent la gestion et la distribution de l'eau ainsi que la facturation ;
- en Délégation de Service Public sur 31 communes du territoire (Veolia).

Objectifs

Assurer la protection des ressources, la production et la distribution d'eau potable ainsi que les travaux et la gestion administrative inhérente à l'activité.

Moyens

Personnel :

- 1 Directeur de l'Environnement
- 1 Assistante Administrative
- 1 Responsable de service
- 2 Secrétaires Administratives
- 4 Agents d'exploitation
- 2 Agents de maintenance et travaux partagés avec le service assainissement

Infrastructures / Matériels spécifiques :

- En régie : 14 ressources, 242 km de réseau, 31 réservoirs, 6 914 abonnés
- En Délégation de Service Public : 6 ressources, 311 km de réseau, 15 réservoirs, 7 012 abonnés

Matériel de relève (radio-relève), de prélocalisation et de recherche de fuites.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Amélioration des performances du réseau (rendements, Indice Linéaire de Perte) ;

Stabilisation des effectifs ;

Sécurisation des sites de production et de stockage, et poursuite de la télégestion des sites ;

Suivi du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

PROJETS POUR 2025

Travaux de renouvellement de réseaux sur un linéaire de près de 2 km (Nuits-Saint-Georges / Concoeur, Morey-Saint-Denis, Saulon-la-Chapelle, Chaux) ;

Recherche de fuites par IA (Intelligence Artificielle) ;

Poursuite de la sécurisation des ouvrages (stations de captage et réservoirs) ;

Réflexion sur le mode de tarification de l'eau pour les abonnés et les industriels ;

Finalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et mise en œuvre du programme de travaux.

Chiffres clés 2024

Régie + Délégation de Service Public :

	Régie	DSP	Total
Nombre de communes	24	31	55
Nombre d'abonnés	6 914	7 012	13 926
Volume produit (m³)	1 292 437	1 002 944	2 295 381
Volume acheté (m³)	158 665	423 502	582 167
Volume vendu (m³)	6 594	433 911	440 505
Volume distribué (m³)	1 444 508	992 535	2 437 043
Volume facturé (m³)	1 095 999	716 461	1 812 460
Volume total pertes (m³)	272 629	255 199	527 828
Rendement hydraulique (%)	81,2	82,1	81,7
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	3,09	2,25	2,67
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	12,4	3,31	9

Sur le périmètre de la Régie :

Volumes produits : **1 292 437 m³** (-11,5 % par rapport à 2023)

Volumes facturés : **1 095 999 m³** (+7,4 % par rapport à 2023)

Rendement moyen : **81,2 %** (74.86% en 2023)

Fuites réparées : 40 (89 733 m³ de pertes éliminées)

Prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³ : **2,83 € TTC**

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans : **0.8 %**

SERVICE ASSAINISSEMENT

Missions

La Communauté de communes est responsable de la collecte des eaux usées, de leur transport par des canalisations jusqu'aux stations d'épuration et de leur « dépollution » avant rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel.

Elle assure également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La gestion est réalisée de la manière suivante :

- En régie directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de communes ;

- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Objectifs

Le service Assainissement a pour objectif de permettre la bonne évacuation et le traitement adapté des eaux usées de chaque abonné en respectant la réglementation et en protégeant le milieu naturel.

Moyens

Personnel :

- 1 Directeur de l'environnement
- 1 Assistante administrative
- 1 Responsable de service
- 1 Secrétaire administrative (à mi-temps)
- 1 Coordonnateur d'exploitation
- 4 Agents d'exploitation
- 1 Technicienne SPANC et contrôle avant-vente
- 2 Agents de maintenance et travaux partagés avec le service eau

Infrastructures / Matériel spécifique :

Gestion en régie de :

- 4 stations d'épuration à boues activées : Brochon, Quincey, Flagey-Echézeaux, Meulley.
- 4 filtres plantés de roseaux : Chamboeuf, Détain, Bruant, Chevannes.
- 1 lagune : Boncourt-le-Bois.
- 4 lits bactériens : Curley, Reulle-Vergy, Quemigny et Segrois.
- 1 filière compacte (filtre coco) : Poisot.
- 41 postes de refoulement.
- 245 km de réseaux d'eaux usées.

Gestion en délégation de :

- 1 station d'épuration à boues activées : Saulon-la-Chapelle.
- 4 filtres plantés de roseaux : Saint-Philibert, Noiron-sous-Gevrey, Corcelles-lès-Cîteaux et Épernay-sous-Gevrey.
- 2 lagunes : Corcelles-lès-Cîteaux, Broindon.
- 21 postes de refoulement.
- 54 km de réseaux d'eaux usées.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

Maintenir un bon état du patrimoine réseau et bâti ;

Avoir un bon niveau de performance sur les STEP (pas de non-conformité) ;

Stabiliser les effectifs ;

Affiner la connaissance des bassins de collecte ;

Renouvellement du réseau assainissement Chambolle-Vougeot ;



Lancement des travaux de redimensionnement de la STEP de Saulon-la-Chapelle.

PROJETS POUR 2025

Démarrage des travaux de renforcement du collecteur de liaison entre Nuits-Saint-Georges et Quincey ;

Réception des travaux de reconstruction de la STEP de Saulon-la-Chapelle ;

Finalisation des études techniques sur la STEP de Brochon ;

Lancement du Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire ;

Mise à jour de la convention de déversements des industriels ;

Travaux de renouvellement et de création de réseaux d'eaux usées sur un linéaire d'environ 500 mètres.

Chiffres clés 2024

Régie :

Nombre d'abonnés assainissement collectif : **9 974 contrats pour 40 communes**

Nombre d'abonnés assainissement non collectif : **1 232 contrats pour 10 communes**

Volumes facturés : **1 703 720 m³** (dont volumes facturés par la DSP et volume de Marsannay et Perrigny)

Curage de réseau : **23.5 km**

Nombre d'habitations AC contrôlées : **319**

Nombre d'habitations ANC contrôlées : **84**

Prix moyen de l'assainissement : **2.34 €/m³**

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans : **0.23 %**

Énergie consommée sur les principales stations d'épuration : **2 104 026 kWh**

COMPÉTENCE GEMAPI

Au titre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de communes a participé activement en 2024 à différentes actions et études, menées par les trois syndicats de bassins versants dont elle est membre (Bassin Versant de la Vouge, de la Dheune et de l'Ouche), ainsi que celles portées par l'InterCLE Vouge-Ouche. Il s'agissait en particulier de contribuer à la réalisation d'une étude stratégique visant à préserver durablement les ressources des bassins Tille-Vouge-Ouche.

D'autre part, l'intercommunalité s'est engagée, dans le cadre du Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) Tille-Vouge-Ouche, à porter pour le compte de plusieurs EPCI la réalisation d'une étude relative à la connaissance et la maîtrise du risque d'inondation par ruissellement sur la côte viticole.



SERVICE DÉCHETS

Missions

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence se décline en différentes missions :

- Collecte et traitement des ordures ménagères en porte-à-porte ;
- Collecte et traitement des déchets recyclables en apport volontaire (emballages en verre, papier, cartonnets) et en porte-à-porte (emballages en aluminium, plastique, briques alimentaires, etc) ;
- Collecte, traitement et exploitation de cinq déchèteries (gardiennage, enlèvement et traitement des différents flux) ;
- Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Accueil, gestion des comptes usagers et facturation de la redevance incitative ;
- Maintenance du parc de bacs à ordures ménagères et bacs jaunes ;
- Nettoyage des Points d'Apport Volontaire et maintenance des colonnes verre et fibreux ;
- Sensibilisation au tri, à la prévention et à la réduction des déchets (animations, campagne de distribution de composteurs, publications...).

L'ensemble de ces missions est réalisé en régie ou par l'intermédiaire de prestataires de services.

Objectifs

Le service Déchets a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets ménagers. Outre cette obligation, le service veille à respecter la hiérarchie des modes de traitement, notamment en favorisant la valorisation et le réemploi dès que possible. Le service assure également un rôle de sensibilisation, d'accompagnement et d'éducation aux différentes thématiques des déchets afin de sensibiliser, faire évoluer les comportements et responsabiliser les usagers dans leur manière d'acheter, de consommer et in fine, de jeter. En recherche permanente d'une optimisation des coûts, le service Déchets s'attache



à maintenir des prestations adaptées aux enjeux actuels et futurs, malgré l'augmentation des taxes, une réglementation plus pointilleuse et les souhaits exprimés par les usagers.

Moyens

Personnel :

Le service dispose d'une équipe d'agents administratifs et d'agents de terrain pour assurer dans les meilleures conditions ses missions. L'équipe se situe au Centre Technique Intercommunal à Nuits-Saint-Georges. Depuis le 1^{er} septembre 2024, elle est composée de 8 agents administratifs et de 7 agents techniques, lesquels interviennent principalement pour le fonctionnement du service et la gestion en régie des 5 déchèteries communautaires.

Infrastructures / Matériel spécifique :

À partir du 1^{er} septembre 2024, le service a mis fin à la régie concernant la collecte des ordures ménagères et a repris d'autre part en régie l'exploitation des déchèteries de Brochon et de Saulon-la-Chapelle. Ce nouveau fonctionnement induit la vente du parc de matériel roulant nécessaire pour assurer l'ensemble des prestations, soit 2 bennes à ordures ménagères et une de réserve en cas de problème. Un véhicule de moins de 3,5 tonnes permet le nettoyage des points d'apport volontaire constitués de plus de 310 colonnes aériennes collectant le verre, le fibreux (papiers – cartonnets). Afin de permettre un accès facile des usagers au service de collecte en déchèterie, 5 sites sont répartis sur le territoire communautaire. Le service étant chargé d'établir la facturation de la redevance incitative, il dispose d'un logiciel adapté permettant la gestion des données des usagers et la facturation des services proposés.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

- L'organisation en régie d'exploitation des cinq déchèteries du territoire ;
- L'arrêt de la régie de collecte des ordures ménagères sur l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et le passage en prestation de service sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Le lancement d'une réflexion sur le déploiement d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire ;
- La passation d'un marché sur la fourniture et la livraison de composteurs et de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la collecte en déchèterie ;
- La gestion des déchets du Tour de France dans le cadre du contre-la-montre individuel entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin en juillet 2025 ;
- L'arrêt de la collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine (C2), au 1^{er} septembre 2024, à destination des professionnels du territoire ;
- Le conseil aux entreprises dans le cadre d'un questionnement sur la gestion de leurs déchets, d'un objectif de réduction des tonnages ou d'une meilleure qualité de tri ;

- La mise en place d'actions sur le gaspillage alimentaire dans les 14 restaurants scolaires du territoire, dans le cadre de son PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) ;
- La définition des grilles tarifaires pour l'année 2025.

PROJETS POUR 2025

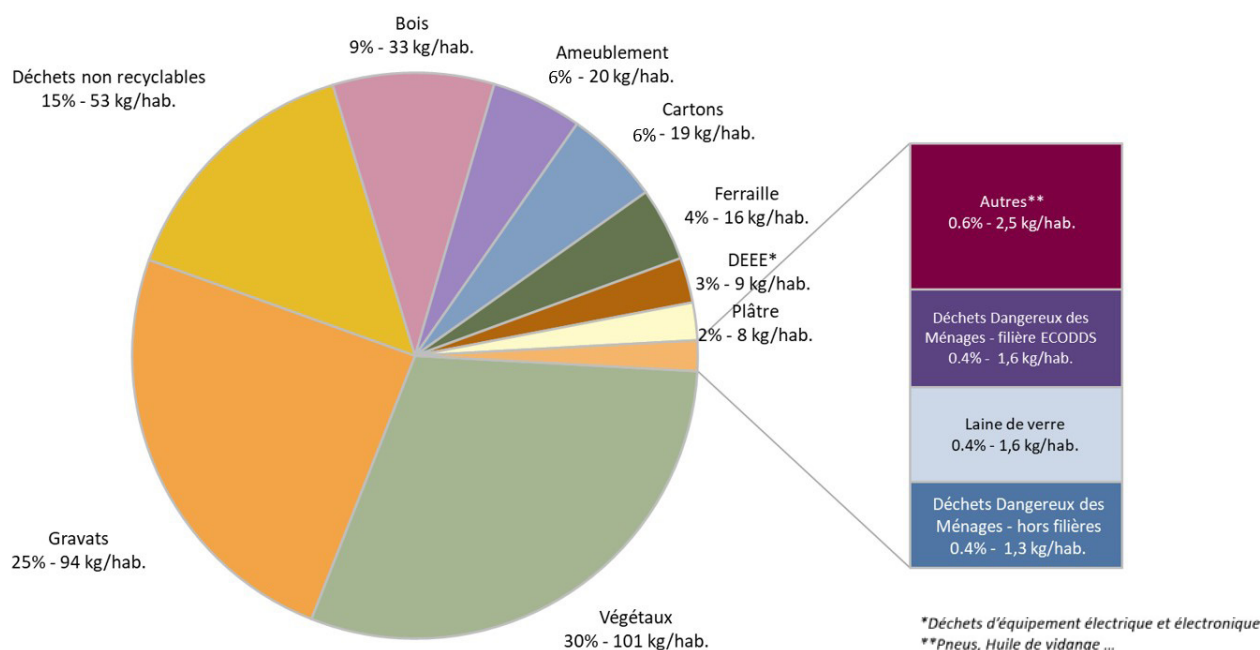
- Lancement d'une mission d'AMO pour la détermination d'un programme de travaux pluriannuel de mise aux normes de nos cinq déchèteries et de l'installation de stockage de déchets inertes ;
- Réflexions sur le changement de logiciel de facturation ;
- Expérimentation du déploiement d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire sur les communes de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin ;
- Travaux de création de dalles béton sur les PAV non équipés.

Chiffres clés 2024

Pour **30 470 habitants**, les actions quotidiennes du service Déchets se traduisent en 2024 par :

- **3 953 tonnes d'ordures ménagères** collectées et incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique de Dijon Métropole, soit 130 kg/habitant (une baisse de 27 kg entre 2017 et 2024) ;
- **2 297 tonnes de déchets recyclables** collectés en apport volontaire et **963 tonnes** en porte-à-porte, soit **3 260 tonnes** (107 kg/habitant) ;
- Le taux de refus en sortie de centre de tri des recyclables collectés en porte-à-porte est de **10%** soit **213 tonnes de déchets non conformes** ;
- **11 627 tonnes de déchets collectés en déchèteries** soit 382 kg/habitant (cf ci-après la répartition). En 2024, les déchets verts sont le premier flux collecté dans les 5 déchèteries du territoire puisqu'ils représentent 30 % des déchets collectés soit 115 kg/hab.

Répartition des tonnages en déchèteries en 2024



- En 2024, **1 414 ordres de service** ont été créés par le service Déchets. Ces ordres de service sont réalisés notamment dans le cadre d'ajustement en dotation de bacs à ordures ménagères et recyclables.
- Avec la redevance incitative, **43 523 factures** ont été émises en 2024 :
 - **3 667 factures concernent les professionnels et administrations**, soit 8 % (737 721,71 € soit 20% du montant total RI),
 - **39 856 factures concernent les particuliers** en résidences principales et secondaires, gîtes-chambres d'hôtes, collectifs, logements vacants soit 92 % (2 932 352,88 € soit 80 % du montant total RI).

Comptes financiers uniques 2024 pour le service déchets :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 200 148 €
	Recettes	4 597 494 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	133 411 €
	Recettes	461 830 €

Excédent de fonctionnement à fin 2024 : 397 346 €



UNE COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES QUI AGIT
POUR SES HABITANTS
ET FAVORISE LA
COHÉSION SOCIALE



PÔLE COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, PARENTALITÉ, CULTURE ET SPORTS

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA PARENTALITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Missions

Au sein du Pôle Cohésion Sociale, la Direction de l'Enfance, de la Parentalité et de la Cohésion Sociale participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques des services de proximité apportés à la population dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance (accueils de loisirs péri et extrascolaires), de la solidarité (personnes isolées, demandeurs d'emploi, jeunes...), et du soutien à la parentalité.

Objectifs 2024

Après l'importante réorganisation de la direction conduite en 2023, l'année 2024 a été l'année de la stabilité retrouvée. Cette situation a été propice à la bonne mise en œuvre des plans d'action de la Convention Territoriale Globale et du contrat « Grandir en Milieu Rural » par les services :

- La stabilisation des effectifs s'est confirmée, en particulier pour les postes de cadres et de responsables de sites et d'équipement, accompagnée d'un renforcement des compétences des équipes à travers le développement de la formation.
- Les coordinatrices ont construit leurs réseaux professionnels par thématiques, et animé les projets en coopération avec les partenaires du territoire.
- L'attrait du public a été retrouvé pour les accueils extrascolaires, avec notamment le retour des séjours extrascolaires, signe d'une amélioration de la qualité des prestations proposées.
- Le CLAS a réussi son redémarrage à Gevrey-Chambertin et à Nuits-Saint-Georges, ainsi que son développement sur de nouvelles communes du territoire.

- Les études sur les projets d'équipements structurants se sont poursuivies, chacune à leur rythme.
- Des actions transversales innovantes dans le champ de la prévention et de la parentalité ont été réalisées, et sont des réussites saluées par nos partenaires.
- Seule ombre au tableau : une offre extrascolaire en direction de la jeunesse (collège et lycée) manque toujours, pour laquelle l'étude de diagnostic de l'offre et des besoins de la jeunesse n'a pas pu être lancée en 2024.

Moyens

Personnel :

L'organigramme restructuré en 2023 n'a pas connu de nouvelles modifications en 2024. Les recrutements de cadres coordinateurs ont, au contraire, permis une stabilité de la direction et un management efficace.

Pour mémoire, la direction Enfance-Jeunesse est constituée des services suivants :

- Le service Petite-Enfance,
- Le service Enfance-Jeunesse,
- Le service CLAS, Parentalité et Prévention.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Voir détail des directions.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

SERVICE PETITE ENFANCE

Missions

Le service Petite enfance a pour missions :

- d'être à l'écoute des besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil, les orienter ;
- de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels ;
- de développer et structurer une offre de qualité, et diversifiée d'accueil du jeune enfant (âge préscolaire) répondant aux besoins géographiques et sociaux des familles du territoire. C'est une articulation de manière complémentaire entre les structures en gestion directe et les structures gérées par les partenaires privés ou associatifs du territoire ;
- de promouvoir des accueils de qualité et fédérés autour d'objectifs éducatifs partagés dans un cadre répondant aux exigences réglementaires (DDPP, PMI) ;
- de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile via les Relais Petite Enfance ;
- de participer au soutien de la fonction parentale.

Objectifs

Pour les accueils collectifs ou établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Les EAJE assurent la prise en charge des enfants de 2 mois et demi à quatre ans. Ils sont agréés par le Conseil départemental. Ces établissements apportent leur soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. Ils participent, en lien avec les familles, à l'éveil et au développement des enfants. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation et concourent à l'intégration sociale de tous les enfants.

Pour les relais petite enfance (RPE) :

- Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistantes maternelles et professionnels de la garde à domicile.
- Le RPE est un service destiné à :
 - Accompagner les familles par des informations sur les modes d'accueils, les démarches administratives en tant que parents employeurs ;
 - Favoriser la mise en relation entre les parents, les assistantes maternelles et les employés à domicile ;
 - Participer à la professionnalisation des assistants maternels, en organisant des réunions et conférences, en proposant des temps d'accueil collectifs (ateliers collectifs) et en promouvant la formation continue.
- Mission renforcée : le Guichet Unique Petite Enfance. L'objectif est de simplifier le parcours de recherche d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants.
 - Informer sur les différents modes d'accueil présents sur le territoire ;
 - Recueillir les besoins des familles ;
 - Orienter dans les démarches à effectuer.

Moyens

Personnel :

- 1 Directeur Enfance, parentalité et cohésion sociale,
- 1 Coordinatrice petite enfance - Educatrice de jeunes enfants - 0.5 EPT et chargée de coopération Convention Territoire Globale - 0.5 ETP,
- 1 Responsable à la petite crèche la Fée Clochette - Educatrice de jeunes enfants,
- 1 Référente technique à la micro-crèche - Educatrice de jeunes enfants,



- 2 Animatrices de RPE,
- 4 Auxiliaires de puériculture,
- 5 Agents sociaux CAP AEPE,
- 1 RSAI (référente santé accueil inclusif) – Infirmière puéricultrice – 30h annuelles (nouveau recrutement en 2024),
- 1 Agent technique entretien et restauration,
- 1 Apprentie CAP AEPE,
- 1 Apprentie Auxiliaire de puériculture.

Il est à noter que l'année 2024 a été régulièrement ponctuée par des difficultés de remplacement sur certains postes en crèches, particulièrement pour l'agent technique et pour les remplacements ponctuels.

Recrutement d'un poste agent administratif à 0.25 ETP par RPE.

Recrutement en février 2024 de la nouvelle animatrice du RPE de Gevrey-Chambertin.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024

En 2024, outre les grands projets inscrits au PPI, les travaux suivants ont été réalisés, avec le soutien financier de la CAF de Côte-d'Or :

- Installation d'un bloc de climatisation dans la salle partagée et installation d'une grande barrière pour partager et sécuriser la cour « nature » à la Coccinelle à Nuits-Saint-Georges.
- Démoussage de la toiture aux Lucioles à Gevrey-Chambertin.
- Réaménagement, travaux de rénovation et nouveau matériel dans la cuisine des Lucioles à Gevrey-Chambertin.
- Fermeture d'une porte et isolation phonique entre la micro-crèche les Lucioles et le RPE de Gevrey-Chambertin.
- Installation d'un visiophone à la Fée Clochette à Gevrey-Chambertin.
- Divers renouvellements de matériels électroménagers.
- Diagnostic qualité de l'air des EAJE.

Infrastructures / Matériel spécifique :

En gestion directe :

- La petite crèche « La Fée Clochette » à Gevrey-Chambertin, 18 places ;
- La micro-crèche « Les Lucioles » à Gevrey-Chambertin, 10 places ;
- Le Relais Petite Enfance de Gevrey-Chambertin et le Relais Petite Enfance de Noiron-Sous-Gevrey (36 communes concernées du nord du territoire) ;
- Le Relais Petite Enfance de Nuits-Saint-Georges (19 communes concernées du sud du territoire).

En gestion déléguée :

- La grande crèche « La Coccinelle », 50 places, à Nuits-Saint-Georges, et la micro-crèche « Les Loupiots », 10 places, à Saulon-la-Rue, en Délégation de Service Public avec l'ADMR de Côte-d'Or depuis septembre 2023.

ACTIONS ET PROJETS 2024

Les groupes de travail au sein de la CTG (Convention Territoriale Globale) ont permis d'enrichir le quotidien du service Petite Enfance, en créant des liens, des partenariats, de lieux et personnes ressources.

Nos axes de travail définis par la CTG s'articulent autour de 3 objectifs et 5 actions. En 2024, toutes les actions ont pu être abordées :

• Objectif 1 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats.

Fiche action n°1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance.

Un travail de réseau et une priorité du service nous permettent de dresser le bilan suivant autour de cet axe.

- 11 intervenants au sein de nos EAJE et RPE,
- Des partenaires tels que l'EHPAD de Gevrey-Chambertin, les crèches en DSP avec l'ADMR et plusieurs micro-crèches privées du territoire, l'école maternelle de Gevrey-Chambertin, le Cercle des Parents, Lire et Faire...

- Des partenariats transversaux entre services internes avec l'école de musique intercommunale à Gevrey-Chambertin, les médiathèques du territoire, l'accueil périscolaire de Gevrey-Chambertin, le CLAS et également des partenariats entre les RPE et les crèches.
- Du soutien et des échanges avec des partenaires institutionnels : Pays Beaunois avec le Contrat Local de Santé, la PMI, le PARI, la CRIP, la MSA, la CAF.

Des instances de coordination interne :

- Avec les 2 EAJE, une fois par mois ;
- Avec les 2 RPE, une fois par mois ;
- Avec les 2 RPE et les 2 EAJE, une fois par trimestre.

Des instances de coordination formalisées avec les acteurs Petite Enfance du territoire :

- Mai 2024 : Coordination pour une réunion d'information (proposée en juin) en direction des familles de nos 2 crèches : « Préparer l'entrée à l'école maternelle » ;
- Juin 2024 : Coordination autour des missions, de la fonction et de la cohérence de terrain du RSAI (Référént Santé Accueil Inclusif) ;
- De juillet à octobre 2024 : Coordination transversale Petite Enfance / Parentalité pour l'organisation et la mise en place de la « Semaine de la parentalité » ;
- Octobre 2024 : Coordination transversale Petite Enfance / Parentalité autour de la thématique « Accompagner les familles à l'utilisation des écrans avec les tout-petits ».

Une journée des professionnels de la petite enfance sur le territoire :

- Mars 2024 – 1^{ère} journée à destination des professionnels petite enfance de la collectivité et de l'ADMR (40 agents) sur la thématique « Emmène-moi... ».

Des instances de coordinations territoriales pour la transversalité :

- Participation et préparation au COPIL CTG en octobre 2024.
- Participation à la journée de coordination CTG de la CAF.

• Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant.

Fiche action n°2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Travail autour de la commission d'attribution de places en crèche :

Un nouveau règlement d'attribution de places en crèche mis en place en 2023 continue de s'appliquer avec un circuit de prise en charge des demandes en amont et à la suite de la Commission. Il permet toujours une meilleure visibilité du besoin réel et de la capacité de réponse des structures.

Diagnostic de l'offre et de la demande d'accueil du Jeune Enfant :

Les diagnostics des besoins sur les Hautes-Côtes de Gevrey-Chambertin, les Hautes-Côtes de Nuits-Saint-Georges et le Sud-Est du territoire, réalisés en 2023, ont été actualisés tout au long de l'année 2024 en fonction de l'évolution des projets de la collectivité et des rencontres avec les porteurs de projets.

Ils servent de supports au schéma d'accueil qui permet d'avoir en permanence une vision globale de l'offre sur le territoire et de son évolution projetée.

MAI 2023 À OCTOBRE 2024					
	Mai 2023	Octobre 2023	Février 2024	Mai 2024	Octobre 2024
DEMANDES	78	37	34	70	35
PLACES ATTRIBUEES	50	10	0	54	9
REFUS	12	21	26	10	17
REFUS	15%	57%	76%	14%	48%

Communiquer davantage et judicieusement :

La structuration guichet unique par les RPE permet de mettre en avant l'accueil de dépannage et l'accueil d'urgence et d'en faire le suivi. Il donne une meilleure visibilité à l'accueil occasionnel et a permis de le développer (la demande varie cependant selon les secteurs). Le guichet unique occupe vraiment un rôle important dans le parcours d'accueil des familles.

Accompagner les porteurs de projets – MAM et micro-crèches privées :

Le service Petite Enfance reçoit, accompagne et se positionne en tant que facilitateur pour les porteurs de projets. Pour 2024, les 3 projets MAM débutés en 2023 ont été accompagnés, dont un a abouti dans la collectivité voisine (pas de bâtiment sur

notre territoire). Pas de nouveaux projets en 2024.

Suivi des évolutions des projets de la collectivité :

- Projet de micro-crèche avec les PEP à Noiron-Sous-Gevrey : ORVITIS et les PEP21 ont travaillé sur leur projet pour une perspective de début des travaux en 2025.
- Projet de nouvelle structure multi-accueil de 40 places à Gevrey-Chambertin (fusionnant les deux structures existantes) : le 30 septembre 2024, le Conseil communautaire validait la proposition du jury d'attribuer le concours d'architectes au cabinet d'architecture SILT.

Évolution des places d'accueil des - 3 ans sur le territoire intercommunal :

PORTEURS	IMPLANTATION		2023	2024
ComCom	Gevrey-Chambertin	Fée Clochette	18	18
	Gevrey-Chambertin	Lucioles	10	10
ADMR	Nuits-Saint-Georges	La Coccinelle	50	50
	Saulon-la-Rue	Les Loupiots	10 PAJE	10 PSU
PRIVÉES	Corgoloin		24	24
	Chambolle-Musigny		12	12
	Brochon		12	12
	Saulon-la-Chapelle		octobre 2024	12
	Nuits-Saint-Georges	Funny Crèche	octobre 2024	12
MAM	Saint-Philibert	2 ass. mat.s		septembre 2025
Assistantes	RPE Gevrey-Noiron		84	81
Maternelles	RPE Nuits-Saint-Georges		83	80

Évolution des places d'accueil collectif en PSU et PAJE :

Prise en charge CAF	Nombre de places en 2023	Nombre de places en 2024
PSU	78	88
PAJE	58	72
TOTAL	136	160

Fiche action n°4 : Développer l'accueil des stagiaires et apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance.

Accompagner les agents dans la transmission de leur métier, missions et valeurs.

Transmettre ne s'impose pas. Le service Petite Enfance favorise la transmission avec les moyens suivants :

- Dégager du temps dans les plannings et en accompagnant les agents concernés pour mener à bien les démarches de tutorat ou de maître de stage. Les professionnels peuvent ainsi participer aux jurys d'entrée dans les écoles, aux jurys d'examen, aux réunions de tutorat.
- Un livret d'accueil des stagiaires et des apprentis a été réalisé et sera mis en service pour la rentrée de septembre 2025.
- Accueil de deux apprenties sur l'année scolaire 2024/2025 : une CAP AEPE à la micro-crèche les Lucioles et une Auxiliaire de puériculture à la petite

crèche La Fée Clochette.

- Accueil de stagiaires en crèche et en RPE : 7 stagiaires ont été accueillis durant la saison 2024/2025 dans les cursus suivants : observation de 3^{ème}, seconde SAPAT, 1^{ère} ST2S, CAP AEPE, EJE, ré-orientation professionnelle.

- Parrainage ou marrainage avec la Mission Locale pour accompagner des jeunes dans leur parcours professionnel.

Objectif n°3 : Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles.

Fiche action n°5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles.

Concernant la petite Enfance, les actions d'accompagnement à la parentalité organisées tout au long de l'année se sont avérées parfois décevantes, et engendrent une démotivation des professionnelles fasse au petit nombre de familles participantes. Ces actions spécifiques nécessitent beaucoup de temps de préparation, d'investissement, et des heures complémentaires à récupérer pour attirer finalement peu d'usagers.

Un questionnaire est transmis une fois par an aux familles de nos 2 crèches pour connaître leurs besoins, leurs disponibilités, leurs compétences à partager et soumettre leurs idées d'investissement dans la crèche.

Les temps festifs rassemblent les ¾ des familles inscrites dans les EAJE (fête d'été, de la musique, carnaval...).

Lors des ateliers parents/enfants, entre 1 et 3 familles par atelier (musique, motricité, yoga...).

Réunions de rentrée à la Fée Clochette : 6 familles sur 21 en 2024 (contre 3 familles sur 24 en 2023).

Soirées d'échanges et d'information :

- À la Fée Clochette autour de « l'hygiène buccodentaire » : 2 familles ;
- En commun sur les 2 crèches autour de « l'entrée à l'école » : 7 familles sur 17 ;
- NOUVEAU : possible de venir avec son enfant / envoi du compte-rendu à toutes les familles.

PROJETS À VENIR

Néanmoins, le besoin d'accompagnement à la parentalité demeure un constat. Le service Petite Enfance étudie comment faire évoluer les projets avec des supports plus ludiques et familiaux pour mieux toucher les familles.

- Accompagner les familles à l'utilisation des écrans avec les enfants de moins de 6 ans ;
- Ateliers parents / enfants autour de la médiation animale dans les 2 EAJE ;
- Soirée « ma première rentrée à l'école » élargie à toutes les familles des crèches du territoire et en partenariat avec le service enfance et l'éducation nationale ;
- Renouvellement de la Semaine de la Parentalité.

Informations et chiffres clés 2024

POUR LES RELAIS PETITE ENFANCE :

Le territoire de la Communauté de communes compte au 31 décembre 2024, **161 assistantes maternelles (167 en 2023)**, bien réparties sur les 2 RPE : 81 pour Gevrey/Noiron et 80 pour Nuits-Saint-Georges.

Les données (Imaje CAF 2023) indiquent **666 familles avec enfants de moins de 3 ans** sur notre territoire (contre 739 en 2022), dont 377 dépendant des communes rattachées au RPE de Gevrey/Noiron et 289 pour le RPE de Nuits-Saint-Georges.

Les Guichets Uniques sont de mieux en mieux repérés par le public en 2024 : **325 rendez-vous** Guichets Uniques ont eu lieu au sein des 2 RPE.

Au total :

- Pour le RPE de Nuits-Saint-Georges : 223 contacts de familles, 87 contacts d'assistantes maternelles, 6 réunions collectives, 76 ateliers (115 enfants différents et 35 assistantes maternelles ayant participé).
- Pour le RPE de Gevrey-Chambertin : 205 contacts de familles, 47 contacts d'assistantes maternelles, 6 réunions collectives, 73 ateliers (87 enfants différents et 33 assistantes maternelles ayant participé).

Pour les temps collectifs des RPE :

- Les **150 animations** hebdomadaires « régulières » ont regroupé 67 assistantes maternelles et 189 enfants différents.

- Les **5 soirées** d'informations, de partages, de sensibilisation, ont regroupé 39 assistantes maternelles différentes.

- **11 temps dits « festifs »** ont été proposés sur le territoire, dont un en commun.

Autres temps forts : accueil d'un spectacle proposé par le Conseil Départemental le 23 mai 2024 (Arts et Scènes) et organisation le 24 juin d'une soirée « rentrée à l'école » pour les familles.

À noter, depuis plusieurs années aucun contact ni participation de garde à domicile.

Nouveauté : en 2024 des assistantes maternelles ont signalé une sous-activité auprès du RPE : 13 pour le RPE de Gevrey/Noiron et 5 pour le RPE de NSG.

POUR LES CRÈCHES :

Durant cette année, accueil de **28 enfants différents à la micro-crèche Les Lucioles, dont 10 en accueils occasionnels, et 51 enfants différents à la Fée Clochette, dont 20 occasionnels.**

À noter que le service a répondu à 16 demandes d'accueil d'urgence. Les familles ont été accompagnées et dirigées soit vers les crèches de l'intercommunalité, crèches déléguées à l'ADMR, crèches privées ou vers des assistantes maternelles de dépannage.

CONCESSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ADMR :

Conclusion d'un avenant au contrat de concession conclu avec l'ADMR pour réviser le calendrier des instances et simplifier la supervision technique.

POUR L'ENSEMBLE DU SERVICE PETITE ENFANCE :

Reconduction de 3 journées pédagogiques à destination des équipes :

- En mars : journée des professionnelles (Communauté de communes et ADMR),
- En juillet ou août : journée pédagogique intra-structures,
- En octobre : journée pédagogique pour l'ensemble du service petite enfance de la collectivité (les 2 crèches, les 2 RPE et la coordinatrice petite enfance).

FORMATIONS :

11 agents ont bénéficié de formations individuelles au CNFPT.

2 agents ont bénéficié d'une formation HACCP.

1 agent, éducatrice de jeunes enfants, a bénéficié de la formation d'intégration au CNFPT.

1 formation en interne pour **4 agents** sur le logiciel de gestion pour les RPE.

3 responsables ont bénéficié d'une formation management en intra.

1 agent a participé à une formation gratuite « ARS – Santé Bourgogne ».

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES :

En février, avril et octobre 2024.

Budget de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
DÉPENSES	1 029 565,00 €	1 052 979,35 €
RECETTES	527 570,00 €	518 116,72 €
RÉSULTAT	- 501 995,00 €	- 534 862,63 €



*Journée
pédagogique
mars 2024*



*Semaine de la
Petite Enfance 2024*



*Sortie RPE Gevrey-
Chambertin à la
Ferme pédagogique
de Chenôve*



*Sortie Parc
Comblanchien
- 2 RPE et Fée
Clochette*

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Missions

Le service Enfance a pour missions principales de :

- Répondre aux besoins de garde des familles en périodes scolaires, en proposant des temps d'accueils périscolaires avant et après l'école, durant le temps de la pause méridienne avec restauration et les mercredis, pour les enfants scolarisés sur le territoire, de la toute petite section de maternelle jusqu'à la fin du CM2.
- Répondre aux besoins de garde des familles en période de vacances scolaires, en proposant des temps d'accueils de loisirs enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans.
- Promouvoir des accueils de qualité qui répondent aux exigences réglementaires attendues (DDCS / PMI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs, par la réalisation d'un PEDT qui décline les intentions éducatives de la Communauté de communes.
- Proposer des accueils de qualité répondant aux intentions et valeurs éducatives de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire.

Objectifs

Pour le périscolaire :

Accueillir les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école et le mercredi en période scolaire.

Proposer des activités diversifiées et aménagées en fonction des âges, participer à la réussite scolaire en favorisant des temps aménagés en cohérence avec le temps scolaire, proposer un repas équilibré durant le temps de la pause méridienne.

Pour l'extrascolaire :

Accueillir les enfants de 3 à 17 ans et proposer des activités de loisirs diversifiées durant les vacances.

Favoriser la découverte de son environnement et de l'autre.

Proposer une offre de loisirs jeunesse (11/17 ans) durant les congés scolaires, dans la continuité de l'offre d'accueil pour les 3/10 ans.

Public

À la rentrée de septembre 2024, le territoire compte 2 428 élèves scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires (-145 élèves, soit -5.6%). Parmi eux, 2 195 se sont inscrits au périscolaire (contre 2 194 en 2023). Le territoire compte également 1 243 collégiens.

En moyenne, 366 élèves fréquentent l'accueil périscolaire du matin (-11) ; 592 fréquentent l'accueil périscolaire du soir (-11) et 1 650 fréquentent le service de restauration scolaire (-3). (*Fréquentations moyennes journalières sur la base du mois de septembre*).

La comparaison des inscriptions et des fréquentations moyennes montre une relative stabilité de l'activité en accueil périscolaire, malgré un effectif scolaire en nette baisse. Le temps du midi demeure un enjeu fort en matière d'organisation du service au regard des importants moyens nécessaires sur un temps court et sur 14 sites simultanément.

Sur les mercredis, la fréquentation journalière moyenne reste relativement stable également, malgré un nombre d'inscription en nette baisse.

1 303 sont inscrits le mercredi en extrascolaire (-279). Cependant, la fréquentation journalière moyenne est de 270 enfants (-6). Ce 2^{ème} indicateur est le plus pertinent pour apprécier l'évolution de l'activité. En effet, il y a toujours une décorrélation entre les inscrits (administrativement) et la fréquentation réelle.

Comparé à l'exercice 2023, nous constatons que les inscriptions au service enfance et la fréquentation aux différents temps restent donc assez stables d'une année sur l'autre, compte tenu de la baisse des effectifs scolaires de -5.6% en un an.

D'une manière générale, les fréquentations, même moyennes, sont des données fiables, alors que les inscriptions traduisent parfois juste une intention de fréquenter le service, parfois par simple prudence. À cet égard il vaut mieux apprécier l'évolution de l'activité en comparant les fréquentations moyennes d'une période à l'autre.

Moyens

Personnel :

Plus de 130 agents interviennent au sein du service Enfance, qu'ils soient agents administratifs, agents techniques (entretien et restauration), animateurs, adjoints de direction et responsables de proximité, directeurs adjoints.

Le nombre d'agents peut varier en fonction des périodes d'activités et du nombre d'enfants inscrits aux accueils et en fonction du respect des taux d'encadrement exigés par la DDCS.

Des stagiaires BAFA, ou en formation sur les métiers de l'animation peuvent être accueillis pour des périodes de stage pratique.

Les objectifs d'amélioration des recrutements, de la formation, de la qualification, de l'organisation des conditions de travail, sont atteints en 2024 et portent leurs fruits avec une rentrée 2024 qui s'est effectuée avec un effectif presque complet et relativement stable par rapport à 2023, confirmant la dynamique positive constatée en 2022. Le temps du midi reste la période où les recrutements sont les plus difficiles si les postes n'incluent pas d'autres temps de travail. Les postes d'agents techniques en restauration et en entretien se sont avérés également ponctuellement très difficiles à remplacer ou à recruter durant l'année 2024-2025.

Le renforcement de la coordination et de l'interconnaissance avec la direction des ressources humaines a permis d'améliorer significativement la gestion des ressources humaines.

La présence d'un agent de prévention a conduit également à une meilleure prise en compte de la prévention de la santé et des risques au travail, même si le chantier reste vaste compte tenu du nombre de site et d'agents.

Budget de fonctionnement et investissement :

TOTAL			
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
DÉPENSES	5 261 950 €	5 191 837.81 €	5 248 875 €
RECETTES	2 804 665 €	3 042 240.84 €	2 965 861 €
SOLDE	-2 457 285 €	- 2 149 596.97 €	- 2 283 014 €

Infrastructures / matériel spécifique :

Peu de travaux d'investissement ont été réalisés en 2024, à part :

- Des renouvellements de matériels de restauration et de mobilier, budgétés à hauteur de 23 600 €,
- La réfection de la toiture du restaurant scolaire de Brochon, pour un montant de 45 080 € HT (avec les aides financières de la CAF et du Conseil départemental à hauteur de 24 793,96 €, soit 55% du coût des travaux),
- La pose d'un portail à Gilly-lès-Cîteaux pour améliorer le fonctionnement et la sécurité du périscolaire, pour un montant de 4 158.91 € TTC,
- Divers travaux d'entretien sur les bâtiments pour 11 200 € TTC environ.

PÉRISCOLAIRE :

15 structures d'accueil sont réparties sur le territoire (soit intégrées ou contiguës aux pôles scolaires), avec des structures vieillissantes ou de capacité d'accueil insuffisante pour la demande sur une partie du territoire.



Représentation
projet de
podcast sur le
harcèlement
scolaire,
périscolaire de
Gilly-lès-Cîteaux
- juin



Projet anti-
gaspi au
périscolaire
de L'Etang-
Vergy -
septembre



Mini-camps
"sportif" à
Chaux -
août



Spectacle de
fin d'année
avec le
périscolaire
de Nuits-
Saint-Georges



Les réflexions et les échanges se sont poursuivis sur les perspectives de nouveaux regroupements, réhabilitations ou constructions d'accueils de loisirs, en lien avec les communes, dans la continuité des orientations du PPI :

- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation du bâtiment Geneviève Martin à Nuits-Saint-Georges, afin d'augmenter sa capacité réglementaire d'accueil le midi, choix d'un maître d'œuvre (Cabinet B.A.U) et dépôt de la déclaration de travaux le 08/11/2024 pour des travaux reportés à 2025 ;
- Passation du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel accueil de loisirs à Gevrey-Chambertin, attribué au cabinet SILT, début de la maîtrise d'œuvre et lancement des marchés de travaux fin 2024 ;
- Poursuite de l'étude de programmation du projet de pôle scolaire pour le RPI Saulon-la-Chapelle / Barges, en articulation avec les communes concernées pour le dimensionnement et la maîtrise foncière du projet ;
- Etude de programmation et de faisabilité pour la création d'un site périscolaire sur le secteur Brochon - Fixin - Couchey.

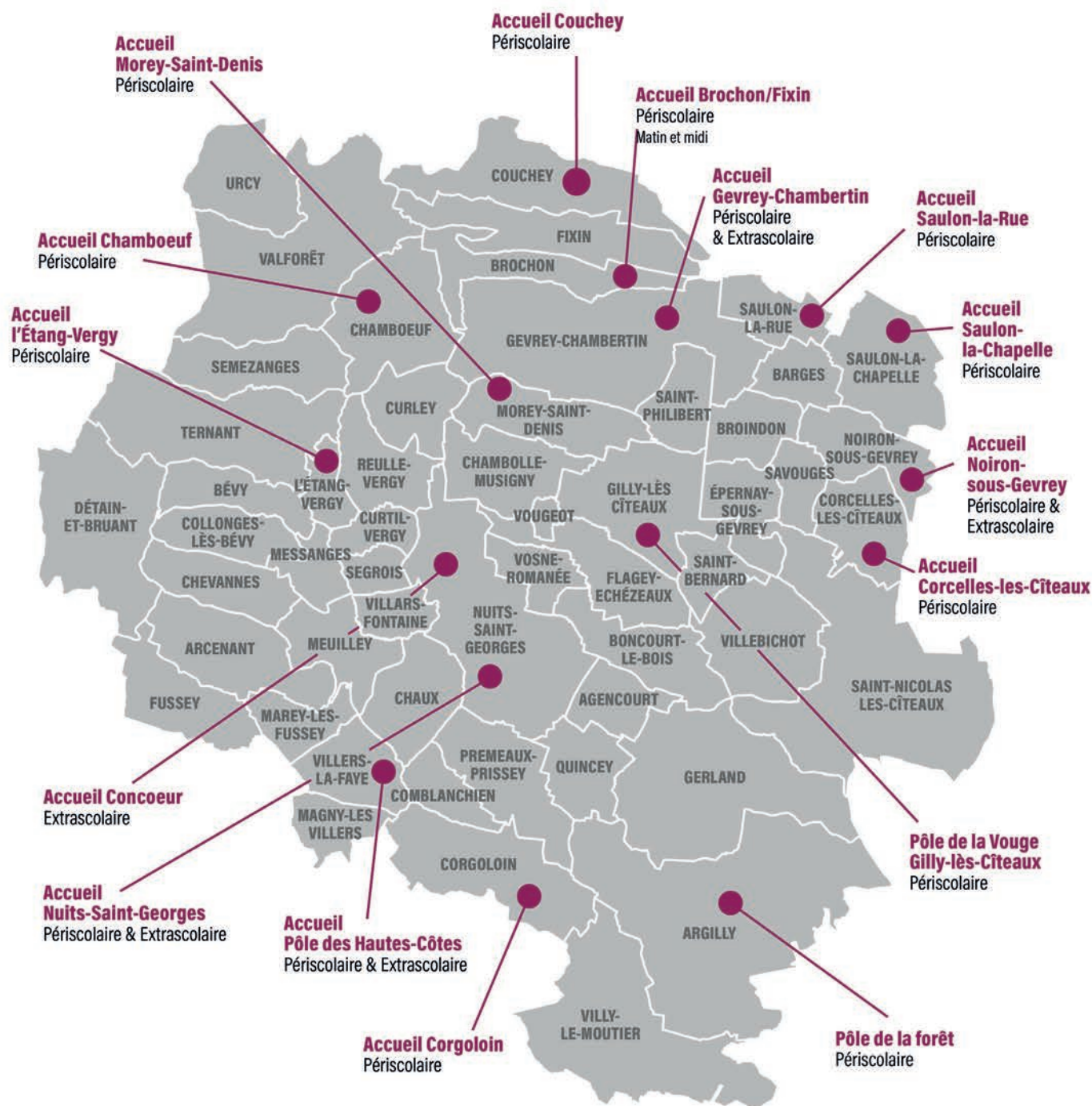
EXTRASCOLAIRE :

Maintien de l'organisation mise en place en 2021 pour réduire le nombre de sites ouverts durant les vacances scolaires. Le planning d'ouverture des sites et des capacités est ajusté à la marge pour 2024.

Les fréquentations et les demandes d'inscriptions restent stables, avec un regain d'intérêt des familles pour les jours de sorties programmées.

Les mini-séjours remis en place à l'été 2024 ont été presque tous complets et ont fait l'objet de retours très positifs des familles. La nouvelle tarification relative aux séjours semble adaptée, la répartition des différents profils des familles qui ont fréquenté les séjours diffère très peu de celle de l'extrascolaire normal ou du périscolaire.

IMPLANTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DE LA DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES



PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS 2024

Organisation du service :

- L'organisation du service et la carte des accueils de loisirs n'a pas connu de nouvelles modifications en 2024.

- Pérennisation de postes de responsables diplômés sur tous les sites, et un effort accru sur le remplacement des postes vacants dès que possible. La difficulté principale demeure le recrutement d'agents pour les temps de restauration. Le fonctionnement du site de Corcelles-lès-Cîteaux a pâti des absences des responsables successifs durant la saison 2024-2025.

- Reconduction du marché de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024, à l'issue de deux années de fonctionnement.

- La facturation au Quotient Familial (CAF MSA) s'est mise en œuvre correctement à partir du 1^{er} janvier 2024, avec une communication suffisante et l'accompagnement du service quand cela était nécessaire. Ce nouveau mode de facturation n'a pas eu d'impact notable sur les fréquentations.

- Poursuite du développement des inscriptions directes dématérialisées sur le Portail Famille pour les inscriptions 2024-2025. La part des inscriptions dématérialisées est passée d'environ 25% à 45%, permettant de raccourcir les délais de confirmation pour les familles concernées. Le renfort saisonnier a été maintenu mais sur une durée raccourcie à 5 semaines.

- Poursuite du dispositif de formation de stagiaires CPJEPS en contrat d'apprentissage par alternance au sein de la structure, en partenariat avec le GIEQ SALTO, pour la saison 2024-2025, au regard des résultats positifs du dispositif.

- Poursuite du développement des formations pour les agents (fondamentaux du métier, gestes de premiers secours, maniement d'extincteurs, BAFA...). Participation des agents et responsables de sites à des formations thématiques organisées par la SDJES.

- L'étude spécifique sur l'état de l'offre et des besoins de la jeunesse du territoire, avec les partenaires du territoire, pour élaborer la politique jeunesse de la Communauté de communes, n'a pas pu démarrer comme prévu en 2024.

- Mise en œuvre progressive du programme d'action de la CTG avec le développement de la coordination enfance et jeunesse (participation aux journées CAF, bilans approfondis, constitution de réseaux, coordination technique avec l'IEN et le contrôleur SDJES).

- Mise en œuvre des objectifs du PEDT, se traduisant par une amélioration de la qualité des accueils, avec notamment un retour de la proposition de séjours durant l'été, qui avaient été suspendus depuis la crise sanitaire, et des plannings d'activités variés pour les accueils extrascolaires.

Projets de service - perspectives 2025 :

- Création d'un groupe « jeunes » en accueil extrascolaire d'été ;

- Poursuite des séjours en été, et sur certaines petites vacances (sortie neige) ;

- Finalisation de l'étude de diagnostic de l'offre et des besoins des jeunes de 11 à 24 ans ;

- Poursuite de l'amélioration de la qualité administrative, avec le développement des inscriptions directes dématérialisées sur le Portail Famille pour les inscriptions 2025-2026 ;

- Non reconduction en septembre 2025 du dispositif de formation de stagiaires CPJEPS en contrat d'apprentissage par alternance au sein de la structure en partenariat avec le GIEQ SALTO ;

- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de la CTG et développement de la coordination ;

- Stabilisation de l'organisation du site de Corcelles-lès-Cîteaux ;

- Début des travaux du futur accueil de loisirs de Gevrey-Chambertin ;

- Lancement de la préparation du renouvellement du PEDT ;

- Développement de la prévention et de la sécurité au sein du service et de ses équipements, en lien avec le service RH et l'agent de prévention.

SERVICE CLAS - PRÉVENTION - ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Le CLAS avait été relancé en octobre 2023 après un an de suspension suite à d'importantes difficultés d'organisation. L'année 2024 confirme le succès de la reprise d'activité et les besoins d'une partie du public pour l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité ainsi que des mesures de préventions. Les réalisations sont parfois encore modestes mais elles laissent entrevoir de réelles perspectives de développement sur certaines thématiques.

Missions

Le service a pour missions principales :

- De proposer un accompagnement scolaire aux enfants qui en ont besoin, en lien avec l'éducation nationale et conformément aux principes de la Charte Nationale pour l'Accompagnement à la Scolarité,
- De réaliser des actions de prévention des risques et besoins des enfants et de leurs familles, en partenariat et complémentarité avec les acteurs éducatifs, associatifs ou sociaux du territoire,
- D'accompagner les familles du territoire dans leur parentalité selon les besoins et thématiques nécessaires.

Ces trois missions sont à la fois indépendantes et étroitement liées dans leur mise en œuvre sur le terrain.

Objectifs 2024

- Maintenir les sites d'accueil du CLAS réouverts, et les faire perdurer,
- Déployer deux nouveaux sites à la rentrée 2024-2025 sur le territoire intercommunal,
- Permettre d'augmenter le nombre de bénéficiaires inscrits sur le service.

Public

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) s'adresse aux enfants en difficulté scolaire, orientés par les responsables

d'établissements scolaires et dont les familles acceptent la participation au CLAS. Les enfants sont accueillis après les cours en groupe de 5 à 8 enfants (un collectif).

Les effectifs très modestes à la rentrée 2023 (8 enfants répartis sur 2 collectifs) ont rapidement augmenté. La rentrée 2024 a conforté la dynamique de reprise de l'activité avec 36 enfants répartis sur 8 collectifs et 6 sites, et confirmé le besoin d'accompagnement scolaire.

Les sites du CLAS sont Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin, Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Gilly-lès-Cîteaux, Corcelles-lès-Cîteaux.

Les actions de prévention sont réalisées en direction des enfants de 3 à 17 ans et des familles du territoire.

L'accompagnement à la parentalité s'adresse aux familles d'enfants de tous âges. Il implique une coopération avec les services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

Moyens

Personnel :

- 1 cheffe de service, responsable du CLAS, de la Prévention et la Parentalité (coordination reconnue par la CAF sur la thématique accompagnement à la parentalité pour 0.3 ETP),
- 3 animatrices salariées à temps non complet,
- 5 bénévoles.

Le service s'appuie également sur l'équipe administrative et le secrétariat de la Direction de l'Enfance, pour les courriers et la facturation.

Budget de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
TOTAL DÉPENSES	125 670,00	123 535,00	135 000,00
TOTAL RECETTES	8 875,00	56 601,84	29 860,00
SOLDE	-116 795,00	-66 933,16	-105 140,00

Equipement / Infrastructures :

Le service n'utilise pas de matériel très spécifique hormis du matériel pédagogique, et parfois des véhicules de service 9 places pour des sorties éducatives.

Le CLAS est installé principalement dans les locaux du bâtiment Geneviève Martin à Nuits-Saint-Georges et à l'Arc-en-Ciel à Gevrey-Chambertin. Les accueils des autres sites sont réalisés dans les écoles concernées par une convention avec les communes ou SIVOS.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS 2024

Organisation du service :

Extension du CLAS avec l'ouverture d'accueils à Gilly-lès-Cîteaux, Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue en janvier 2024.

Activités 2024 :

- Participation à la journée de rentrée de la circonscription Dijon Sud pour présenter le dispositif du CLAS,
- Organisation de la Semaine de la Parentalité la première semaine des vacances d'octobre : une semaine qui proposait des loisirs en famille parents-enfants, dans le but de renforcer les liens, découvrir de nouvelles activités ludiques, culturelles et de loisirs.
- Projet d'échange intergénérationnel avec les aînés du CCAS et l'EHPAD de Gevrey-Chambertin. Un projet où les enfants du CLAS ont pu travailler leur imaginaire, leur récit et leur écriture tout en permettant de maintenir un lien social pour les personnes parfois isolées.
- Projet lecture avec les crèches et RPE du territoire : les enfants du CLAS ont pu travailler leur fluidité de lecture et améliorer leur compréhension en lecture, en lisant régulièrement devant un public non jugeant. Une mise en valeur de l'importance de la lecture auprès des tout-petits.
- Prévention sur l'alimentation dans les écoles de Nuits-Saint-Georges. Revaloriser les connaissances des enfants sur le sujet et informer sur l'importance de manger mieux avec plaisir. Conclusion avec un temps parentalité (quizz, brochettes de fruits).

- Savoir Rouler à Vélo : connaître les règles de sécurité en vélo, respect des panneaux de circulation.

- Prévention hygiène et santé auprès des collégiens (toutes les classes de 5^{ème} du collège de Gevrey-Chambertin) : respect d'autrui, importance de prendre soin de soi et de l'autre. Écouter les besoins primaires et oser parler aux adultes référents.

- Prévention aux bons usages des écrans auprès de toutes les crèches du territoire et à l'école de Corcelles-lès-Cîteaux : prévenir dès le plus jeune âge de la relation écrans-parents-enfants.

Projets de service - perspectives :

Continuer à développer l'accompagnement à la parentalité,

Poursuivre l'extension des accueils du CLAS sur le territoire, suivant les moyens disponibles,

Développer le CLAS les mercredis et durant les petites vacances,

Améliorer la coopération avec les équipes enseignantes et le suivi des élèves.



Chiffres clés 2024

6 sites d'accueil, **36 enfants inscrits**, **8 collectifs**

Semaine de la Parentalité : **130 familles** participantes avec pas moins de **190 enfants** inscrits sur les différents ateliers

10 enfants du CLAS ont pu échanger avec 10 autres aînés par courrier

Projet lecture des enfants du CLAS : **6 jeunes** du CLAS ont fait la lecture à une **trentaine de bébés**, **10 assistantes maternelles** et **15 parents**

130 élèves du CP au CM2 ont participé au projet alimentation avec 10 familles au rdv sur l'atelier parents-enfants

5 enfants et 4 parents ont participé au parcours Savoir Rouler à Vélo

150 collégiens ont participé à la prévention hygiène santé

6 crèches ont participé au projet bons usages des écrans, avec une soixantaine d'enfants 0-3 ans accueillis et 15 familles ayant pris des informations sur le sujet



Semaine de la Parentalité octobre 2024 -
Atelier sonore et sensoriel



Projet Lecture des enfants du CLAS aux tout-petits



Intervention à l'école de Corcelles-lès-
Cîteaux pour prévention des écrans (en
partenariat avec Espace numérique)

ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

Missions et objectifs

Garantir l'accès pour tous à une offre de Lecture Publique et culturelle variée en tenant compte de chaque individualité (âge, conditions physiques, niveaux de lecture...) ;

Encourager et valoriser la production culturelle et artistique par la diffusion des collections (livres, revues, dvd, jeux vidéo, CD, vinyles...) et la médiation (animations pour tous les publics) ;

Offrir à la population un lieu de vie et d'échanges, de rencontres et de convivialité.

Moyens

Personnel :

Une équipe de 9 agents (dont 6 ETP, 1 agent à 90%, 1 agent à 13h, et 1 agent affecté à l'équipement des documents et petites réparations).

Infrastructures / Matériel spécifique :

En 2024, un réseau de 5 sites : Couchey, Gevrey-Chambertin, L'Etang-Vergy, Meuilley et Nuits-Saint-Georges, ouverts plus de 42h par semaine, entre le mardi et le samedi.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

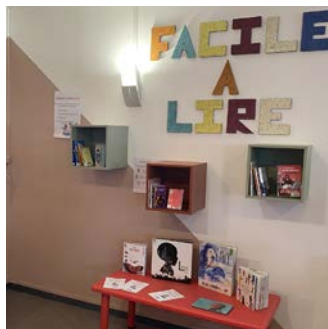
Développement des collections et des animations, en réponse aux besoins et attentes de tous les publics et des partenaires :

- Développement de la médiation autour du jeu de société et vidéo ;
- Offre de jeux vidéo empruntables ;
- Acquisition d'outils d'animation, de malles thématiques ;
- Développement des collections ;
- Consolidation des partenariats et de l'action culturelle ;
- Création d'un Fonds Facile à Lire et médiation auprès des publics empêchés / éloignés de la culture ;
- Poursuite du projet Petite Enfance.

Redimensionner l'offre culturelle sur le territoire, par la réflexion autour d'un projet de service de bibliothèque itinérante (lancement courant 2026).

PROJETS PHARES 2024

- Salon ViniBD en mai ;
- Fête de la Réserve Naturelle en mai ;
- Festival Partir en Livre pendant l'été ;
- Mois du film documentaire en novembre.



Lancement de l'espace Facile à Lire à Gevrey-Chambertin



Mois du Doc 2024 - Curtil-Vergy



Croqueurs d'histoires (+ 3 ans)



Journ'éveillée à la Rente de Chamerey - Partir en Livre 2024

Chiffres clés 2024

Médiathèques

1 806 lecteurs dont 293 nouveaux inscrits

49 227 documents

108 collectivités inscrites : écoles, collèges, associations, ...

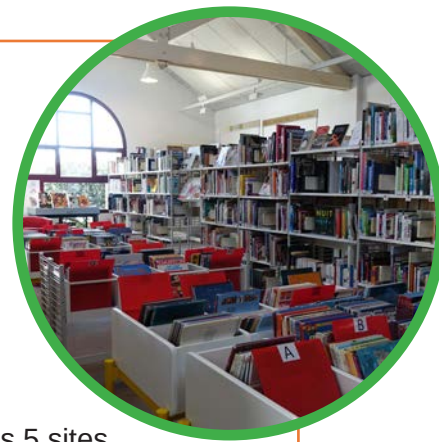
87 325 prêts dont 10 439 aux collectivités

16 040 documents réceptionnés sur le réseau par la navette entre les 5 sites

7 890 réservations de documents (dont drive)

355 animations avec **7 838 participants**, dont **280 animations pour des groupes**

Un site internet et une page Facebook dédiés



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Missions et objectifs

L'école de musique est un Établissement d'Enseignement Spécialisé où chacun des élèves pourra trouver un enseignement en fonction de ses attentes, parmi les 15 disciplines artistiques, en cours individuel et/ou collectif.

Les objectifs sont avant tout la notion de plaisir dans la pratique de la musique au sens large, en permettant de se produire dans différents lieux sur le territoire et de construire différents partenariats entre les services de la Communauté de communes.

Permettre d'acquérir les éléments constitutifs d'une pratique musicale de qualité.

Permettre d'acquérir une culture musicale très diversifiée (lire, écrire, entendre, comprendre, mémoriser, analyser, inventer...).

Proposer une pratique régulière individuelle ou collective.

Proposer des projets pédagogiques et artistiques.

Permettre à chaque élève de développer, outre ses capacités artistiques, son esprit de création, sa personnalité, son autonomie.

Moyens

Personnel :

21 enseignants, dont un directeur de l'école

Infrastructures / Matériels spécifiques :

2 sites (Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges)

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024

Plusieurs rencontres avec la DRAC, dans le cadre du projet de classement de l'école de musique en conservatoire à rayonnement Intercommunal.

En 2024, l'école a développé ses actions sur le territoire, en ponctuant l'année par différentes représentations hors-les-murs par les élèves de l'école de musique.

PRINCIPALES ACTIONS EN 2024

- La mise en place de rendez-vous musicaux en fin d'année 2024, dans plusieurs communes du territoire (Morey-Saint-Denis, Boncourt-le-Bois, Gilly-lès-Cîteaux, Nuits-Saint-Georges). Chaque élève peut se mettre en condition de représentation devant un public. En 2025, l'objectif sera de développer ces rendez-vous à raison d'un par mois sur le site de Nuits-saint-Georges.

- Plusieurs concerts / auditions hors-les-murs sur le territoire.

- La mise en place du dispositif « Côte-d'Or Culture Innovante » pour l'année scolaire 2024-2025, avec deux classes de 4^{ème} et 3^{ème} du collège de Brochon :

Chiffres clés 2024

Sensibiliser et initier autour des musiques actuelles à destination d'un jeune public de collégiens - Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur - Interpréter un projet devant un public et développer une critique constructive sur une production collective - Concevoir et réaliser des œuvres en référence à des styles différents.

L'École de Musique Intercommunale est en lien avec les deux harmonies du territoire, celle de Gevrey-Chambertin et celle de Nuits-Saint-Georges. Elles représentent un lieu de pratique collective pour les élèves de l'EMI et une vitrine pour le rayonnement culturel.

300 élèves (enfants et adultes) sont inscrits à l'école de musique.

49 communes sur les 55 sont représentées à l'EMI.

17 disciplines sont proposées.

204 heures par semaine d'enseignement en cours individuels et collectifs sont réparties entre l'ensemble des professeurs.



Concert des élèves de l'école de musique
- avril



Fanfare éphémère au Cinéma Le Nuiton,
avant projection du film "En fanfare"
- novembre



Visite du périscolaire de Nuits-Saint-Georges pour écouter les petits musiciens à l'EMI - juin

CINÉMA

Missions et objectifs

Assurer le développement et le rayonnement du cinéma Le Nuiton sur le territoire. En faire un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité.

Proposer et assurer la programmation du cinéma Le Nuiton et développer des actions événementielles : rencontres, débats, avant-premières...

Participer au développement du festival de court-métrages « Voir Un Petit Court ».

Moyens

Personnel :

- 1 directeur de l'action culturelle et sportive,
- 1 chargée des publics et événementiel et médiatrice culturelle du cinéma,
- 1 projectionniste.

Infrastructures / Matériels spécifiques :

Cinéma mono écran de 200 places, classé Art et Essai, situé à Nuits-Saint-Georges.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Suite à des difficultés financières rencontrées par la MJC de Nuits-Saint-Georges, exploitante du cinéma Le Nuiton, la Communauté de communes, propriétaire des locaux, a repris sa gestion en 2024.

Par délibération du 28 mai 2024, un protocole de fin de bail a été acté avec l'association de la MJC, comprenant la reprise du matériel du cinéma appartenant à l'association, pour un montant de 49 439.83 €.

Le transfert des activités du cinéma vers la collectivité est acté pour le 1^{er} juillet 2024. En prévision de cette reprise, un important travail a été mené en transversalité par les services

communautaires (culture, finances, informatique, technique, communication...). Un budget annexe pour le cinéma a été créé. Durant l'été, des travaux ont été effectués par le service technique (rafraîchissement, réglages des projecteurs...) et par le service informatique afin de remettre en état l'ensemble des équipements de projection (serveurs de réception, câblage, étiquetage...).

Par cette reprise, l'intercommunalité a pour objectif de redynamiser la salle de cinéma et relancer sa fréquentation, jusqu'à présent très faible. Plusieurs changements ont été opérés :

- Le développement d'une programmation variée, en s'associant notamment à l'entente de programmation PANACéA pour assurer le lien avec les distributeurs, bénéficier d'une expertise complémentaire sur la programmation, permettre l'obtention des films plus rapidement (environ trois semaines après les sorties nationales) et faciliter la proposition d'avant-premières.
- L'ouverture du cinéma 5 jours sur 7, les mardis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches.
- Une grille tarifaire revue.
- La mise en place d'une nouvelle stratégie de communication visant à créer une véritable identité visuelle pour le cinéma (nouveau logo en 2024, nouveaux programmes, nouveaux réseaux sociaux...).
- Le recrutement d'un projectionniste professionnel.
- Le développement d'animations et de temps forts au sein du cinéma (ciné-débats, rencontres, avant-premières, spectacles...).



En parallèle, le cinéma s'inscrit dans plusieurs dispositifs :

"Cin'Espiègle", le Festival de cinéma jeune public "Les P'tites Canailles", "Ciném'accompagne" et pour les scolaires "Maternelles, écoles et collèges au cinéma".



Le Nuiton a officiellement rouvert lors d'un week-end festif les 6, 7 et 8 septembre 2024. Au cours des premiers mois, la fréquentation s'est avérée encourageante avec des films qui ont attiré le public.

Rapidement, un groupe de bénévoles s'est formé pour assurer la distribution des programmes et apporter un avis sur la programmation.

PROJETS POUR 2025

Poursuivre le développement des projets et animations du cinéma pour lui permettre d'affirmer encore davantage son rôle culturel au cœur de la collectivité, et son identité reconnue de cinéma Art et Essai.

Installer une enseigne sur la façade du bâtiment (panneau rétroéclairé au-dessus de la porte et kakémonos tissus) permettant d'améliorer la visibilité du cinéma depuis l'extérieur.

Développer avec Monnaie Service, prestataire pour la gestion de la billetterie, un site internet visant à présenter la programmation et permettre la vente en ligne des billets.

Chiffres clés 2024

De septembre à fin décembre 2024 :

Plus de 5 300 entrées, pour une **recette de plus de 29 000 €**

7 Ciné-Rencontres

5 Avant-Premières suivies de débats/rencontres

8 séances inscrites dans les différents **dispositifs** (Cin'Espiègle, Ciném'Accompagne, P'tites Canailles...)

1 spectacle Art du Cirque "Revue de cuisine", dans le cadre de l'opération "Art et Scènes" du Département

1 spectacle musical avec la fanfare éphémère de l'école de musique intercommunale, avant projection du film "En Fanfare"

Le montant de la subvention au titre du classement Art et Essai pour la période de juillet 2023 à juillet 2024 s'élève à **6 792 €**.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Missions et objectifs

Assurer le développement et les partenariats culturels du territoire.

Accompagner les municipalités et associations dans les projets culturels.

Affirmer l'identité culturelle du territoire au travers des projets mis en place ou soutenus.

Moyens

Personnel :

- 1 directeur de l'action culturelle et sportive
- 1 chargée du développement culturel et des partenariats
- 1 chargée des publics et événementiel
- 1 secrétaire

Infrastructures / Matériels spécifiques :

Les bureaux de l'action culturelle se situent dans le bâtiment de l'école de musique à Nuits-Saint-Georges.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Accompagnement et subventionnement d'événements phares du territoire : Vill'Art (La Karrière), Festival « Sons d'une nuit d'été », Festival « Complètement Barges », Festival « Musique au Chambertin », Salon « Livres en Vignes »...

Une neuvième édition du festival « Voir Un Petit Court » en juin a rassemblé un jury de professionnels du cinéma pour décerner au total 7 prix aux lauréats des catégories amateurs et professionnels.



Le dispositif Ciné Plein Air en partenariat avec les tourneurs de la FRMJC est programmé sur 4 communes du territoire entre le 9 et le 31 juillet 2024. Au total, 470 personnes ont assisté aux séances de ciné plein air 2024.

Le mois du film documentaire de 2024, déployé sur 12 communes, a rassemblé pour 18 projections-débats près de 700 spectateurs.

PROJETS 2025

Faire de la dixième édition du festival « Voir Un Petit Court » un événement de plus en plus incontournable du paysage culturel du territoire.

Développer encore les partenariats avec les associations subventionnées, pour davantage d'interactions avec nos structures telles que les médiathèques ou l'école de musique intercommunale.

Chiffres clés 2024

Plusieurs **milliers de spectateurs** aux différents événements soutenus par l'intercommunalité et qui ont pu avoir lieu.

85 000 € de subvention accordés à la MJC.

9 associations en convention de partenariat et plus de **23 000 € de subventions** répartis entre elles.

SPORTS

Missions

Gestion des installations sportives intercommunales et mise à disposition des associations sportives, écoles et collèges.

Animation sportive du territoire (Courses d'orientation, projets transversaux avec les services communautaires...).

Moyens

Personnel :

1 chef de service,

Équipements terrestres : 3 gardiens de gymnases,

Piscines : 1 chef de bassin, 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 3 surveillants de baignade saisonniers, 1 agent d'accueil permanent.

Infrastructures / Matériel spécifique :

5 équipements terrestres : gymnase Jérôme Golmard à Brochon ; salle multi-activités à Saulon-la-Chapelle ; salle omnisports, gymnase Henri Pouilly et stade Jean Morin à Nuits-Saint-Georges,

1 piscine intercommunale à Nuits-Saint-Georges,

1 parcours permanent d'orientation à Nuits-Saint-Georges,

Bureaux à la direction culture et sport au Pôle Culture à l'École de Musique de Nuits-Saint-Georges.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2024

Installations sportives :

- Remplacement du praticable du gymnase Henri Pouilly à Nuits-Saint-Georges ;
- Mise en place d'un contrôle d'accès SALTO à au gymnase Henri Pouilly à Nuits-Saint-Georges ;
- Ponçage du parquet et retraçage des terrains de la salle Omnisports de Nuits-Saint-Georges suite à dégradations.

Animation sportive du territoire :

- Mise en œuvre d'un cycle Savoir Rouler à Vélo au pôle Scolaire du Val de Vergy ;
- Organisation d'animations vélos avec le CLAS ;

- Sensibilisation des agents communautaires à l'utilisation des vélos électriques ;
- Animations sportives pour la Fête de la Réserve Naturelle en mai ;
- Participation à l'animation du passage de la flamme olympique à Vougeot le 12 juillet ;
- Organisation de 2 Courses d'Orientation Familles, en mai pour les 20 ans de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux-Jean Rolland et en septembre pour les 10 ans des Courses d'Orientation Familles ;
- Début du balisage des nouvelles boucles de randonnée par le Comité de Côte-d'Or de Randonnée Pédestre.

PROJETS PHARES 2024

Installations sportives :

- Appels d'offres pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard de Brochon ;
- Désignation de l'AMO pour la rénovation de la salle Omnisports de Nuits-Saint-Georges ;

Animation sportive du territoire :

- Participation aux COPIL Voie du Tacot ;
- Travaux préparatoires à la création de l'Espace Trail ;
- Réflexion sur le développement de jeux de pistes numériques dans le but de mettre en valeur les boucles de randonnée sur le territoire.



Animation roller au péricolaire de Nuits-Saint-Georges - février

Chiffres clés 2024

Sports

Installations sportives :

2 collèges, 13 écoles primaires et 32 associations accueillis dans les 7 installations sportives intercommunales ;

Coût du nouveau praticable au gymnase Henri Pouilly : **58 000 € TTC**

Coût de la mise en place du contrôle d'accès SALTO au gymnase Henri Pouilly : **11 000 € TTC**

Animation sportive du territoire :

358 participants aux Courses d'Orientation Familles grâce au renfort de 6 bénévoles ;

22 élèves ont suivi le cycle Savoir Rouler à Vélo (12h d'encadrement) au pôle Scolaire du Val de Vergy (18 attestations délivrées)

5 nouvelles boucles de randonnée (boucles de Quemigny-Poisot, de Chambolle-Musigny, de Curtil-Vergy, des Hauts de Vergy et de L'Etang-Vergy)

6 séances d'activités sportives encadrées dans les accueils de loisirs de l'intercommunalité

20 signalements Suricate (problèmes de sécurité ou d'encombrement sur les sites de pratique des sports de pleine nature) relayés aux communes



La Course d'Oriente fête ses 10 ans - septembre



Des animations vélos avec les accueils périscolaires



Inauguration du nouveau praticable au gymnase Henri Pouilly

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Missions et objectifs

Lutter contre l'illectronisme, l'isolement et pour l'inclusion numérique. Créer du lien autour de l'ordinateur. Créer un réseau d'entraide aux personnes en difficulté numérique.

Moyens

Personnel : 1 conseillère numérique

Infrastructures / Matériels spécifiques :

1 salle informatique à l'Espace France services à Nuits-Saint-Georges ;

1 véhicule personnel (véhicule de service occasionnel) pour l'Espace numérique itinérant.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

Accompagnement des usagers au quotidien dans leur autonomie numérique, le but étant de leur donner confiance en eux et de leur transmettre toutes les astuces nécessaires à la prise en main de leur appareil (smartphone, tablette et tout autre appareil numérique et connecté).

Mise en place d'ateliers numériques, de cours informatiques, de dépannages, de formations individuelles selon les besoins.

Accompagnement des écoles et collèges du territoire pour une sensibilisation au bon usage des écrans.

Temps forts 2024

Janvier : Atelier « Montage vidéo » dans le cadre du Festival Voir Un Petit Court, à destination des candidats de la catégorie Amateurs ;

Février : Atelier numérique en partenariat avec la SNCF ;

Avril : Interventions au périscolaire de Nuits-Saint-Georges autour de la réalité virtuelle ; au CLAS pour trois matinées autour de la réalité virtuelle, la création de bandes dessinées et la programmation ; et à l'école de Corcelles-lès-Cîteaux et de Nuits-Saint-Georges sur le thème des « bons usages des écrans » ;

Juin : Organisation d'un atelier sur le thème de la généalogie, en partenariat avec l'association Sur les Traces du Passé ;

Septembre : Participation à l'élaboration de la feuille de route 2026 des conseillers numériques de Côte-d'Or

Octobre : Journée portes-ouvertes de l'Espace Numérique à Gevrey-Chambertin le 12 octobre, dans le cadre de la Semaine du Numérique du 7 au 12 octobre ; Interventions au périscolaire de Gevrey-Chambertin sur la thématique des écrans et des addictions et au périscolaire de Nuits-Saint-Georges autour de la réalité virtuelle, sur le thème de l'espace.

Chiffres clés 2024

181 ateliers numériques dispensés sur le territoire, d'une durée d'en moyenne 1h30

15 cours informatiques collectifs

25 accompagnements individuels (cours informatiques individuels, sous forme de sessions multiples, pour un usager tout au long de l'année pour un apprentissage progressif)

344 accompagnements administratifs

172 dépannages numériques sur différents appareils.



Missions et objectifs

Permettre à chaque usager d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique pour par exemple réaliser sa demande de carte d'identité/passeport, remplir sa déclaration de revenus sur internet ou encore effectuer une demande de retraite. Qu'ils soient en ville ou à la campagne, les usagers sont accueillis par des personnes formées et disponibles pour effectuer des démarches du quotidien avec l'appui d'un réseau de partenaires (Pôle emploi, DGFIP, Carsat, Caf etc ...) disponibles eux aussi pour une réponse aux besoins des usagers quasi immédiate.

L'autre mission également, conjointement à celle de la conseillère numérique, est d'amener progressivement les usagers vers une autonomie numérique.

Moyens

Personnel : 1 agent France services à plein temps + 1 agent France services à temps partiel (24h)

Infrastructures / Matériels spécifiques :

3 ordinateurs en libre-service + deux photocopieurs.



PRINCIPALES ACTIONS 2024

Quotidiennement, les agents France services accompagnent les citoyens dans leurs démarches administratives. La présence des partenaires sur place (Espace Solidarité Côte-d'Or, Espace numérique Côte-d'Or, Mission Locale,...) est un atout et permet d'offrir un bouquet de services aux usagers dans le besoin ou en difficulté numérique.

En 2024 également :

- Demande d'équipement avec un ordinateur supplémentaire et du matériel pour des rendez-vous en visio ;
- Demande d'installation d'un système de ticket d'attente pour les usagers.

Chiffres clés 2024

1 873 usagers accompagnés

56,6 % des usagers viennent de Nuits-Saint-Georges, soit 1 059 usagers

36,4 % des usagers viennent des autres communes du territoire

7 % n'ont pas souhaité nous transmettre leur localisation (assistance par téléphone)

15 minutes : c'est la durée moyenne d'un rendez-vous à France services

39 usagers ont demandé le libre accès au poste informatique

Les partenaires les plus sollicités en 2024 sont : ANTS (permis de conduire, carte d'identité), caisse de retraite (étude, départ en retraite, réversion) et DGFIP (taxes foncières/habitations et/ou déclarations d'impôts).

Constatation à nouveau en 2024 d'un nombre important de visites les lundis (457 usagers) et mardis (450 usagers).

LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES COMMUNS

Secrétariat de mairie

Le service commun secrétariat de mairie met à disposition des 14 communes adhérentes 9 agents communautaires qui assurent l'accueil et le secrétariat des mairies.

Budget 2024 financé par les communes adhérentes : 399 467 €

LES AUTRES MISES À DISPOSITION

Avec le syndicat mixte du Schéma de cohérence territorial (SCoT) des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin

En 2024, la Communauté de communes met à disposition du syndicat mixte du SCoT 2 agents pour une partie de leur temps de travail.

Avec les communes de Chaux et Magny-lès-Villers

La Communauté de communes met un agent des services techniques communautaires à disposition de ces deux communes pour l'entretien de leurs espaces municipaux.

Avec les associations foncières

La Communauté de communes met ses services à disposition de 13 associations foncières (AFR) du territoire pour la gestion comptable et administrative.

Les frais inhérents à cette mise à disposition sont remboursés par les AFR.

ANNEXES

RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU EXÉCUTIF

Délibérations des Bureaux communautaires 2024

Bureau communautaire - Séance du 16 janvier 2024 :

B/24/01 - Objet : Participation à l'InterCLE Vouge / Ouche – Autorisation de signature de la convention 2024.

B/24/02 - Objet : Service Déchets – Conventionnement REP Mobilier.

B/24/03 - Objet : Avenant de prolongation 2024 Adelphe / CITEO.

B/24/04 - Objet : Marché de travaux des aménagements de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Lot n° 1 et lot n° 3 – Modification contractuelle par introduction d'une clause d'indexation.

B/24/05 - Objet : Appel à projets 2024 – Volet 2 : programme départemental de sorties Nature à destination du grand public.

B/24/06 - Objet : Création d'un pôle péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin – Demandes de subventions.

B/24/07 - Objet : Mise en conformité du bâtiment Geneviève Martin à Nuits-Saint-Georges – Demandes de financements.

B/24/08 - Objet : Travaux de réfection des sols et des murs de l'accueil péri et extrascolaire de Villers-la-Faye – Demande de DETR.

B/24/09 - Objet : Travaux de réfection de la toiture terrasse du restaurant scolaire de Brochon – Demande de DETR.

B/24/10 - Objet : Mise en place d'une charte informatique.

B/24/11 - Objet : Pôle médical à Saulon-la-Chapelle – Fixation du loyer et rédaction du bail professionnel.

B/24/12 - Objet : Pôle médical à Saulon-la-Chapelle – Fixation du loyer et rédaction du bail professionnel.

Bureau communautaire - Séance du 13 février 2024 :

B/24/13 - Objet : Convention de partage des frais dans la procédure de la Boucle des Maillys.

B/24/14 - Objet : Lancement de l'étude du schéma directeur assainissement collectif à l'échelle du territoire.

B/24/15 - Objet : Cession pour pièces d'un véhicule de service Peugeot expert DA-914-ZX.

B/24/16 - Objet : Tarification pour les participations aux frais de fonctionnement 2023 à l'hectolitre vinifié des stations d'épuration de Flagey-Echezeaux et Meuilley.

B/24/17 - Objet : Contrat de reprise des flux 5.01 – 5.02 – 1.02 – 1.05

B/24/18 - Objet : Contrat de reprise flux papier 1.11

B/24/19 - Objet : Convention de groupement de commandes pour la mutualisation de formations sur le compostage 2024-2025.

B/24/20 - Objet : ZAE Les Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin – Vente à la SAS ADPARK GEVREY-CHAMBERTIN.

B/24/21 - Objet : Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au contrat CAP 100% Côte-d'Or.

B/24/22 - Objet : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la voie du Tacot - Demande de subvention DETR ou DSIL 2024.

B/24/23 - Objet : Convention de partenariat avec la MDAP 21.

B/24/24 - Objet : Travaux de réfection de la toiture terrasse de l'accueil périscolaire de l'Etang-Vergy – Demande de DETR.

B/24/25 - Objet : Création d'une convention de mise à disposition des locaux périscolaires et de restauration scolaire de la commune de Corcelles-les-Cîteaux à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

B/24/26 - Objet : Création d'une convention de mise à disposition des locaux périscolaires et de restauration scolaire de la commune de Saulon-la-Chapelle à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

B/24/27 - Objet : Appel à projets 2024 auprès des collèges du territoire.

B/24/28 - Objet : Sollicitation d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, de la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le Festival Voir un Petit Court édition 2024.

Bureau communautaire - Séance du 12 mars 2024 :

B/24/29 - Objet : Assainissement DSP – Reconstruction intégrale de la station de traitement d'eaux usées à Saulon-la-Chapelle – Avenant n°1 : formule de révision.

B/24/30 - Objet : Actions Biodiversité bénéficiant du soutien du Conseil Départemental de Côte-d'Or – Convention annuelle d'objectifs 2024.

B/24/31 - Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée – Mise en œuvre 2024 du plan de gestion.

B/24/32 - Objet : Appel à projet 2024 volet 1 : développement d'une offre pédagogique de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des cycles 2, 3 et 4.

B/24/33 - Objet : Animation 2024 des sites de la côte dijonnaise et de la forêt de Cîteaux.

B/24/34 - Objet : Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean Roland - Demande de subvention Réserve Naturelle pour 2024.

B/24/35 - Objet : Convention 2024-2026 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or (CDRP 21) pour le balisage, l'entretien et l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de sentiers de randonnée de la Communauté de communes.

B/24/36 - Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon – Fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération.

B/24/37 - Objet : Convention pour l'accueil du dispositif UEMA de l'ACODEGE au restaurant scolaire de Nuits-Saint-Georges.

B/24/38 - Objet : Sollicitation d'une aide financière du Département dans le cadre de l'appel à projet « Côte-d'Or, culture innovante ».

B/24/39 - Objet : Production d'énergie renouvelable sur le Centre Technique Intercommunal – Autorisation de signature d'un bail emphytéotique.

B/24/40 - Objet : Budget Eau régie – Admission en non-valeur des créances eau potable.
B/24/41 - Objet : Budget Assainissement régie – Admission en non-valeur des créances d'assainissement.
B/24/42 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

Bureau communautaire - Séance du 16 avril 2024 :

B/24/43 - Objet : Attribution du marché relatif à la campagne de recherche de micropolluants sur les systèmes de traitement de Brochon, Flagey-Echezeaux et Quincey.
B/24/44 - Objet : Attribution de l'accord cadre relatif aux travaux de terrassements et branchements sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
B/24/45 - Objet : Contrats repreneurs option filière dans le cadre de la future contractualisation du barème G.
B/24/46 - Objet : Définition de la grille de sélection d'attribution des fonds ERC (Eviter Réduire Compenser).
B/24/47 - Objet : Développement du covoiturage – Incitations financières à la pratique du covoiturage.
B/24/48 - Objet : Attribution du marché de création d'un équipement commercial et multiservices à Corgoloin.
B/24/49 - Objet : Attribution du marché de création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue.
B/24/50 - Objet : Création d'équipements commerciaux et multiservices à Corgoloin et à Saulon-la-Rue – Demandes de subvention au Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du dispositif « Grands Projets Côte-d'Or » pour le compte des communes.
B/24/51 - Objet : Fonds d'aide à l'investissement des communes 2023.
B/24/52 - Objet : Rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du dispositif « Plan Marshall - Grands Projets Côte-d'Or », à la Région Bourgogne Franche Comté au titre du contrat « Territoire en action du pays beaunois », au SICECO, à l'ADEME et à l'Europe (FEDER).
B/24/53 - Objet : Reversement de la participation de la commune de Vougeot aux fluides du complexe sportif pour l'année 2023.
B/24/54 - Objet : Attribution de l'accord cadre relatif à la planification d'ingénierie.
B/24/55 - Objet : Mise en conformité du bâtiment Geneviève Martin à Nuits-Saint-Georges – Demande de financements.
B/24/56 - Objet : Création d'une convention de mise à disposition des locaux périscolaires et de restauration scolaire de la commune de Gevrey-Chambertin à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
B/24/57 - Objet : Création d'un pôle péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du contrat « CAP 100% Côte-d'Or ».
B/24/58 - Objet : Création d'un pôle péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin - Demande de subvention au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat « Territoires en action » du Pays Beaunois.

Bureau communautaire - Séance du 21 mai 2024 :

B/24/59 - Objet : Bordereaux de prix et forfaitisation des interventions 2024.
B/24/60 - Objet : Formation d'accompagnement intercommunalité sur le moustique tigre – Contrat Local de Santé.
B/24/61 - Objet : Adoption d'une charte d'emprunt et d'utilisation des équipements multimédia des médiathèques.
B/24/62 - Objet : Dispositif Soutien au développement des réseaux de lecture publique du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
B/24/63 - Objet : Signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires au Collège Félix Tisserand de Nuits-Saint-Georges.
B/24/64 - Objet : Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.
B/24/65 - Objet : Budget Eau DSP – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.
B/24/66 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

Bureau communautaire - Séance du 18 juin 2024 :

B/24/67 - Objet : Convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et Dijon Métropole.
B/24/68 - Objet : Convention avec Dijon Métropole relative au déversement des eaux usées de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon à la station d'épuration de Brochon.
B/24/69 - Objet : Mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale.
B/24/70 - Objet : Pôle administratif à Gevrey-Chambertin – Fonds de concours pour la climatisation de la salle Chambertin.
B/24/71 - Objet : Création d'une régie d'avances au CLSH Concoeur.
B/24/72 - Objet : Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.
B/24/73 - Objet : Budget Assainissement Régie – Admission en non-valeur des créances d'assainissement.
B/24/74 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

Bureau communautaire - Séance du 09 juillet 2024 :

B/24/75 - Objet : Assainissement DSP – Reconstruction intégrale de la station de traitement d'eaux usées à Saulon-la-Chapelle – Modification n°2 travaux supplémentaires.
B/24/76 - Objet : Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité.
B/24/77 - Objet : Modification du forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un commerce multi-services à Corgoloin – Autorisation signature modification n°1.
B/24/78 - Objet : Modification du forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un commerce multi-services à Saulon-la-Rue – Autorisation signature modification n°1.

B/24/79 - Objet : Marché de création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue – Modification n°1 au lot n° 7 « Menuiseries extérieures ».

B/24/80 - Objet : Aménagement de la ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin – Modification n° 1 au lot n° 2 « Réseaux ».

B/24/81 - Objet : Attribution du marché de travaux d'aménagement de l'extension de la zone d'activité « La Petite Champagne II » à Gilly-les-Cîteaux.

B/24/82 - Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes et Ville à Joie.

B/24/83 - Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges.

B/24/84 - Objet : Versement du prix du jury de la compétition amateur jeunesse du festival « Voir un Petit Court » 2024.

B/24/85 - Objet : Versement du prix du jury de la compétition amateur adulte du festival « Voir un Petit Court » 2024.

B/24/86 - Objet : Versement du prix du jury de la compétition professionnelle film d'animation du festival « Voir un Petit Court » 2024.

B/24/87 - Objet : Versement du prix du jury de la compétition professionnelle film de fiction du festival « Voir un Petit Court » 2024.

B/24/88 - Objet : Projet « Ciné plein air » - Signature d'une convention entre les communes participantes et la Communauté de communes.

B/24/89 - Objet : Convention cadre pour la mise à disposition de personnels en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec GIEQ SALTO.

B/24/90 - Objet : Attribution du marché de transports périscolaires et extrascolaires.

B/24/91 - Objet : travaux de réfection de la toiture terrasse du restaurant scolaire de Brochon – Plan de financement.

B/24/92 - Objet : Modification du règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires.

B/24/93 - Objet : Attribution de l'accord cadre de fourniture de produits d'entretien.

B/24/94 - Objet : Avenant à la convention de mise à disposition du stade intercommunal de rugby Jean Morin au bénéfice du Club Sportif Nuiton (CSN).

Bureau communautaire - Séance du 10 septembre 2024 :

B/24/95 - Objet : Assainissement DSP – Convention avec le SICECO pour renforcement du réseau électrique à la STEP de Saulon-la-Chapelle.

B/24/96 - Objet : Conventions d'implantation de Point(s) d'Apport Volontaire (PAV) et modalité d'exploitation du/des site(s).

B/24/97 - Objet : Déclaration sans suite du marché de fourniture d'une mini benne pour le service Déchets.

B/24/98 - Objet : Vente de deux véhicules « bennes à ordures ménagères (BOM) » à Dijon Métropole.

B/24/99 - Objet : Réserve naturelle de la Combe Lavaux Jean Roland – Demande de subvention Fonds vert 2024.

B/24/100 – Objet : Commercialisation des lots de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Tranche 1 – Autorisation vente du lot 4C2 à la SCI RENEVET.

B/24/101 - Objet : Modification n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon.

B/24/102 - Objet : Vente d'un praticable situé au gymnase Henri Pouilly à Nuits-Saint-Georges.

B/24/103 - Objet : Travaux de réfection et d'isolation de la toiture terrasse du restaurant scolaire de Brochon – Plan de financement.

B/24/104 - Objet : Attribution de l'accord cadre de fourniture de vêtement de travail et EPI.

B/24/105 - Objet : Attribution du marché de service de géolocalisation.

B/24/106 - Objet : Budget Eau DSP – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.

B/24/107 - Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur des créances de périscolaire.

B/24/108 - Objet : Remboursement à la commune de Saulon-la-Chapelle des travaux de séparation du compteur d'eau cantine et école.

Bureau communautaire - Séance du 15 octobre 2024 :

B/24/109 - Objet : Procès-verbal de réception des travaux en vue de la rétrocession de réseaux humides dans le cadre d'aménagements sur le territoire communautaire – Lotissement 22 route de Marey à Villers-la-Faye.

B/24/110 - Objet : Convention de rétrocession de réseaux humides dans le cadre d'aménagements sur le territoire communautaire – Lotissement La Quétaine 2 à Barges.

B/24/111 - Objet : Convention de rétrocession de réseaux humides dans le cadre d'aménagements sur le territoire communautaire – Lotissement Parc de Presle à Agencourt.

B/24/112 - Objet : Modification du marché de vidange des fosses toutes eaux, fosses septiques, bacs à graisse, micro-station, curage et nettoyage des ouvrages connexes accessibles.

B/24/113 - Objet : Mise à disposition de locaux situés au Centre Technique Intercommunal à Nuits-Saint-Georges.

B/24/114 - Objet : Renouvellement de l'animation du site Natura 2000 de la côte dijonnaise.

B/24/115 - Objet : Marchés de travaux aménagements de la ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin – Modification n°1 au marché du lot 1 – Groupement Noirot Eurovia.

B/24/116 - Objet : Création d'un commerce de proximité à Saulon-la-Rue – Modification n° 1 du marché du lot 1 Démolition désamiantage – Entreprise PENNEQUIN.

B/24/117 - Objet : Convention 2024 avec le Comité départemental de cyclotourisme de la Fédération française de Cyclotourisme (Codep 21 FFCT) pour le balisage, l'entretien des boucles de VTT du territoire de la Communauté de communes.

B/24/118 - Objet : Site de Saule Guillaume - Renouvellement d'autorisations d'occupation précaire du domaine public.

B/24/119 - Objet : Rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon – Signature du Contrat « Grands Projets Côte-d'Or ».

B/24/120 - Objet : Attribution du marché de rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon.

B/24/121 - Objet : Attribution du marché d'entretien des terrains de rugby.

B/24/122 - Objet : Attribution du marché maintien en service par des maintenances et des mises à jour des réseaux, de l'infrastructure serveur et

téléphonique réseau de la Communauté de communes.

B/24/123 - Objet : Pôle médical à Saulon-la-Chapelle – Fixation du loyer et rédaction du bail professionnel.

Bureau communautaire - Séance du 12 novembre 2024 :

B/24/124 - Objet : Eau potable - Convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

B/24/125 - Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la canalisation d'eaux usées entre Nuits-Saint-Georges et Quincey – Modification n° 1 au marché VERDI Bourgogne Franche-Comté.

B/24/126 - Objet : Commercialisation des lots de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Tranche 1 – Autorisation vente du lot 2C/9 à la SCI ELBAMA.

B/24/127 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Corgoloin - Modification de la formule d'actualisation du marché de travaux.

B/24/128 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue - Modification de la formule d'actualisation du marché de travaux.

B/24/129 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Corgoloin – Modification n° 2 du lot n°2 Terrassement/VRD.

B/24/130 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue - Modification n° 2 du lot n°2 Terrassement/VRD.

B/24/131 - Objet : Co signature de la convention « Centralité Rurale » pour la ville de Nuits-Saint-Georges.

B/24/132 - Objet : Attribution des montants du Fonds Tourisme Mutualisé entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme 2024.

B/24/133 - Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de répétition de l'Ecole de Musique Intercommunale de Nuits-Saint-Georges à l'association Round Minuits.

B/24/134 - Objet : Sollicitation d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, de la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le Festival Voir un petit Court édition 2025, dixième édition.

B/24/135 - Objet : Modifications n° 1 et n° 2 au lot n°3 du marché de transport périscolaire et extrascolaire.

B/24/136 - Objet : Marché d'entretien des terrains de rugby – Modification n°1.

B/24/137 - Objet : Modification n°1 du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle omnisports à Nuits-Saint-Georges.

B/24/138 - Objet : Signature de la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG21.

B/24/139 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/24/140 - Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur des créances Petite Enfance.

B/24/141 - Objet : Budget Déchets – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Bureau communautaire - Séance du 03 décembre 2024 :

B/24/142 - Objet : Assainissement – Modification n° 1 au marché de reconstruction de la STEP de Saulon-la-Chapelle.

B/24/143 – Objet : Conventions d'implantation de Points(s) d'Apport Volontaire (PAV) et modalités d'exploitation du/des sites(s).

B/24/144 - Objet : Animation 2024 des sites de la côte dijonnaise et de la forêt de Cîteaux.

B/24/145 - Objet : Animation 2025 des sites de la côte dijonnaise et de la forêt de Cîteaux.

B/24/146 - Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de création d'un lotissement d'activité « Ecoparc du Pré Saint Denis Tranche 2 » à Nuits-Saint-Georges.

B/24/147 - Objet : Réalisation d'un pôle périscolaire à Gevrey-Chambertin – Acquisition du terrain d'emprise.

B/24/148 - Objet : Attribution du marché de rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon (relance).

B/24/149 - Objet : Attribution du marché de Webmastering.

B/24/150 - Objet : Marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation – Modification n° 1 au lot n°2.

B/24/151 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/24/152 - Objet : Budget Principal – Réalisation d'un prêt pour le financement de la rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon.

Délibérations des Conseils communautaires 2024

Conseil communautaire - Séance du 05 mars 2024 :

- C/24/01 - Objet : Avis du Conseil communautaire sur un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol porté par la société ARKOLIA sur la commune de Chevannes.
- C/24/02 - Objet : Budget Transport - Compte de gestion 2023.
- C/24/03 - Objet : Budget Transport - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/04 - Objet : Budget Principal - Compte de gestion 2023.
- C/24/05 - Objet : Budget Principal - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/06 - Objet : Budget Eau régie - Compte de gestion 2023.
- C/24/07 - Objet : Budget Eau régie - - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/08 - Objet : Budget Eau DSP - Compte de gestion 2023.
- C/24/09 - Objet : Budget Eau DSP - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/10 - Objet : Budget Assainissement régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - Compte de gestion 2023.
- C/24/11 - Objet : Budget Assainissement régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/12 - Objet : Budget Assainissement DSP Sud dijonnais - Compte de gestion 2023.
- C/24/13 - Objet : Budget Assainissement DSP Sud dijonnais - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/14 - Objet : Budget Déchets - Compte de gestion 2023.
- C/24/15 - Objet : Budget Déchets - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/16 - Objet : Budget ZAE de Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Compte de gestion 2023.
- C/24/17 - Objet : Budget ZAE de Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/18 - Objet : Budget ZAE de Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Compte de gestion 2023.
- C/24/19 - Objet : Budget ZAE de Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/20 - Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux II « La Petite Champagne » - Compte de gestion 2023.
- C/24/21 - Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux II « La Petite Champagne » - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/22 - Objet : Budget ZAE de Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » - Compte de gestion 2023.
- C/24/23 - Objet : Budget ZAE de Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » - Compte administratif 2023 et affectation du résultat.
- C/24/24 - Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024.
- C/24/25 - Objet : Fixation des attributions de compensation de taxe professionnelle provisoires – Année 2024.
- C/24/26 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant les votes des budgets primitifs 2024.
- C/24/27 - Objet : Avance de trésorerie du budget Principal au profit du budget annexe Déchets.
- C/24/28 - Objet : Modification des listes des commissions communautaires thématiques.
- C/24/29 - Objet : Election d'un représentant suppléant au sein du comité de direction de l'Office de tourisme.
- C/24/30 - Objet : Actualisation du RIFSEEP.
- C/24/31 - Objet : Recours au service civique - Service Biodiversité et Développement durable.
- C/24/32 - Objet : Modification du temps de travail de deux emplois permanents à temps non complet – Direction de l'action culturelle et sportive – Ecole de musique.
- C/24/33 - Objet : Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet – Direction Enfance-Jeunesse.
- C/24/34 - Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise – Direction du patrimoine.

Conseil communautaire - Séance du 09 avril 2024 :

- C/24/35 - Objet : Subventions aux personnes de droit privé et organismes des droits publics année 2024.
- C/24/36 - Objet : Subventions aux personnes de droit privé du domaine culturel – Année 2024.
- C/24/37 - Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2024.
- C/24/38 - Objet : Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'exercice 2024.
- C/24/39 - Objet : Service commun Secrétariat de mairie – Vote du forfait prévisionnel 2024.
- C/24/40 - Objet : Direction technique – Vote des tarifs d'activités 2024.
- C/24/41 - Objet : Budget primitif Principal – Exercice 2024.
- C/24/42 - Objet : Budget primitif Déchets CC Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges – Exercice 2024.
- C/24/43 - Objet : Budget primitif Eau régie – Exercice 2024.
- C/24/44 - Objet : Budget primitif Eau DSP – Exercice 2024.
- C/24/45 - Objet : Budget Assainissement régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Exercice 2024.
- C/24/46 - Objet : Budget Assainissement DSP Sud dijonnais – Exercice 2024.
- C/24/47 - Objet : Budget primitif ZAE Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Exercice 2024.
- C/24/48 - Objet : Budget primitif ZAE Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Exercice 2024.
- C/24/49 - Objet : Budget primitif ZAE Gilly-les-Cîteaux II « La Petite Champagne » - Exercice 2024.
- C/24/50 - Objet : Budget primitif ZAE Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » - Exercice 2024.
- C/24/51 - Objet : Reprise et constitution d'une provision comptable pour créances douteuses – Année 2024.
- C/24/52 - Objet : Modalité de répartition entre le budget principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes – Année 2024.

C/24/53 - Objet : Fixation du montant définitif des attributions de compensation de taxe professionnelle – Année 2024.
 C/24/54 - Objet : Approbation du Budget Primitif 2024 de l'EPIC Office de Tourisme Gevrey-Nuits.
 C/24/55 - Objet : Attribution de l'accord cadre à propos de la fourniture de réactifs pour les stations d'épurations et les postes de refoulement de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
 C/24/56 - Objet : Modification de la liste des représentants au Syndicat du Bassin Versant de la Vouge.
 C/24/57 - Objet : Modification des listes des commissions communautaires thématiques.
 C/24/58 - Objet : Tarifs de séjours, nuitées et veillées extrascolaires.
 C/24/59 - Objet : Présentation des indemnités des élus – Année 2023.
 C/24/60 - Objet : Création de 12 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Direction Enfance Jeunesse.
 C/24/61 - Objet : Création de 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Direction de l'action culturelle et sportive, service des sports.
 C/24/62 - Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif en un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur – Direction de l'action culturelle et sportive (poste RH-046).

Conseil communautaire - Séance du 28 mai 2024 :

C/24/63 - Objet : Signature d'un protocole de fin de bail du cinéma le Nuiton entre la MJC de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes.
 C/24/64 - Objet : Concession de délégation de service public pour la gestion / exploitation de deux EAJE – La Coccinelle et Les Loupiots – Autorisation de signature d'un avenant n° 2.
 C/24/65 - Objet : Equivalence de temps de travail des animateurs du service Enfance-Jeunesse pour le travail de nuit durant les séjours et nuitées extrascolaires.
 C/24/66 - Objet : Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance – Groupement d'achat du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or.
 C/24/67 - Objet : Subvention à l'association « La Passerelle » pour l'achat d'un véhicule réfrigéré.
 C/24/68 - Objet : Budget Principal – Décision modificative n° 1/2024.
 C/24/69 - Objet : Attribution de l'accord cadre pour la fourniture de chlorure ferrique.
 C/24/70 - Objet : Attribution du marché de prestation pour l'évacuation et le traitement des boues, le broyage de déchets verts, le transport des boues et le compostage.
 C/24/71 - Objet : Attribution du marché de traitement des déchets non recyclables issus des déchèteries présentes sur le territoire de la Communauté de communes.

Conseil communautaire - Séance du 25 juin 2024 :

C/24/72 - Objet : Réorganisation de la régie d'exploitation des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle ainsi que de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges.
 C/24/73 - Objet : Déchets – Avenant n°1 au lot n°6 « Gardiennage et entretien-maintenance des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle » du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
 C/24/74 - Objet : Adoption des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2025.
 C/24/75 - Objet : Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
 C/24/76 - Objet : Tarifs de l'école de musique intercommunale.
 C/24/77 - Objet : Création d'un budget annexe « Cinéma Le Nuiton ».
 C/24/78 - Objet : Création d'une régie de recettes « Cinéma Le Nuiton ».
 C/24/79 - Objet : Vote des tarifs 2024 – Cinéma Le Nuiton.
 C/24/80 - Objet : Vote du budget primitif « Cinéma le Nuiton » - Exercice 2024.
 C/24/81 - Objet : Vote d'une subvention du budget principal au budget annexe « Cinéma Le Nuiton ».
 C/24/82 - Objet : Budget annexe « Cinéma Le Nuiton » - Durée d'amortissement des immobilisations et des subventions.
 C/24/83 - Objet : Transfert des immobilisations et subventions liées à la rénovation du cinéma du budget principal au budget annexe « Cinéma Le Nuiton ».
 C/24/84 - Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique – Direction de l'action culturelle et sportive.
 C/24/85 - Objet : Création de deux emplois à durée indéterminée de droit privé – Direction de l'environnement – SPIC Déchets.

Conseil communautaire - Séance du 1^{er} octobre 2024 :

C/24/86 - Objet : Vente d'un véhicule « benne à ordures ménagères (BOM) à la Communauté de communes du Pays d'Othe.
 C/24/87 - Objet : Signature de la convention de gestion des espaces naturels sensibles (ENS) « Plaine de Cîteaux ».
 C/24/88 - Objet : Réactualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés en régie.
 C/24/89 - Objet : Tarification Petite Enfance 2024.
 C/24/90 - Objet : Création du pôle périscolaire de Gevrey-Chambertin – Sollicitation d'une subvention Fonds Chaleur de l'ADEME au titre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) porté par le SICECO.
 C/24/91 - Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle multi accueil à Gevrey-Chambertin.
 C/24/92 - Objet : Attribution du marché d'assurances.
 C/24/93 - Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et recrutement en

Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour la saison 2024-2025 - Direction Enfance Jeunesse.

C/24/94 - Objet : Transformation d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe en un emploi permanent, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2024.

C/24/95 - Objet : Recours à des contrats d'apprentissage.

C/24/96 - Objet : Création d'un emploi à durée indéterminée de droit privé – Direction de l'environnement – SPIC Déchets.

C/24/97 - Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet au grade de Technicien – Direction du Patrimoine.

C/24/98 - Objet : Modification temps de travail – Direction de l'action culturelle et sportive et pôle administratif.

C/24/99 - Objet : Heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique.

C/24/100 - Objet : Modification temps de travail – Direction de l'action culturelle et sportive – Ecole de Musique Intercommunale.

C/24/101 - Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

C/24/102 - Objet : Règlement de formation.

C/24/103 - Objet : Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance – Groupement d'achat du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or.

C/24/104 - Objet : Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la Communauté de communes et ses communes membres – Année 2024.

C/24/105 - Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 2/2024.

C/24/106 - Objet : Budget Cinéma Le Nuiton – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/107 - Objet : Budget Déchets – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/108 - Objet : Budget Eau Régie – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/109 - Objet : Budget Eau DSP – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/110 - Objet : Budget Assainissement Régie – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/111 - Objet : Budget Assainissement DSP – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/112 - Objet : Budget ZAE Gevrey-Chambertin – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/113 - Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision Modificative n° 1/2024.

C/24/114 - Objet : Participation aux manifestations d'accueil de la flamme olympique – Remboursement de frais à la commune de Vougeot.

C/24/115 - Objet : Budget Assainissement sud dijonnais – Réalisation d'un prêt pour le financement des travaux de redimensionnement de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle.

C/24/116 - Objet : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes.

C/24/117 - Objet : Rapports d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau et du service de l'assainissement.

C/24/118 - Objet : Rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets.

C/24/119 - Objet : Rapport 2023 du délégataire – Délégation de Service Public des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Grande Crèche « La Coccinelle » et Micro-crèche « Les Loupiots ».

C/24/120 - Objet : Rapport 2023 du délégataire - Chambre Funéraire intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

Conseil communautaire - Séance du 10 décembre 2024 :

C/24/121 - Objet : Vote des tarifs 2025.

C/24/122 - Objet : Vote des tarifs 2025.

C/24/123 - Objet : Redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOMI) – Vote des tarifs 2025.

C/24/124 - Objet : Tarifs pour vente de matériel, services et pénalités au 1er janvier 2025.

C/24/125 - Objet : Actualisation du règlement de service.

C/24/126 - Objet : Attribution du marché de contenants de pré-collecte pour le service Déchets.

C/24/127 - Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un accueil de loisirs et restaurant périscolaire à Gevrey-Chambertin - Passage du forfait de rémunération provisoire au forfait de rémunération définitif.

C/24/128 - Objet : Modification des listes des commissions communautaires thématiques.

C/24/129 - Objet : MJC – Subvention définitive année 2024.

C/24/130 - Objet : MJC – Versement de l'acompte du 1er trimestre 2025 avant le vote du budget primitif 2025.

C/24/131 - Objet : Direction technique – Vote des tarifs d'activités 2025.

C/24/132 - Objet : Modification temps de travail – Direction de l'action culturelle et sportive – Médiathèque.

C/24/133 - Objet : Tour de France 2024 – Participations de la Communauté de communes à l'étape Contre la Montre entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

C/24/134 - Objet : Budget Eau régie – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/135 - Objet : Budget Assainissement régie – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/136 - Objet : Budget Assainissement DSP – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/137 - Objet : Budget Déchets – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/138 - Objet : Budget ZAE Gilly-les-Cîteaux II – Décision modificative n° 1/2024.

C/24/139 - Objet : Budget ZAE Gevrey-Chambertin – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/140 - Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision modificative n° 2/2024.

C/24/141 - Objet : Budget Principal – Décision modificative n° 3/2024.

C/24/142 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2025.

C/24/143 - Objet : Avance de trésorerie du budget Principal au profit du budget annexe Déchets.

C/24/144 - Objet : Avance de trésorerie du budget Principal au profit du budget annexe Cinéma le Nuiton.

C/24/145 - Objet : Fixation du montant provisoire des attributions de compensation de taxe professionnelle – Année 2025.



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
3, rue Jean Moulin
21700 Nuits-Saint-Georges